PROGRAMME DE GESTION DURABLE DES FORETS

Rapport annuel

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Titre du projet :	**Programme de Gestion Durable des Forêts**
Numéro de référence MPTF du projet :[2]	00123066
Organisation de mise en œuvre :	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) Agence française de développement (AFD) SOFRECO – SALVATERRA – NATURE+ – OCEAN
Rapport soumis par : Nom : Titre : Organisation : Adresse email :	**Grégoire LEJONC** Responsable équipe projet AFD lejoncg@afd.fr
Contact en cas de besoin de clarification : Nom : Titre : Organisation : Adresse email :	**Grégoire LEJONC** Responsable équipe projet AFD lejoncg@afd.fr

Veuillez indiquer si ce rapport a été approuvé par le comité de pilotage du projet :

Oui ☐

Non **X**

Si oui, quand : Click or tap to enter a date.

Si non, date anticipée d'examen en comité de pilotage du projet : **25/03/2025**

Liste des abréviations

ACE	Agence Congolaise de l'Environnement
AFD	Agence Française de Développement
AMO	Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage
ANO	Avis de Non-Objection
AT	Assistance Technique
ATP	Assistant Technique Principal
CA	Chef d'Antenne
CAFI	Central Africa Forest Initiative / Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale
CCC	Contrats de concessions de conservation
CCF	Contrats de Concessions Forestières
CCNF	Conseil Consultatif National des Forêts
CCPF	Conseil Consultatif Provincial des Forêts
CCPFN	Cellule de Coordination de l'élaboration de la Politique Forestière Nationale
CCV	Cellule de Contrôle et de Vérification
CDN	Contribution Déterminée à l'échelle Nationale
CFCL	Concession Forestière des Communautés Locales
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CL	Communautés locales
CLPZ	Comité Local de Pilotage de Zonage Forestier
CNPZ	Comité National de Pilotage du Zonage Forestier
COPIL	Comité de Pilotage
CPE	Coordination provinciale de l'environnement et développement durable
CPEDD	Coordination Provinciale de l'Environnement et Développement Durable
DIAF	Direction Inventaire et Aménagement Forestier
DEP	Direction d'Etude et de Planification
DFC	Division de la Foresterie Communautaire (MEDD/DGF)
DGF	Direction de Gestion des Forêts (MEDD)
DGFor	Direction Générale des Forêts (MEDD
DGRM	Direction Générale de Recettes de Maï-Ndombe
DGRPT	Direction Générale des Recettes de la Province de la Tshopo
DIAF	Direction des Inventaires et Aménagements Forestiers (MEDD)
DNP	Directrice Nationale du Programme
ECT	Expert Court Terme
EDD	Environnement et Développement Durable
ETD	Entité Territoriale Décentralisée
FAO	Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture
FARDC	Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FC	Forêt Communautaire
FONAREDD	Fonds National REDD+
GO	Guides Opérationnels
GTCRR	Groupe de Travail Climat REDD Rénové
ICCN	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
LoI	Lettre d'Intention
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MINETAT	Ministre d'Etat

MINPRO	Ministre provincial
MND	Maï-Ndombe
O.I	Observateur indépendant
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisations de la Société Civile
PA	Peuple Autochtone
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PFN	Politique Forestière Nationale
PGDF	Programme de Gestion Durable des Forêts
PIREDD	Programme Intégré REDD+
PLCEI	Plan de Lutte Contre l'Exploitation Illégale
PROFEAAC	Promouvoir et Formaliser l'Exploitation Artisanale du bois d'œuvre en Afrique Centrale
PSE	Paiement pour Services Environnementaux
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel
RAF	Responsable Administratif et Financier
REDD+	Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation forestière
RDC	République Démocratique du Congo
SG-EDD	Secrétaire Général à l'Environnement et Développement Durable
TdR	Termes de Référence
UFA	Unité Forestière Artisanale
UGP	Unité de Gestion du Programme
ZDR	Zone de Développement Rural

Table des matières

Liste des abréviations 2

1. Données clés du projet 6
2. Résumé des progrès réalisés par le projet 6
3. Défis de mise en œuvre 14
   - 3.1 Défis liés au contexte du pays 14
   - 3.2 Défis inhérents au projet 15
   - 3.3 Commentaires 18
4. Evaluation de la performance du projet 20
   - 4.1 Evaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique 20
   - 4.2 Etat d'avancement de mise en œuvre des activités du projet pour la période de rapportage 43
5. Résultats du Projet 49
   - 5.1 Contributions du projet à l'atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CAFI ..... **Error! Bookmark not defined.**
   - 5.2 Contributions du projet à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention 52
6. Communication et promotion 75
   - 6.1 Illustration spécifique – Photos et vidéos HD 75
   - 6.2 Stratégie et plan de communication 76
7. Exécution financière 77
   - 7.1 Décaissements 77
   - 6.2 Suivi des Contrats 85
   - 7.3 Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines 86
   - 7.4 Mobilisation de ressources 87
   - 7.5 Audits 87
   - 7.6 Révisions budgétaires 88
8. Suivi évaluation et apprentissage du projet 88
   - 8.1 Etat d'avancement du plan de suivi du projet 91
   - 8.2 Evaluations 91
   - 8.3 Intégration des leçons apprises 91
   - 8.4 Révisions programmatiques (le cas échéant) 92
9. Thèmes transversaux 93
   - 9.1 Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables 93
   - 9.2 Respect des standards environnementaux et sociaux 94

10. Gestion des risques 99
10.1 Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée 99
10.2 Évaluation de la transparence et de l'intégrité 101
11. Récapitulatif des livrables (drive) 102
12. Annexes 109
12.1. Tableaux indicateurs 109
12.2. Annexe 3 / Tableau 8.2 109
12.3. Mécanisme de gestion des plaintes 110
12.4. Illustration Photos des principales activités du premier semestre 119

1. Données clés du projet

Tableau 1 : données clés du projet

Titre du projet	**Programme de Gestion Durable des Forêts**
Numéro de référence MPTF du projet	00120366
Hyperlien du document de projet[1]	https://drive.google.com/file/d/1GeM3RQKFpFOJj2bqAKaq7I1TM4TuF6ZQ/view?usp=share_link
Zone(s) d'intervention(s) du projet	Provinces de Mai-Ndombe, Equateur, Mongala, Tshopo et Ituri
Institutions ou ministères de tutelle	Ministère de l'Environnement et Développement Durable
Organisations partenaires participantes de niveau 1 [2]	Agence française de développement
Budget total actuel du projet (USD)	12.000.000 USD + 4.000.000 EUR + 1.000.000 EUR du FEM
Durée totale actuelle du projet (mois)	48 Mois
Date d'approbation du projet par le Conseil d'administration de CAFI ou le Comité de pilotage du FONAREDD	05/12/2019
Date de réception des premiers fonds du MPTF	**27/07/2020**
Date d'approbation du 1er Plan de Travail Budgétisé Annuel par le comité de pilotage du projet	**27/09/2023**
Date de clôture initiale	**21/07/2024**
Date de clôture révisée le cas échéant	**30/06/2025**
Dépenses du 01/01 au 31/12 de l'année de rapportage	**3 211 264.35 USD**
Dépenses globales cumulatives (USD) au 31/12 de l'année de rapportage	**5,626,381.20 USD**
Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues	85 %
Date et lien de l'évaluation à mi-parcours le cas échéant	Click or tap to enter a date. Insérer hyperlien si l'évaluation est publique

2. Résumé des progrès réalisés par le projet

Le Programme de Gestion Durable des Forêts (PGDF) a initié ses activités le 9 août 2022 avec la signature de la convention entre le MEDD et l'AMO. Ce résumé met en lumière les avancées significatives obtenues jusqu'à maintenant dans la mise en œuvre de ce programme ambitieux. Grâce à un budget global de 16,4 millions de dollars américains (MUSD), dont environ 5,9 Millions USD utilisés jusqu'à présent (soit 34%), le PGDF a réussi à produire des résultats concrets et essentiels sur chacune de ses six composantes. Voici les principales avancées globales du PGDF selon la progression actuelle des activités/produits attendus.

[1] L'ensemble des documents de projet se trouve sur le Drive de FONAREDD et de CAFI https://drive.google.com/drive/folders/1RhAT_Hc5jycgw40xr7YZM57jV4zQFadQ. Sélectionner Country documents / Le pays ou régional / programming / active portfolio / numéro et nom du projet

[2] Il s'agit des organisations qui ont reçu un financement direct du Bureau MPTF dans le cadre du projet.

Tableau 2 : Avancées et réalisations les plus importantes du Projet

Progrès au cours de la période (année ou semestre)	Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet
Résultat 1 : Une politique forestière permettant une gestion durable des ressources forestières par les multiples acteurs du secteur est adoptée formellement par la RDC	
Composante 1 : Gouvernance	
Produit 1.1 : Assistance au MEDD dans l'opérationnalisation du CCNF et des CCPF	
Indicateur : Le CCNF et CCPF chargés de s'assurer de la transparence et du côté participatif du processus sont opérationnels	
Cette année, la 6ème session du CCNF, du 06 au 07 novembre 2024, a été organisée et ses recommandations mises en œuvre.	De façon générale, il est considéré que les conditions de lancement du PGDF sont atteintes. Ça collaboration étroite avec le MEDD et son administration est déjà une indication des améliorations operationnelles. Aussi, le Conseil Consultatif National des Forêts (CCNF) peut être considéré opérationnel. Le Décret 23/11 du 3 mars 2023 modifiant et complétant le Décret N°08/03 du 26 janvier 2008 du CCNF a été signé. La session d'octobre 2023 a permis entre autres de valider la vision de la feuille de route de la PFN, et celle de novembre 2024 de valider la feuille de route du zonage forestier et de la programmation géographique des nouvelles allocations.
Plusieurs réunions ont été tenues dans les Provinces du PGDF pour la préparation des lAssemblées Générales Ordinaires des CCPF. Il a aussi été préparé les TdR pour l'organisation des CCPF et des appuis octroyés à l'operationalisation par la préparation des ROI, plan de travail, ect. dans chaque province. Une mission spéciale en Ituri pour la planification du CCPF a été realisée.	Les Conseils Consultatifs Provinciaux des Forêts (CCPF) ont été mobilisés dans les 5 provinces du PGDF. Ils attendent seulement les appuis pour leur opérationnalisation complète. Chaque CCPF possède déjà son règlement intérieur actualisé et autres documents, tels que les plans de travail des prochaines sessions, TDR, etc. Toute la documentation a déjà été élaboré avec l'appui du PGDF.
Produit 1.2: Observateur indépendant	
Indicateur : Le mandat de l'Observateur Indépendant est connu : Au moins 2 rapports d'audit indépendant sont rendus publics.	
L'OI a participé à la mission de contrôle forestier dans la Province de la Mongala du 22 juin au 18 juillet 2024. Aussi, a été co-organisé (PGDF et US Forest) un atelier conjoint le 22 mai 2024, réunissant l'administration forestière, les entreprises forestières privées (industrielles et artisanales), la société civile, les bailleurs de fonds pour présenter les résultats des études sur les options de financement durable et la restructuration / révision du mandat de l'OI en RDC. Incluant rapport d'évaluation et de développement de mise en œuvre du Mandat de l'OI, Cahier des charges de l'OI, Feuille de route de l'OI, Guide pour l'OI des forêts en RDC.	Les résultats des larges consultations, regroupant l'administration du MEDD au niveau national et provincial, les partenaires techniques et financiers, et les Organisations de la Société Civile (OSC), sur un nouveau mandat de l'Observateur Indépendant (OI), ont permis d'aboutir à une proposition de recentrage du rôle de l'OI sur base des analyses, études et évaluations concertées. Cette proposition a été transmise au MEDD et partagée avec les OSC pour finalisation de la procédure. Une mission de contrôle forestier a été organisée dans la Province de la Mongala avec prticipation de l'OI et une collaboration étroite a été developpée entre le PGDF et l'OI pour une meilleure gestion concertée des forêts.
Produit 1.3: Plan de Lutte contre l'Exploitation Illégale (PLCEI)	
Indicateur : Plan de lutte contre l'exploitation illégale validé et mis en œuvre	
Un projet de décision de mise en place d'un groupe de travail spécifique sur le PLCEI a été elaboré et transmis à l'adminsitration du MEDD. Des échanges avec les principaux partenaires et réprésentants des OSC ont été initiés.	Un projet de décision portant mise en place d'un groupe de travail pour l'élaboration de la stratégie du Plan de Lutte Contre l'Exploitation Illégale (PLCEI), a été élaboré participativement et présenté au MEDD, incluant une feuille de route. Aussi, une groupe de travail volontaire est en cours d'organisation en attendant les décisions de l'administration.

<table>
<tr><th>Progrès au cours de la période (année ou semestre)</th><th>Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet</th></tr>
<tr><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">Composante 2: Politique et réglementation</td></tr>
<tr><td colspan="2">Produit 2.1: Politique forestière</td></tr>
<tr><td colspan="2">Indicateur : Toutes les réunions de concertation planifiées au niveau national et provinciale regroupant l'ensemble des acteurs clés du secteur forestier (GTCRR, artisanaux, FIB notamment, société civile, etc.,) sont organisées en rapport à l'élaboration de la Politique Forestière Nationale</td></tr>
<tr><td>Beaucoup a été frait. La cellule de coordination pour l'élaboration de la PFN (CCPFN) a été mis en place par arrete (N°025/CAB/MINETAT/MIN-EDD/EBM/CBM/03/2024) ; le PGDF a participé à l'élaboration des actes des États Généraux des Forêts ; Les études complémentaires ont été réalisées ; Plus de 20 réunions de la CCPFN ont été tenues ainsi que 2 retraites de travail ; Le PGDF a participé à l'atelier national des OCS et appui l'integration des observations recues des parties prenantes. La V0.1 est en cours de préparation.</td><td>La Politique Forestière Nationale (PFN) a une feuille de route finalisée et une cellule inclusive mise en place officiellement. Des études complémentaires thématiques ont été menées pour consolider la connaissance dans l'élaboration d'un diagnostic sectoriel (PFNL, valeurs culturelles et traditionnelles, thématique carbone, diagnostic RH et institutionnel). La feuille de route est détaillée en 9 étapes, et le PGDF est actuellement affairé à appuyer l'administration pour mettre en œuvre la quatrième.
Concernant la première version du document de la PFN (V0), les observations collectées auprès de l'ensemble des acteurs, y compris les OSC et le GIBEC, sont en cours d'analyse et d'intégration par la Cellule de Coordination de la Politique Forestière Nationale (CCPFN) qui a la responsabilité depuis début 2024 de coordonner le pilotage de l'élaboration de la PFN. Le processus de validation participative de la PFN est enclenché et les consultations dans les 26 provinces sont planifiées ; la méthodologie a été adoptée à la 6ème session du CCNF. Une fois les fonds disponibles, les consultation provinciales pourront etre realisées afin de finaliser la PFN.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Produit 2.3: Textes réglementaires</td></tr>
<tr><td colspan="2">Indicateur : Disponibilité d'un cadre réglementaire et normatif actualisé intégrant la nouvelle constitution, les modalités de gestion durable des forêts communautaires et/ou des ETD, les évolutions des enjeux internationaux sur le climat</td></tr>
<tr><td>La rédaction du diagnostic sectoriel, complété à chaque étape suite au partage avec les acteurs, est devenue une source importante d'indication sur l'actualisation du cadre règlementaire.
Aussi, le rapport de la revue juridique du secteur artisanal ainsi que la nouvelle procédure de délivrance et de suivi des permis de coupe, transmis à l'administration ont permis d'avancer pendant cette année sur ce dossier.

Il en est de même pour les missions d'appui des CPEDD dans les provinces realisées avec la DIAF, la DGF et le cabinet de la MINETAT.</td><td>Le cadre réglementaire et normatif du secteur évolue en cohérence avec la PFN. Les réflexions concernant la révision du Code Forestier et les textes réglementaires ont été initiées en parallèle de la préparation de la PFN. Les études sur le diagnostic sectoriel ainsi que du plan de réforme juridique du secteur artisanal apportent plusieurs orientations pour le cadre normatif.
La réalisation de 4 missions de distribution et renforcement de capacités des 111 agents et cadres des CPEDD dans les Provinces de Mai-Ndombe, de l'Equateur, de la Mongala et de la Tshopo, par la DIAF accompagnée par la DGF et le Cabinet de la MINETAT du 29 juin au 10 juillet 2024, a apportée aussi des orientations pour la réforme en cours.
La répartition du genre lors de cette intervention a été la suivante :

<table>
<tr><th>Province</th><th>Homme</th><th>Femme</th><th>Total</th></tr>
<tr><td>Mongala</td><td>19</td><td>1</td><td>20</td></tr>
<tr><td>Maï-Ndombe</td><td>22</td><td>7</td><td>29</td></tr>
<tr><td>Equateur</td><td>28</td><td>4</td><td>32</td></tr>
<tr><td>Tshopo</td><td>26</td><td>4</td><td>30</td></tr>
<tr><td>Total</td><td>95</td><td>16</td><td>111</td></tr>
</table>
</td></tr>
</table>

Progrès au cours de la période (année ou semestre)	Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet
Produit 2.4: Zonage forestier	
Indicateur : Elaboration d'un macro-zonage forestier national et contribution au zonage forestier dans les zones de projets intégrés	
Pendant l'année, beaucoup a été fait pour le développement du macro-zonage forestier. Des comités locaux de pilotage de zonage forestier dans les provinces cibles du PGDF ont été installés, des cartes thématiques pour les zones cibles du PGDF ont été produites, les cartes des allocations suite aux décisions de la commission de revisitation des titres forestiers mises a jour et la feuille de route du zonage forestier et de la programmation géographique a été validée au CCNF en novembre 2024. De plus, un projet d'accéleration de ce processu est en cours de discussion avec les parties concernées.	Le zonage forestier national évolue bien. Une feuille de route a été élaborée pour l'élaboration du macro-zonage forestier et la programmation géographique des futures allocations. Le document a été validé à la 6ème session du CCNF. De plus, 6 missions ont été réalisées pour la mise en place de CLPZ dans six territoires des provinces de la zone d'intervention du PGDF. Une carte de zonage des grands massifs forestiers, differentes cartes thématiques, d'occupation du sol ainsi que des allocations existantes sont déjà élaborées pour permettre de dégager les espaces non concédés afin de proposer les différents scénarii des affectations des nouvelles allocations. Les différentes cartes des provinces du PGDF sont élaborées comme cartes de base devant servir aux échanges avec les CLPZ dans le cadre du zonage forestier. 6 CLPZ dans la Province de Tshopo (3) et dans la Province de la Mongala (3) sont organisés et tous les autres sont prêts à être mis en place (TDR elaborés, équipes organisées, etc.). Ces structures sont multi-acteurs, composées des membres des ministères sectoriels, de la société civile, du secteur privé, des ONG, de la communauté locale et peuple autochtones.
Produit 2.5: Mesures de prise en compte des impacts sociaux et environnementaux	
Indicateur : Prise en compte des impacts socio-environnementaux du Programme	
Cette année, beaucoup a été fait sur cet aspect. Les TDR d'Étude Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la Politique Nationale Forestière ; de Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du PGDF ; et d'Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) préalable des Sites Pilotes du PGDF ; ont été élaborés et validés par des experts de AFD et de ACE. Le PGDF a participé à l'atelier de formation sur les Normes Environnementales et Sociales de l'AFD. Tous les documents pour les passations de marchés ont été soumis à AFD.	La réalisation des études relatives aux impacts sociaux et environnementaux du programme sont planifiées en 2025. Les TDR ont été élaborés et révisés par des experts de l'AFD et de l'ACE, pour ainsi répondre aux exigences en la matière. Les DANO ont été envoyées à AFD. Tout est donc prêt pour la suite.
Résultat 2 : Un modèle de développement de la filière artisanale de production et de transformation de bois d'œuvre compatible avec les principes de durabilité économique, environnementale et sociale est mis au point.	
Composante 3 : Secteur artisanal	
Produit 3.1: Amélioration de la filière bois artisanale et de son économie (en lien avec l'activité 2.1)	
Indicateur : Nombre d'exploitants informels/illégaux passés dans le système formel. Nombre d'exploitant formel respectant les éléments essentiels de légalité. Nombre de structures (associations, syndicats, coopératives, etc.) d'exploitants créées et opérationnels, l'information sur les permis est accessible et sa qualité est évaluée régulièrement et Nombre de permis accordé en accord avec les législations existantes	
Cette année, beaucoup a été fait malgré certains retards enregistrés compte tenu de l'indisponibilité financière. Pour l'essentiel, nous pouvons relater le rapport d'analyse économique des filières de production de bois d'œuvre qui a été finalisé en février 2024 ; suivit du lancement de l'étude sur la filière bois artisanal dans la Province de la Tshopo ; ainsi que la production des rapports des CPEDD apuyés par les antennes sur l'exploitation artisanale de bois d'œuvre et de son répertoire provincial selon le modèle produit par DGFor et PGDF. Il y a aussi eu le lancement du processus de recencement des associations	Le processus d'amélioration de la filière bois artisanal est enclenché par la réalisation d'un état des lieux exhaustif, et d'une revue juridique complète assortie d'une proposition de révision de la procédure de délivrance et de suivi des permis de coupe artisanale. Cette proposition a été transmise au MEDD pour validation. Ce processus a été suivi par le lancement de l'élaboration du répertoire des opérateurs dans 4 provinces, ce qui permet de mieux connaître et identifier l'ensemble des opérateurs légaux et illégaux, et ceci dans la perspective de trouver des solutions pour appuyer ceux qui ont la volonté de s'améliorer.

Progrès au cours de la période (année ou semestre)	Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet
professionnelles artisanales, en coordination avec le cabinet de la MINETAT.	Les activités d'amélioration et restructuration de la filière sont conduites avec la collaboration étroite de l'administration provinciale et des associations professionnelles.
Produit 3.2 : Amélioration de la planification et du suivi de l'exploitation artisanale	
Indicateur : Un système de suivi des exploitants artisanaux agréés (répertoire), de l'attribution des permis de coupe et de leur localisation, ainsi que de l'exploitation menée, avec système à déployer sur chacune des Provinces au sein des CPEDD est développé	
Les principales activités realisées sur la période sont : La réalisation de la la Revue Juridique du secteur ; La révision de la procédure de délivrance et de suivi du permis de coupe artisanale; Le développement de l'outil et utilisation des répertoires et la revision de la procédure de délivrance et de suivi du permis de coupe artisanale. Tous cela a été transmis à l'adminsitration pour implementation dans les provinces qui ont commencé a utiliser ces outils. De plus, ce processus a été mis en place dans 4 provinces suite à la promotion et vulgarisation des pratiques réglementaires de l'exploitation artisanale par les antennes du PGDF.	De façon résumé, la planification et le suivi de l'exploitation artisanale s'est amélioré grâce au rapport de la Revue Juridique, aux propositions de la procédure de délivrance et de suivi du permis de coupe artisanale qui ont été appropriées par l'administration. Les conclusions des études menées, les réformes opérationnelles et règlementaires sur l'utilisation des répertoires ont été integrés par l'administration et produits par les provinces par l'utilisation des répertoires. De plus, des réunions sur le secteur artisanal ont eu lieu dans toutes les provinces et 3000 dépliants ont été distribués dans le cadre de la promotion et de la vulgarisation des bonnes pratiques réglementaires.
Produit 3.3 : Appui à l'amélioration des performances des artisans légaux d'exploitation du bois d'œuvre et au développement de PME de la filière, capables d'opérer sur les forêts communautaires et/ou des ETD	
Indicateur : Nombre d'Exploitants dont les pratiques ont changé grâce entre autres aux formations EFIR Nombre d'exploitants artisanaux agréés (accès à la profession à mettre en place) suite à une formation réussie en abattage EFIR (accès conditionné aux Unités Forestières Artisanales Aménagées)	
Cette activité a demarré cette année par la production des outils de la réglementation et leur vulgarisation auprès des acteurs. 3 dépliants ont été imprimés et distribués auprès des acteurs (administration, associations professionnelles, Société Civile) dans les provinces. Une attention particulière a été mise cette année sur la participation des femmes et des représentants autochtones.	De façon plus spécifique, cette activité a vraiment commencé cette année par la production des outils de vulgarisation de la règlementation auprès des acteurs. 3 Dépliants français / Lingala permettant de vulgariser la règlementation auprès des acteurs ont été imprimés en 3000 exemplaires et promus lors des réunions provinciales organisées avec les acteurs de la filière artisanale. Une attention particulière a été mise sur la participation des femmes et des représentants autochtones.
Produit 3.4 : Appui (auprès des opérateurs identifiés) à l'établissement et à la mise en œuvre d'accords définissant les relations entre exploitants artisanaux et populations locales	
Indicateur : 1. Montants de la contribution des exploitants artisanaux au financement de réalisations sociales prévues dans les accords passés avec les communautés locales 2. L'information sur les permis est accessible et sa qualité est évaluée régulièrement	
Ce produit a été amorcé cette année avec l'élaboration d'une proposition d'accord entre exploitants artisanaux et communautés. Un travail important de concertation a été réalisé au sein des antennes et auprès des parties prenantes des provinces de EQT, MGL, TPO et MND.	Un accord a été developpé de facon concertée avec les principaux acteurs des provinces. Plusieurs réunions au sein des antennes ont été organisées afin de collecter des informations et de documenter le modèle de convention entre exploitants / communautés (modèle qui, actuellement, n'est pas formalisé dans l'arrêté 084/2016). Une proposition de TDR pour un ECT a été developpée afin de se charger des consultations plus larges auprès des OCS et autres acteurs proviciaux et nationaux.
Résultat 3 : Différentes approches participatives d'aménagement et de gestion durable des forêts des communautés et/ou des ETD permettant le financement du développement local sont testées et prêtes à être généralisées, dans l'optique (entre autres) d'une réduction des émissions de GES	
Composante 4 : Appui à la gestion des FC et des ETD	
Produite 4. 1 : Identification des communautés et/ou ETD désireuses de conduire une gestion rigoureuse et durable de leurs ressources forestières dans 2 provinces pilotes	

Progrès au cours de la période (année ou semestre)	Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet
Indicateur : Disponibilité d'un cadre réglementaire et normatif actualisé intégrant la nouvelle constitution, les modalités de gestion durable des forêts communautaires et/ou des ETD, les évolutions des enjeux internationaux sur le climat. Pourcentage des textes réglementaires identifiés rédigés	
Cette activité a bien évoluée cette année. Un état des lieux des CFCL a été réalisé à la fin décembre 2024 et des critères de sélection des sites pilotes developpés. Aussi, le lancement d'une évaluation interne au MEDD du processus de foresterie communautaire s'est opéré pendant la période.	L'appui à la gestion des forêts communautaires et ETD est réalisé en collaboration étroite avec les Coordinations Provinciales du MEDD (CPEDD) et la DFC, notamment par la réalisation des états des lieux dans chaque province et la définition des critères de sélection des sites pilotes. Un site internet permet d'avoir la situation sur le nombre et la superficie des CFCL; la base des données cartographiques permet de faire également cet état des lieux et relever des incohérences entre ces deux sources (https://rdc.geocfcl.org/applications/). Un processus d'évaluation interne au MEDD de la foresterie communautaire est lancé afin d'orienter les ajustements règlementaires de façon concertée. La mise en place des activités de savoir-faire vers les communautés a été initiée par la récupération de la documentation existante (guides, arrêtés, réglementation, etc.) pour lancer le renforcement des capacités et développer les guides additionnels nécessaires.
Produit 4.2 : Tester sur des sites pilotes la mise en œuvre d'une exploitation rationnelle des ressources forestières (CFCL et/ou ETD) visant l'amélioration des performances d'artisans légaux.	
Indicateur : Nombre de sites pilotes (8 accords signés) participants à une exploitation forestière rationnelle.	
Le processus de sélection et d'évaluation des sites pilotes est en cours sur base des critères de l'administration, bonifiés par des aspects tels que le genre et la participation des représentants des peuples autochtones.	Cette action a été initiée cette année. Le processus de sélection et d'évaluation des sites pilotes est en cours sur base des critères de l'administration, bonifiés par des aspects tels que le genre et la participation des représentants des peuples autochtones. Une liste des sites probables pour une collaboration avec le PGDF est en cours de d'évaluation. Tout ce processus est etroitement mis en ouevre avec les CPEDD afin d'assurer une appropriation complète des procédures et actions définies.
Produit 4.4 : Mettre en place les activités de transfert de savoir-faire du Programme vers les communautés et les ETD des sites pilotes	
Indicateur : Le savoir-faire du PGDF pour présentation et partage avec les communautés et les ETD est centralisé et synthétisé	
Cette année, il a été question d'initier une campagne de vulgarisation des bonnes pratiques de gestion des CFCL au sein des provinces. Cela s'est concrétisé par le partage, promotion et vulgarisation des textes d'application, des guides et autres documentations disponibles au sein des provinces du PGDF et auprès des acteurs du secteur.	La mise en place des activités de savoir-faire vers les communautés a été initiée par la récupération de la documentation existante (guides, arrêtés, réglementation, etc.) pour lancer le renforcement des capacités et développer les guides additionnels nécessaires. Le partage, promotion et vulgarisation des textes d'application, des guides et autres documentations disponibles au sein des provinces du PGDF et auprès des acteurs du secteur se poursuit.
Résultat 4 : Les forêts des concessions forestières actuelles ainsi que les zones de développement rural (ZDR) sont gérées durablement en accord avec les dispositions légales, dans l'optique (entre autres) d'une réduction des émissions de GES	
Composante 5 : Garantir une gestion des concessions conforme à la législation forestière	
Produit 5.1 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de renforcement de la gouvernance économique du secteur forestier (Jalon 2018 C et 2018 G)	

Progrès au cours de la période (année ou semestre)	Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet
Indicateur : Étude coûts-bénéfices de l'exploitation forestière des grandes concessions avec l'appui d'une expertise spécialisée (ATCT – Économiste forestier) dans le cadre de l'étude économique de la filière et qui posera les bases pour le travail à suivre avec les entreprises et concessions industrielles ;	
Cette année, l'essentiel a porté sur l'initiation des réflexions de stratégie de gouvernance économique du secteur forestier par l'appui au processus de revisitation des concessions, le suivi des conclusions de la commission et l'élaboration participative (avec la participation du secteur privé) de la PFN.	L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de la gouvernance économique du secteur forestier a été lancée par l'appui au processus de revisitation des concessions, notamment par le suivi des conclusions de la commission avec la participation du secteur privé. Le soutien à l'établissement et à la mise en œuvre des clauses sociales par l'appui de ce processus au sein de 2 concessions forestières a été réalisé. L'appui à l'élaboration (clarification) des conditions légales en cohérence avec le tableau de bord du suivi de l'aménagement forestier des Contrats de Concession Forestière (CCF) et des Contrats de Concession de Conservation (CCC) se poursuit. Appui au processus de gouvernance par la prise en compte du rapport de revisitation et proposition d'amendement, en attente d'une entrevue avec la MINETAT.
Produit 5.2 : Suivre l'application des obligations d'aménagement sur les concessions forestières.	
Indicateur : Nombre de Plans d'Aménagement validés et mis en œuvre conformément à la réglementation.	
À la suite du rapport de revisitation des Titres Forestiers, une mission de contrôle forestier concernant 3 concessions forestières ayant fait des recours pour le maintien de la validité de leur titre forestier a été organisée dans la Province de la Mongala, par le Cabinet de la MINETAT, la CCV et l'OI. Le suivi de l'application des obligations d'aménagement est particulièrement actif (compte tenu de la limitation des fonds) par l'élaboration (en cours) d'un tableau de bord interactif entre les provinces et l'administration centrale.	Le suivi de l'application des obligations d'aménagement est en cours par l'appui aux services centralisés et déconcentrés tels que DIAF, DGF, CCV, DGFor, les CPEDD et autres (notamment pas l'appui à certaines missions) ainsi que la consolidation d'un tableau de bord interactif entre les provinces et l'administration centrale. 3 concessions forestières ayant fait des recours pour le maintien de la validité de leur titre forestier après revisitation. Ce suivi est également associé à l'appui à la mise en œuvre de la convention CITES à propos des espèces d'arbres concernées par l'aménagement. La mise en place de modalités de matérialisation des limites définies par l'aménagement forestier a été initiée, dans deux concessions forestières de la Tshopo, en vue de la finalisation d'un guide opérationnel à ce sujet.
Produit 5.3 : Soutien à l'établissement et à la mise en œuvre conforme aux dispositions réglementaires des clauses sociales en vue notamment de renforcer une gestion concertée des différents espaces des concessions dans le cadre des plans d'aménagement	
Indicateur : 1. Proportion des ristournes générées par l'exploitation forestière mises à disposition des communautés dans le cadre de la mise en œuvre des clauses sociales 2. Taux d'exécution des accords de clauses sociales (par rapport aux recettes prévisionnelles et par rapport aux recettes réelles) et montants mobilisés sur les Fonds de Développement Locaux (FDL)	
Soutien à l'établissement et à la mise en œuvre des clauses sociales par l'appui de ce processus au sein de 2 concessions forestières.	2 concessions forestières (dans la Province de Mongala (Booming Green, Congo King) ont bénéficié d'appuis dans le suivi des clauses sociales en juillet 2024. Voir rapport de mission CCV avec appui PGDF.
Produit 5.4 : Appui à la mise en place concertée des Zones de Développement Rural (ZDR) et à leur mise en valeur par des pratiques agricoles durables	
Indicateur : Nombre de concessions dont la ZDR du premier Bloc d'Aménagement Quinquennal BAQ a été délimitée et a fait l'objet de mesures d'amélioration des pratiques agricoles en vue de limiter l'empiètement sur l'espace forestier	
Une mission ECT internationale d'une durée de 30 HJ a eu lieu dans les Provinces du Mai-Ndombe et de la Tshopo pour un appui à la mise en place concertée des ZDR et à leur mise en valeur par des pratiques agricoles durables, du 24 juin au 8 juillet 2024.	Ce produit attendu a évolué par la production d'un rapport de capitalisation des bonnes pratiques de gestion durable des espaces agricoles, tout en faisant la revue de l'existant sur les solutions d'agroforesterie et de maintien de la fertilité des sols dans les ZDR. Des fiches techniques de SAF (systèmes agroforestiers) préconisés ont été établies afin de répondre aux besoins de vulgarisation auprès des communautés locales. Une restitution de la mission s'était tenue à la FEC en distanciel pour les opérateurs du secteur forestier en date du 09/08/2024. Une

Progrès au cours de la période (année ou semestre)	Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet
	autre restitution est planifiée en janvier 2025 avec d'autres acteurs.
Produit 5.9 : Appui aux thématiques CITES	
Indicateur : Appui à la rédaction des avis de commerce non-préjudiciables (ACNP), à la contribution aux études complémentaires de formulation des ACNP, à l'opérationnalisation de la plateforme numérique de gestion des permis CITES et à supporter la délégation congolaise aux évènements internationaux.	
Le PGDF a été particulierement actif dans ce secteur. Les TdR de la mission d'appui pour la participation au 27ème Comité pour les Plantes de la CITES à Genève prévue du 08 au 12.07.2024 ont été elaborés. De plus, le PGDF a appuyé l'Organe national de gestion de la CITES pour élaboration de 3 Avis de Commerce Non Préjudiciable (ACNP) pour 3 espèces de bois inscrits à l'annexe II.	Depuis 2023, le PGDF est particulierement actif dans cette matière avec la participation de l'AT3 au 77ème Comité Permanent de la CITES qui s'est tenu du 6 au 10 novembre 2023 à Genève, pour prendre part aux débats, et conseiller la délégation sur les décisions et déclaration à faire concernant les enjeux du CITES RDC pour la partie filière bois. Les discussions majeures à ce sujet concernaient les espèces classées en annexes II (notamment *Pericopsis elata*) qui font l'objet d'exportations et qui jouent par ailleurs un rôle économique majeur. En Juillet 2024, le PGDF a participé au 27ème Comité pour les Plantes de la CITES à Genève. Ces appuis à l'Organe de gestion de la CITES ont été très utiles pour élaboration de 3 Avis de Commerce Non Préjudiciable (ACNP) pour 3 espèces de bois inscrits à l'annexe II, conformément aux recommandations de la 77è session du Comité Permanent de la CITES pour *Afzelia*, *Pterocarpus*, et *Khaya* (première réunion d'organisation du travail : le 19/08 ; Atelier de validation des 3 ACNP : le 19/11/2024). Ces actions ont une importance economique substentielle puisqu'elles concernent des espèces de grandes valeurs commerciales pour la RDC.
Résultat 5 : L'administration forestière locale est en capacité d'assurer le suivi et le contrôle des opérateurs forestiers industriels et artisanaux et d'accompagner les processus de création et de gestion des différents types de forêts de production	
Composante 6 : Renforcement des capacités	
Produit 6.1 : Renforcement des compétences de l'administration forestière locale et des communautés et/ou ETD	
Indicateur : Proportion des territoires et secteurs des provinces concernées dans lesquels les agents de l'administration forestières ont été formés sur : - le zonage et les principes d'affectation des terres - la réalisation et le contrôle d'inventaires forestiers - les pratiques EFIR - les accords de clauses sociales notamment les modalités d'exercice des droits coutumiers - la ZDR (délimitation, vocation, gestion) - le cadre réglementaire et les outils de suivi de l'exploitation forestière (concessions, ETD/forêt communautaire, artisan)	
Particulièrement cette année, la collaboration avec les CPEDD ses fortement renforcée. Aussi, la DIAF accompagnée par la DGFor et le Cabinet de la MINETAT ont renforcé les capacités des agents et cadres des CPEDD des provinces de la Mongala, du Mai-Ndombe, de l'Equateur et de la Tshopo, sur les guides opérationnels. De façon générale, le renforcement des compétences de l'administration forestière provinciale s'est matérialisé par une collaboration étroite dans les provinces et la vulgarisation des textes légaux portant sur l'exploitation forestière.	renforcement des compétences de l'administration forestière locale, provinciale et des communautés, est assuré par l'installation de quatre antennes provinciales qui travaillent en étroite collaboration avec les acteurs pour la vulgarisation des textes légaux, et la promotion des bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles. La vulgarisation de 25 Guides Opérationnels sur l'aménagement forestier des Concessions Forestières de Production de Bois d'œuvre dans 5 provinces (Maï-Ndombe, Équateur, Mongala, Tshopo, et Ituri) a été réalisée. Le développement de relations institutionnelles pour le transfert progressif de savoir-faire vers les institutions de formation a été initié. Aussi, il peut être mentionné la mise en place des « tasks forces », la remise de matériel professionnel de communication

Progrès au cours de la période (année ou semestre)	Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet
	à la Direction Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (DANTIC) du MEDD le 27 février 2024, ainsi que 48 ordinateurs pour la dotation aux membres de cette Task force.
Produit 6.2 : Mettre en place les activités de transfert de savoir-faire du programme vers les institutions de formation (IF) forestières pour assurer le renforcement des capacités et la poursuite des acquis après la fin du Programme	
Indicateur : Des institutions de formation ont été identifiées et collabores avec le projet	
Prise de contact pour le développement de relations institutionnelles pour le transfert progressif de savoir-faire vers les institutions de formation (UNIBA, UNIKIS, UNILU, IFA Yangambi, ISEA Bengamisa).	Le développement de relations institutionnelles pour le transfert progressif de savoir-faire vers les institutions de formation a été initié. Une liste de contacts a été établie pour la facilitation des échanges institutionnels.

3. Défis de mise en œuvre

3.1 Défis liés au contexte du pays

Dans son discours à la nation devant le Parlement réuni en congrès le 11 décembre 2024, le Président de la République Démocratique du Congo a réaffirmé la préservation de l'environnement comme priorité stratégique pour améliorer la qualité de vie et assurer la pérennité des ressources naturelles du pays. Il a souligné que la RDC, avec sa richesse forestière, doit transformer ce potentiel en une véritable richesse durable, au-delà de sa simple exploitation. Le Président a évoqué les réformes en cours dans le secteur forestier, notamment l'élaboration de la Politique Nationale Forestière (PNF) et l'actualisation du code forestier, rappelant l'urgence de finaliser ces réformes. Cependant, les défis majeurs restent la mobilisation des ressources et de toutes les parties prenantes mais aussi la coordination des initiatives pour garantir une gestion durable des forêts au profit du développement national et contribuer aux réponses face aux crises environnementales mondiales.

Concernant les zones d'intervention du PGDF, l'insécurité demeure problématique dans la Tshopo, notamment à cause du regain d'instabilité et d'insécurité, alimentées par un engrenage complexe mêlant l'activisme des forces armées (Ituri) et les rivalités ethniques (Ituri et Tshopo). Il faut aussi relever le conflit intercommunautaire entre les Walengola du territoire de Ubundu et les Mboles du territoire d'Opala, entraînant un nouvel affrontement entre les Mboles et les militaires de la FARDC (à la suite de la mort d'un des leaders Mbole). Cette insécurité a couvert une partie des territoires d'Opala et d'Isangi, plus précisément aux environs de Yanonge. En raison des conflits et de l'insécurité connue en Ituri, très peu d'activités ont donc pu être mises en œuvre. Cependant une mission est en cours pour rendre effective la collaboration de l'antenne basée à Kisangani avec les autorités politico-administratives de la Province.

Cependant, dans les autres territoires tels que Banalia et Bafwasende où ont débuté des missions du PGDF durant cette année, la situation reste relativement calme.

D'autre part, la Province de l'Ituri est également confrontée à des fléaux tels que les vols à main armée, les braquages, les incursions de malfaiteurs dans les domiciles, et les activités de gangs qui opèrent en plein jour, dépouillant la population de ses téléphones, de son argent et de ses biens de valeur. Ce phénomène, localement connu sous le nom « EVAPO », règne en maître dans la Province. Cette situation engendre une psychose au sein de la population déjà victime d'une crise économique aigüe. En bref, c'est une véritable situation d'insécurité qui règne dans cette province d'intervention du PGDF, théâtre d'affrontements militaires. De ce fait, certaines contrées sont considérées comme « zones rouges » et donc à haut risque pour les Experts du programme.

Les autres provinces du programme ne sont pas autant en insécurité, bien que le phénomène "Mobondo" soit récurrent au Mai-Ndombe (mais ne concerne pas directement les zones d'activités du PGDF).

Aussi, la logistique pour les déplacements aériens en province est relativement compliquée en particulier pour les Provinces Maï-Ndombe, Equateur et Mongala. Pendant un temps, seule la compagnie d'aviation CAA desservait tout le pays. Aujourd'hui la compagnie Congo Airways est active sur certaines grandes destinations (notamment Kisangani) mais pas sur les autres provinces du PGDF. Au début du 4ème trimestre, il a été annoncé une nouvelle compagnie, Air Congo, dont les routines n'ont pas encore été publiées. Cette situation d'incertitude logistique impacte le respect de la programmation d'exécution de certaines activités et entraîne occasionnellement des coûts supplémentaires de logistique des frais des missions.

3.2 Défis inhérents au projet

Le programme fait face à plusieurs défis stratégiques, institutionnels et opérationnel. Sur le plan stratégique, il est nécessaire qu'entre **le MEDD, le FONAREDD, le CAFI et l'AFD** les avis convergent sur l'approche et le chemin critique menant aux jalons. Les divers disfonctionnements qu'a connu le programme ainsi que la dynamique du contexte font que le PGDF est en retard sur l'atteinte de certains jalons. Le FONAREDD avait exprimé le souhait de tenir un dialogue inclusif et participatif autour de la Task Force sur les jalons mis en place afin d'échanger et de se convenir d'une stratégie adaptée. C'est par l'exemple le cas de la programmation géographique où les parties doivent se convenir sur l'approche méthodologique à mener.

Le Copil politique du FONAREDD a validé et octroyé en novembre 2024, un nouveau programme intitulé "Appui aux Jalons" qui sera porté par le PNUD et exécuté par l'administration (Direction du développement durable du MEDD) et qui prend la responsabilité de mettre en œuvre des activités régaliennes liés aux jalons politiques portés aussi par le PGDF. Tout en saluant l'initiative complémentaire, l'AFD perçoit en cela un grand défi stratégique en terme de coordination et de collaboration entre acteurs et ces initiatives.

L'AFD a proposé lors du CRP 64 du FONAREDD sur le PGDF, tenu le 17 décembre 2024, de mettre en place avec la facilitation du FONAREDD, un groupe de travail (Task Force) réunissant les acteurs de ces deux initiatives pour créer un cadre commun d'échange, de partage, de synergie dans les activités et approches ainsi que de suivi afin d'éviter toute duplication et contradiction.

Sur le plan institutionnel, la consolidation de l'esprit collaboratif et coopératif entre le programme et l'administration reste un point d'attention bien que de fortes avancées ont été réalisées en 2024. Une bonne implication et appropriation, par l'administration, des activités (surtout régaliennes) du PGDF a été remarquée. L'élaboration de la Politique forestière nationale, la mise en place de la Cellule de Coordination de la Politique Forestière Nationale (CCPFN) et l'élaboration par la DIAF de la Feuille de route du zonage et de la programmation géographique sont des exemples de l'implication de l'administration. Un autre défi institutionnel majeur est la restructuration profonde du programme PGDF. Cet avis est partagé entre l'AFD et le MEDD. Ce processus devra être pensé, discuté et concerté entre l'AFD et le MEDD via un dialogue de qualité et réalisé sans toutefois donner un frein aux activités du programme. Enfin, nous pouvons aussi évoquer le sujet de partage des données techniques utiles au travail du PGDF par d'autres partenaires institutionnels qui reste encore un défi. L'AFD avait appelé et réitère son appel à l'appui formel du CAFI et du FONAREDD pour faciliter ce processus.

Au niveau opérationnel, le grand défi reste la pleine efficacité opérationnelle du PGDF dans le respect et suivi des procédures AFD/FONAREDD notamment en ce qui concerne le rapportage et les autres aspects de gestion ainsi que sa capacité à délivrer. L'AFD estime que l'Assistance à Maîtrise d'ouvrage qui a le devoir d'appuyer le Maître d'ouvrage dans le suivi des procédures et l'efficacité de gestion du programme ne fait pas assez dans son rôle. Dans une correspondance émise par l'Agence le 5 novembre 2024, référencé C2024/938, l'AFD a informé Madame le Ministre officiellement des problèmes rencontrés. Les points abordés sont:

La multiplicité d'incidents opérationnels dans l'exécution du programme. C'est le cas par exemple de :

- **l'incident concernant l'absence d'audits des comptes du PGDF pour 2022 et 2023 ainsi que l'absence** de certificats de non mouvement des comptes du PGDF pour 2020 et 2021 ;

- L'incident **lié à des irrégularités dans la procédure de passation de marché et la réalisation des audits comptables du PGDF**. L'AFD avait donné un avis de non objection (ANO) en avril 2024 sur les termes de référence et la liste de cabinets d'audits, puis sans aucune correspondance intermédiaire, l'AFD a reçu en septembre un rapport d'audit incomplet, réalisé en gré à gré par une entité inconnue de l'AFD et sans respecter les procédures basiques (décrites dans le Prodoc du PGDF) de passation de marchés et les demandes d'avis de non objections (DANO) afférentes;

- **L'incident concernant des retards de plusieurs mois de la part du PGDF pour transmettre à l'AFD le rapport d'activité du premier semestre 2024. L'AFD devait rendre ce rapport au FONAREDD le 31 juillet 2024**. Une version non acceptable a été transmise à l'AFD mi-septembre 2024. Une version acceptable, après de nombreuses modifications, a été transmise par l'AFD au FONAREDD ce 31 octobre 2024. Cette défaillance dans le reporting entraine (i) un retard que l'AFD assume auprès du FONAREDD et (ii) rend impossible la prolongation de la date de clôture du projet dépassée depuis le 21 juillet 2024;

- **L'incident suite à la réception d'allégations de fraudes de la part d'un membre du personnel de l'entreprise SOFRECO, mandataire de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) du PGDF et suspicion de rupture de contrat abusive du lanceur d'alerte par SOFRECO**. L'équipe projet de l'AFD a demandé à SOFRECO de suspendre la procédure de licenciement, qu'elle considère comme potentiellement abusive, et a saisi la Fonction Investigations de l'AFD pour diligenter une enquête sur ces allégations. Il s'agit de la troisième investigation menée sur le projet PDGF en l'espace de deux ans.

A la suite d'une correspondance du cabinet du MEDD émise par le Directeur du cabinet de Madame le MINETAT, l'AFD est revenu le 16 décembre 2024 en suggérant au Ministère certaines actions et étapes à mettre en place pour une restructuration du programme. Les deux défis majeurs à compléter sont la prolongation officielle du programme par le FONAREDD à l'issue du CRP 64 tenue le 17 décembre 2024 et le Copil technique à venir et l'organisation d'un audit des comptes de 2020 à 2024 réalisé par un cabinet d'audit indépendant de bonne réputation ayant reçu un avis de non-objection (ANO) de l'AFD comme stipulé dans les conventions de financement du PGDF.

Par ailleurs, une feuille de route devrait être mise en place entre l'AFD et le MEDD pour aborder les autres actions suivantes: (a) l' audit du contrat AMO et l'évaluation de son contrat; (b) la négociation sur une modalité transitoire de gestion du programme ; (c) une évaluation à mi-parcours portant sur l'évaluation les résultats à date du programme, diligentée par l'AFD et la formulation de recommandations pour sa poursuite ; (d) les nominations formelles d'un Directeur national ou d'une Directrice nationale du programme (DNP) et d'un ou d'une Responsable administratif/administrative et financier/financière (RAF) qui sont conditionnées par l'ANO de l'AFD sur leurs contrats de travail respectifs.

L'AFD a adopté un système de suivi rapproché par l'intermédiaire de notes d'avancement et de réunions hebdomadaires du programme. Les réunion se tiennent entre l'AFD, l'ATP et la DNP afin d'améliorer l'organisation et la communication des activités ainsi que leur planification.
La gestion des ressources humaines au sein du programme est un défi. Le PGDF a enregistré plusieurs départs au sein de l'équipe d'assistance technique (personnel clé du programme) et de la contrepartie.

Rappelons que lors du premier trimestre 2024, la Directrice du programme a cessé ses activités au sein du Programme à la suite d'une suspension suivie d'une rupture de son contrat, décidée par le cabinet du MEDD.

Depuis lors, le programme évolue avec une Directrice a.i, qui est aussi chargée de l'administration et des finances. Le cumul de ces deux poste a impacté le déroulement du programme pendant environ 5 mois. Le recrutement d'une nouvelle RAF ainsi que la nomination officielle de la DNP est en cours.

Au troisième trimestre le contrat de l'ATP a été arrêté subitement sur décision du MEDD. Après trois mois, l'AMO à proposer un nouvel ATP qui est entré en poste le 18 novembre. L'AT3 avait alors assuré l'intérim durant cette période. De plus, le chargé de suivi-évaluation a également été démobilisé le 10 septembre, suite à son évaluation non concluante de sa période d'essai. L'AFD a donné son Avis d'Objection sur sa prolongation. Le processus de recrutement est en cours et un nouveau chargé de suivi évaluation devrait être recruté durant la restructuration du programme.

Suite à l'incident opérationnel qu'a connu le programme concernant la suspicion d'une rupture de contrat abusive du chef d'antenne de la Tshopo (expliqué plus haut), les activités de cette zone d'intervention du PGDF ont été ralenties.

Afin de répondre aux exigence du FONAREDD, sur la prorogation de la date de clôture du programme, et de réduire le risque accru des dépenses inéligibles faute d'extension, l'AFD a suspendu le traitement des demandes d'Avis de Non-Objection. Les DANO sur les activités liées à la mise en place de la politique forestière nationale sont concernées. Ces activités avaient déjà connu un retard notamment la formation des facilitateurs et le lancement des consultations faute d'une bonne anticipation par l'UGP dans le lancement de la passation des marchés pour recruter le prestataire mais aussi à cause du temps mis pour conclure la négociation entre les parties.

Par ailleurs, l'élaboration de la Politique Forestière Nationale (PFN) repose sur une **approche holistique, participative et inclusive**, visant à satisfaire l'ensemble des parties prenantes impliquées dans le processus. Cette démarche a pour objectif de mobiliser activement et systématiquement les acteurs-clés à travers des ateliers nationaux et des consultations provinciales dans les 26 provinces du pays, marquant ainsi un élargissement significatif par rapport à l'approche initiale du document du programme (Prodoc), qui prévoyait des consultations limitées à cinq provinces, principalement celles du PGDF. Ce **changement méthodologique** représente un défi majeur, notamment en raison de l'augmentation des coûts liés à cette composante. En effet, l'élargissement des cadres de concertation et l'organisation des ateliers provinciaux à l'échelle nationale génèrent des coûts logistiques et opérationnels considérables. Par exemple, les consultations provinciales, initialement budgétisées à 50 000 USD pour cinq provinces dans le Prodoc, sont désormais estimées à 761 578 USD pour les 26 provinces, sans compter les frais nécessaires à la formation des équipes de facilitateurs devant accompagner le processus sur le terrain. Dans ce contexte, plusieurs défis doivent être relevés au cours de l'organisation des ateliers provinciaux de concertations des parties prenantes, notamment en termes de gestion logistique, technique et financière. Ceci conforte encore l'idée avancée par le programme de travailler conjointement dans la programmation de ces activités en intelligence avec le programme d'appui aux jalons récemment octroyé par le FONAREDD.

Enfin, un défi majeur du programme est aussi de réussir à **s'adapter aux priorités nationales du moment**, bien que certaines d'entre elles n'étaient pas prévues dans le PRODOC. C'est ainsi que des nouvelles propositions ont été faites et intégrées dans le PTBA 2024, soumises et validées lors du COPIL 2 (PTBA 2024 - Google Drive). Ces propositions validées sont maintenues dans le PTBA 2025.

le défi opérationnel et financier est aussi la trésorerie du programme à date. Le programme a consommé 70% de fonds de la première avance faite sur le concours FONAREDD et donc, nécessite un renouvellement d'avance. Dans ce contexte, la réalisation de l'audit des comptes du programme sur la période 2020-2024 comme condition suspensive à tout nouveau versement de l'AFD au programme et à la deuxième tranche de versement du CAFI.

3.3 Commentaires

La MINETAT a confirmé sa volonté de voir progresser le PGDF et s'est dite ouverte à toute restructuration pour améliorer l'efficacité du programme. Un dialogue bilatéral sera entamé dès l'année prochaine par le MEDD et l'AFD sur la feuille de route et des actions à mettre en place dans le cadre de cette restructuration.

Les résultats de ladite restructuration, les résultats de l'évaluation à mi-parcours qui sera lancée par le FONAREDD et l'AFD ainsi que les conclusions de l'audit comptable 2020-2024 seront présentés au Copil du programme au moment indiqué.

L'instauration d'un dialogue franc entre les différents acteurs de ce programme est d'une grande nécessité pour harmoniser les vues sur les processus critiques et constructifs appropriés d'atteinte des jalons et les facteurs d'efficacité du programme. L'AFD prendra le lead pour planifier et organiser ladite rencontre, comme cela a été recommandé par le CRP 64.

La pleine appropriation des procédures est un impératif pour la continuité des activités et des échanges se sont tenus pour améliorer le déploiement du programme. Les échanges se poursuivent chaque fois que nécessaire. En effet, **la planification temporelle des actions et le respect des délais demeurent des enjeux déterminants pour garantir la réussite du processus**. Ainsi, une gestion prévisionnelle efficace par l'équipe du programme est indispensable.

Le suivi opérationnel de l'AFD, via des réunions hebdomadaires et l'envoi des notes hebdomadaires par la direction du programme, a été instauré depuis novembre 2023, et permet d'identifier les progrès mais aussi de procéder à des ajustements.

Afin de faciliter une mise en œuvre concertée du PGDF, voici les principales recommandations réalisées lors de la deuxième session du Comité de Pilotage du PGDF (COPIL 2) ainsi que les principales actions de suivi relatives :

- Recommandation N°1 relative au suivi de l'Avenant N°1 aux Conventions CCD 1098 01G (AFD) et CCD 1087 01 E (CAFI) portant sur la date limite d'achèvement technique et la date limite de versement des fonds relatifs au PGDF.
    - L'extension des dates-clés de la Convention CCD 1098, portant financement de 4M EURO de l'AFD est à ce jour acquise. Un avenant d'extension signé par le Ministre des finances est disponible pour prolonger la date de clôture du programme au 31 Mars 2027 et la date limite de versement des fonds au 30 septembre 2026.
    - Le même avenant signé par le Ministère des finances existe pour le CCD 1087, lequel prolonge les dates clés de la convention y afférente. Mais cette décision ne peut s'appliquer tant que le Copil politique du FONAREDD ne s'est pas prononcé. Un CRP 64 a été organisé le 17 décembre 2024 pour se prononcer sur ce sujet avant d'orienter la décision du Copil politique.
- Recommandation N°2 relative à la dissociation de la conditionnalité de l'évaluation à mi-parcours du PGDF pour l'appel de la seconde tranche de financement du programme.
    - Le principe du FONAREDD est de décaisser la deuxième tranche sur base d'une performance démontrée du programme par la suite d'une mission d'évaluation indépendante à mi -parcours. Cette mission devrait dans sa démarche tenir compte des circonstances atténuantes dues à l'historique particulier du démarrage du PGDF, jalonné de plusieurs difficultés ayant certainement impacté sa performance.
- Recommandation N°3 relative à la mise en place d'un mécanisme formel et opérationnel de partage de données entre les partenaires du MEDD et le PGDF.

  - Plusieurs actions formelles et informelles de concertation ont été entreprises. Mais l'idéal est que le FONAREDD qui finance la plupart de ces partenaires puisse prendre l'initiative aux côtés du MEDD pour instaurer un tel mécanisme permanent.
- Recommandation N°4 relative à la programmation géographique.
  - Feuille de route adoptée et actuellement mise en œuvre. Le PGDF intègre cet agenda.
- Recommandation N°5 relative au suivi de la recommandation N°3 de la première session du COPIL portant sur les jetons de présence.
  - En cours d'analyse par les autorités compétentes.
- Recommandation Nº6 relative à la soumission des invitations et des documents de travail.
  - L'UGP a pris bonne note et met tout en œuvre pour respecter les échéances.

Pour rester conforme aux lignes directrices du FONAREDD relatives à l'organisation des réunions du COPIL, un deuxième COPIL 2024 était prévu pour ce mois de décembre. Mais l'agenda d'organisation du CRP 64 a dicté le report de ce dernier à l'année prochaine pour permettre aussi d'inclure au menu des discussions, les résolutions et recommandations de ce dernier.

En décembre 2024, l'UGP a produit le TDR pour l'invitation au COPIL et finalisé le PTBA 2025. Initialement prévu pour le 18 décembre 2024, le prochain COPIL est reporté au premier trimestre 2025.

4. Evaluation de la performance du projet

4.1 Evaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique

Tableau 3 : Evaluation de la performance :

Produits	Indicateurs	Ligne de base [3]	Cible visée pour la période de rapportage (non cumulative)	Valeur atteinte pour la période de rapportage (non cumulative) 01/2024 à 12/2024	Valeur 2022 (en cumulatif)[4]	Valeur 2023 (en cumulatif)[5]	Valeur actuelle (en cumulatif)[6]	Cible finale dans le PRODOC[7]	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires[8]
Produit 1.1 : Assistance au MEDD dans l'opérationnalisation du CCNF et des CCPF	Le CCNF et CCPF chargés de s'assurer de la transparence et du côté participatif du processus sont opérationnels	Le Conseil Consultatif existe par décret mais n'est pas opérationnel et peu inclusif ; Quatre réunions du CCNF ont été organisées de 2008 à 2022	3 sessions du CCNF organisées (mars, septembre, décembre) ; 4 CCPF organisés (mai et août 2024)	1 seule session (la 6ème) du CCNF a été tenue du 06 au 07.11.2024	Décret N°08/03 du 26 janvier 2008 du CCNF	Signature du Décret 23/11 du 3 mars 2023 modifiant et complétant le Décret N°08/03 du 26 janvier 2008 du CCNF Tenue de deux session du	Signature du Décret 23/11 du 3 mars 2023 modifiant et complétant le Décret N°08/03 du 26 janvier 2008 du CCNF Tenue de la 5ème session du CCNF du 2 au 3/10/2023 La 6ème session du CCNF a été	Cible fin phase 1 : Conseil opérationnel, au moins 4 réunions de concertation, révision de l'arrêté élaboré pour sa création. Cible fin phase 2 : Conseil avec un secrétariat autonome du			- La réunion du CCNF prévue en mai 2024 n'a pas été tenue suite au délai d'attente de la validation du PTBA, qui est intervenue au mois de juin 2024 ; - La session de décembre 2024, dédiée au rapport provisoire de la PFN, n'a pas pu se tenir en raison des difficultés rencontrées sur le projet tout comme les CCPF en pronvince ; - Les progrès réalisés en termes de qualité des réunions du CCFN sont

[3] Préciser l'unité.

4 Tenir compte de la valeur validée par le rapport annuel FONAREDD /CAFI 2022

5 Tenir compte de la valeur validée par le rapport annuel FONAREDD /CAFI 2023

[6] Indiquer la valeur à l'issue de la période de rapportage.

[7] Indiquer la cible telle que renseignée dans le document de projet.

[8] Les commentaires doivent inclure les raisons pour les progrès significatifs, les retards ou changements le cas échéant.

Produits	Indicateurs	Ligne de base [3]	Cible visée pour la période de rapportage (non cumulative)	Valeur atteinte pour la période de rapportage (non cumulative) 01/2024 à 12/2024	Valeur 2022 (en cumulatif)[4]	Valeur 2023 (en cumulatif)[5]	Valeur actuelle (en cumulatif)[6]	Cible finale dans le PRODOC[7]	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires[8]
						CCNF reformé du 2 au 3/10/2023 et du 6 au 7/11/2024	tenue du 06 au 07.11.24	PGDF ; au moins 8 sessions de CCNF			perceptibles. Cependant, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer le secrétariat du CCFN, notamment en ce qui concerne la prise de notes, la production des rapports dans les délais impartis, ainsi que l'archivage des documents.
Produit 1.2 : Observateur indépendant	Le mandat de l'Observateur Indépendant est connu : Au moins 2 rapports d'audit indépendant sont rendus publics.	La mise en place de l'observateur indépendant amélioré est programmée pour 2018, avec un lien fonctionnel avec le mécanisme de gestion des risques du FONAREDD.	Révision de 4 rapports de l'ECT Philippe NZITA : ✓ Rapport d'évaluation et de développement de mise en œuvre du Mandat de l'OI ✓ Cahier des charges de l'OI ✓ Feuille de route de l'OI Guide pour l'observateur indépendant des forêts en RDC	Révision de 4 rapports de l'ECT Philippe NZITA : ✓ Rapport d'évaluation et de développement de mise en œuvre du Mandat de l'OI ✓ Cahier des charges de l'OI ✓ Feuille de route de l'OI ✓ Guide pour l'observateur indépendant des forêts en RDC			Révision de 4 rapports de l'ECT Philippe NZITA : ✓ Rapport d'évaluation et de développement de mise en œuvre du Mandat de l'OI ✓ Cahier des charges de l'OI ✓ Feuille de route de l'OI ✓ Guide pour l'observateur indépendant des forêts en RDC	Cible fin phase 1 : procédures de l'OI établies Cible fin phase 2 : premiers rapports publiés			Co-organisation (PGDF et US Forest) d'un atelier conjoint de pré-validation de deux études le 22 mai 2024, réunissant l'administration forestière, les entreprises forestières privées (industrielles et artisanaux), la société civile, les bailleurs de fonds pour présenter les résultats des études sur les options de financement durable pour les Organisations de la Société Civile (OSC), qui entreprennent l'observation indépendante des forêts, et la restructuration / révision du mandat de l'Observation Indépendante en République Démocratique du Congo (RDC). Actuellement, l'administration est en

Produits	Indicateurs	Ligne de base [3]	Cible visée pour la période de rapportage (non cumulative)	Valeur atteinte pour la période de rapportage (non cumulative) 01/2024 à 12/2024	Valeur 2022 (en cumulatif)[4]	Valeur 2023 (en cumulatif)[5]	Valeur actuelle (en cumulatif)[6]	Cible finale dans le PRODOC[7]	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires[8]
			Réunion avec CCV, SG-EDD, GIBEC. Présentation technique aux acteurs. Soumission au CCNF.								possession des éléments et doit donner un retour sur les orientations à prendre en termes d'option à retenir pour le prochain mandat
Produit 1. 3 : Plan de Lutte contre l'Exploitation Illégale (PLCEI)	1. Plan de lutte contre l'exploitation illégale validé 2. Le plan de lutte contre l'exploitation illégale est mis en œuvre	Néant	PLCEI (Version provisoire 1), intégrant le Diagnostic et la Stratégie de LCEI disponible	Un projet de décision sur la constitution d'un groupe de travail spécifique au PLCEI a été déposé au secrétariat général		Production d'une feuille de route validée au CCNF pour l'élaboration d'une stratégie et du PLCEI	- Feuille de route du PLCEI validée; - Projet de texte de portant mise en place du groupe de travail sur le PLCEI soumis à la signature du SGl du MEDD	Plan de lutte contre l'exploitation illégale élaboré, validé et accompagné dans sa mise en œuvre			Projet de Décision portant mise en place d'un Groupe de Travail PLCEI en attente de la signature du SG-EDD
Produit 2.1 : Politique forestière (jalon 2018 A)	1. Au moins 2 réunions de concertation au niveau national et 1 au niveau provincial, et représentativité des acteurs du secteur forestier (GTCRR, artisanaux, FIB notamment, société civile) à ces réunions préparatoires permettant l'élaboration d'une	Pas de politique forestière. L'élaboration d'une ébauche de politique forestière nationale était prévue en 2016, son adoption visée pour fin 2018 conformenent à la première lettre d'intention du partenariat CAFI-RDC	Mise en place de la cellule de Coordination de l'élaboration de la Politique Forestière Nationale (CCPFN) Etape 4 de la feuille de route : Consultations Provinciales terminée	Arrêté Ministériel N°025/CAB/MINETAT/MIN-EDD/EBM/CBM/03/2024 portant création, organisation et fonctionnement de la Cellule de Coordination de l'élaboration de la Politique Forestière Nationale		Une feuille de route a été établie en 9 étapes et validée au CCNF en octobre 2023 Etapes 1, 2, et 3 / 9 déjà réalisées	Signature le 19/04/2024 de l'Arrêté Ministériel N°025/CAB/MINETAT/MIN-EDD/EBM/CBM/03/2024 portant création, organisation et fonctionnement de la Cellule de	Cible fin phase 1 (i) au moins 1 réunion de concertation + (ii) Au moins présence Ministère, Artisanaux, Concessionnaires, PTF, ONG nationales			La formayion de 30 facilitateurs pour les consultations provinciales dépendait d'une formation / acquisition d'une méthode précise proposé par un organisme particulier. Ces activités ont pris du retard à cause d'une mauvaise négociation de ce contrat par le PGDF (qui ne respectait pas les règle de passations de marchés de l'AFD). De plus, ces activités

Produits	Indicateurs	Ligne de base [3]	Cible visée pour la période de rapportage (non cumulative)	Valeur atteinte pour la période de rapportage (non cumulative) 01/2024 à 12/2024	Valeur 2022 (en cumulatif)[4]	Valeur 2023 (en cumulatif)[5]	Valeur actuelle (en cumulatif)[6]	Cible finale dans le PRODOC[7]	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires[8]
	politique nationale et des autres documents réglementaires (réunion réalisée dans le cadre du Conseil). 2. Document de politique forestière nationale rendu disponible		Production d'un rapport de diagnostic sectoriel, d'une version V0 de la PFN et d'une version Provisoire de la PFN validée à l'atelier national de validation	(CCPFN) a été signé en date du 19 avril 2024 Mise en place et opérationnalisation de la CCPFN Phase 1 : travaux préparatoires PFN achevés Phase 2 : diagnostic sectoriel exhaustif achevé, Phase 3 de validation du diagnostic et planification de la PFN V0 achevée, et validé au CCNF Phase 4 des consultations : Préparation achevée des éléments pour les consultations Nationales (PFN V0 et diagnostic consolidés			Coordination de l'élaboration de la Politique Forestière Nationale (CCPFN) Phase 1 à 3 de la feuille de route sont achevées Phase 4 des consultations débutée mais pas achevée - CCPFN mise en place et fonctionnelle -Diagnostic sectoriel sur la PNF validé au CCNF de novembre 2024 -Version V0 de la PFN validée au cours du CCNF de novembre 2024	Cible fin phase 2 : Disponibilité d'une Politique forestière nationale adoptée			sont en stand by le temps de la restructuration du programme (cf.échanges de courrier MEDD / AFD, notamment par la lettre C2024/938 de l'AFD).

Produits	Indicateurs	Ligne de base [3]	Cible visée pour la période de rapportage (non cumulative)	Valeur atteinte pour la période de rapportage (non cumulative) 01/2024 à 12/2024	Valeur 2022 (en cumulatif)[4]	Valeur 2023 (en cumulatif)[5]	Valeur actuelle (en cumulatif)[6]	Cible finale dans le PRODOC[7]	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires[8]
Produit 2.2 : Code forestier (Jalon 2020 A)	Code forestier révisé	Code forestier antérieur à la constitution L'actualisation du code forestier intégrant les avancées et les défis liés à la gestion de l'exploitation industrielle, artisanale et communautaire des forêts figurant dans le document de politique forestière est prévue pour 2020.	Néant	Néant			Néant	Code forestier révisé et conforme aux orientations de la constitution et aux objectifs de la nouvelle PFN.			Activité pour le Trimestre 3-2025, après adoption du document de la PFN. D'autres éléments ont cependant été élaborés par le programme pour alimenter la réflexion, tels que le diagnostic sectoriel de la PFN et toutes les études thématiques qui ont été réalisées pour alimenter ce diagnostic (foresterie artisanale, valeurs culturelles et traditionnelles, thématique carbone, revue juridique, étude du capital forestier, revisitation des titres du MEDD, etc.)
Produit 2.3 : Textes réglementaires	Pourcentage des textes réglementaires identifiés rédigé	Arrêtés Ministériels (AM) existants sur l'aménagement et l'exploitation forestière et au moins 15 Guides Opérationnels (GO)	Organisation des missionss de distribution des guides opérationnels dans les Provinces du PGDF	4 missions de distributions et de renforcement des capacités des agents et cadres des CPEDD sur les Guides Opérationnels (GO) dans les Provinces de Mai-Ndombe, de l'Equateur, de la Mongala, et de la Tshopo, réalisées principalement par la DIAF			4 missions de distribution et de renforcement des capacités des agents et cadres des CPEDD sur les GO dans les Provinces de Mai-Ndombe, de l'Equateur, de la Mongala, et de la Tshopo, réalisées principalement	Cible fin phase 1 : GO Gestion/mise en valeur ZDR; GO pratiques artisanales améliorées Cible fin phase 2 : GO gestion ETD/forêt communautaire; Arrêté Ministériel			RAS

Produits	Indicateurs	Ligne de base [3]	Cible visée pour la période de rapportage (non cumulative)	Valeur atteinte pour la période de rapportage (non cumulative) 01/2024 à 12/2024	Valeur 2022 (en cumulatif)[4]	Valeur 2023 (en cumulatif)[5]	Valeur actuelle (en cumulatif)[6]	Cible finale dans le PRODOC[7]	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires[8]
				accompagnée par la DGFor et le Cabinet de la MINETAT du 29 juin au 29 juillet 2024			par la DIAF accompagnée par la DGFor et le Cabinet de la MINETAT du 29 juin au 29 juillet 2024	sur le contrôle forestier; AM Principes de gestion des ETD / forêts communautaires			
Produit 2.4 : Elaboration d'un macro-zonage forestier national et contribution au zonage forestier dans les zones de projets intégrés	Zonage des grands massifs forestiers réalisé Carte de la spatialisation des différentes allocations existantes élaborée Cartes thématiques des zones PGDF Carte des occupations du sol quelques provinces PGDF sur base de la stratification des images satellites sentinels 2 élaborées (Equateur, Maï Ndombe, Tshopo) Cartes des itinéraires du déploiement des enquêtes socio-économique dans le cadre du zonage forestier faite	Un macro-zonage forestier a été réalisé au niveau national. Une stratification forestière (FAO-JICA-DIAF, 2013) existe. Normes de zonages forestiers existent (MEDD, 2010). Etude sur le Capital forestier démarrée.	Elaboration carte des grands massifs forestiers de la RDC. Redynamisation d'un (1) Comité National de pilotage de zonage forestier et mise en place de 29 comités locaux de pilotage de zonage forestier (CLPZ) Elaboration des Carte d'occupations du sol quelques provinces PGDF (Equateur, Maï Ndombe, Tshopo) Elaboration des cartes des	6 CLPZ / 29 sont déjà installés (3 dans la province de Tshopo et 3 dans la province de la Mongala). Préparation des TdR pour l'installation de 2 autres CLPZ : 1 en EQT et 1 au MND La feuille de route du zonage forestier et du macrozonage a été révisée et validée au CCNF en novembre 2024 Une carte des grands massifs forestiers de la RDC est élaborée			6 CLPZ sont déjà installés (3 dans la province de Tshopo et 3 dans la province de la Mongala) Préparation des TdR pour l'installation de 2 autres CLPZ : 1 en EQT et 1 au MND La feuille de route du zonage forestier et du macrozonage a été révisée et validée au CCNF en novembre 2024 Une carte des grands massifs	Cible fin phase 1 : Établissement des modalités de zonage forestier au niveau provincial Cible fin phase 2 : zonage forestier réalisé au niveau des programmes intégrés REDD+			L'installation des CLPZ n'a pas pu évoluer car la mobilisation du cartographe dans des missions a été suspendue suite à une mesure conservatoire prise dans l'attente des conclusions de l'enquête menée par l'AFD dans la Tshopo concernant un incident opérationnel La feuille de route étant validée, la mise en œuvre va suivre en 2025 : - CLPZ / CNPZ - Scenarii d'affectation des terres - Validation des cartes de macrozonage aux CLPZ / CNPZ / CCNF - Projets de cartes occupation du sol en zone PGDF et validée

Produits	Indicateurs	Ligne de base [3]	Cible visée pour la période de rapportage (non cumulative)	Valeur atteinte pour la période de rapportage (non cumulative) 01/2024 à 12/2024	Valeur 2022 (en cumulatif)[4]	Valeur 2023 (en cumulatif)[5]	Valeur actuelle (en cumulatif)[6]	Cible finale dans le PRODOC[7]	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires[8]
			itinéraires pour le déploiement des enquêtes socio-économiques du zonage forestier Elaboration des cartes de suivi du couvert forestier sur base des données DIAF de changement du couvert forestier comme contribution du PGDF à cette activité.	3 cartes d'occupation du sol faites (Equateur, Maï Ndombe, Tshopo) sur 5 provinces PGDF 7 cartes des itinéraires de déploiement des enquêtes socio-économiques élaborées 5 cartes du suivi du couvert forestier en fonction de 5 provinces PGDF produites			forestiers de la RDC est élaborée 3 cartes d'occupation du sol faites (Equateur, Maï Ndombe, Tshopo) sur 5 provinces PGDF 7 cartes des itinéraires de déploiement des enquêtes socio-économiques élaborées 5 cartes du suivi du couvert forestier en fonction de 5 provinces PGDF produites				par CLPZ, et projet de consultations publiques - Production de carte de zonage forestier et début de la programmation géographique - Enquêtes publiques pour validation des modalités de valorisation des zones identifiées
Produit 2.5 : Mesures de prise en compte des impacts sociaux et environnementaux	Prise en compte des impacts socio-environnementaux du Programme	RAS	Elaboration de trois (3) TdR d'Etude Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la Politique	Elaboration des trois (3) TdR d'Etude Environnementale et Sociale Réception des TdR validés par			Elaboration de trois (3) TdR d'Etude Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la Politique	Les études sont réalisées			Les TdR ont mis plus de temps que prévu à être validés par l'ACE, plus de 6 mois. Ceci a eu pour conséquence de ralentir le processus de lancement des études. Celles-ci ne devraient pas

Produits	Indicateurs	Ligne de base [3]	Cible visée pour la période de rapportage (non cumulative)	Valeur atteinte pour la période de rapportage (non cumulative) 01/2024 à 12/2024	Valeur 2022 (en cumulatif)[4]	Valeur 2023 (en cumulatif)[5]	Valeur actuelle (en cumulatif)[6]	Cible finale dans le PRODOC[7]	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires[8]
			Nationale Forestière ; de Cadre de Gestion Environnemental e et Sociale du Programme de Gestion Durable des Forêts (PGDF) ; et d'Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) préalable des Sites Pilotes du PGDF. Validation des TdR par l'ACE Publication d'un AMI / DDP pour le recrutement d'un prestataire pouvant réaliser les études Démarrage des études	l'ACE par sa lettre 0689/ACE/DG/L.O /DI-DE/2024 du 08/11/2024. Les AMI relatifs aux 3 études à mener ont été rédigés et envoyés à l'AFD le 04/12/2024			Nationale Forestière ; de Cadre de Gestion Environnemental e et Sociale du Programme de Gestion Durable des Forêts (PGDF) ; et d'Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) préalable des Sites Pilotes du PGDF.				commencer avant le 1er trimestre 2025
Produit 3.1 : Amélioration de la filière bois artisanale et de son économie (en lien avec l'activité 2.1)	1. Nombre d'exploitants informels/illégaux passés dans le système formel et respectant les éléments essentiels de légalité	Part des informels parmi les artisanaux extrêmement importante (et bien entendu non connue)	Lancement de l'étude de la filière de bois artisanal dans la Province de la Tshopo Démarrage des activités de	Etude lancée par l'ANO du 12 février 2024, mais suspendue jusqu'à pour cause de mesures conservatoires (suspension des missions de la			Etat de lieux du secteur artisanal finalisé en Novembre 2023 (Livrable LC 3.1)	Cible fin phase 1 : 10% des opérateurs artisanaux des sites pilote du programme			Le PGDF a aussi accompagné l'administration dans la préparation d'une note circulaire pour procéder à l'enregistrement officiel de toutes les associations professionnelles artisanales provinciales. Ceci aura pour but de travailler à travers

Produits	Indicateurs	Ligne de base [3]	Cible visée pour la période de rapportage (non cumulative)	Valeur atteinte pour la période de rapportage (non cumulative) 01/2024 à 12/2024	Valeur 2022 (en cumulatif)[4]	Valeur 2023 (en cumulatif)[5]	Valeur actuelle (en cumulatif)[6]	Cible finale dans le PRODOC[7]	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires[8]
	Nombre de structures (associations, syndicats, coopératives, etc.) d'exploitants créées et opérationnelles 2. L'information sur les permis est accessible et sa qualité est évaluée régulièrement; Nombre de permis accordé en accord avec les législations existantes		constitution du répertoire des artisanaux	TPO) pendant la durée des enquêtes de l'AFD suite à un incident opérationnel dans la province Par la lettre 1217/SG/EDD/BTB/DTP/06/2024, le Secrétaire Général a demandé aux CPEDD de fournir le répertoire provincial des artisanaux. La MGL et MND ont renvoyé leurs répertoires			Le répertoire de base d'au moins 2 provinces (MGL et MND) est connu	devenus formels Cible fin phase 2 : 50% des opérateurs artisanaux des sites pilote du programme devenus formels en fin de phase 2			celles-ci plutôt qu'au cas par cas parmi les trop nombreux opérateurs. Les répertoires tels qu'envoyés aujourd'hui sont très incomplets ; ils constituent cependant une version sur base de laquelle le PGDF pourra accompagner les provinces pour l'améliorer.
Produit 3.2 : Amélioration de la planification et du suivi de l'exploitation artisanale	Un système de suivi des exploitants artisanaux agréés (répertoire), de l'attribution des permis de coupe et de leur localisation, ainsi que de l'exploitation menée, avec système à déployer sur chacune des Provinces au sein des CPEDD est développé	RAS	TdR pour la revue Juridique LC3-3 Revue Juridique LC3-4 Système de délivrance des permis LC3-5 Système de suivi des permis délivrés LC3-6	TdR pour la revue Juridique LC3-3 Revue Juridique LC3-4 Les livrables LC3-5, 6 et 7 ont été produits. Les rapports ont été transmis au Secrétariat Général du MEDD			Livrable déjà finalisé et transmis : la Revue Juridique LC3-4 (05.06.2024) Système de délivrance des permis LC3-5 Système de suivi des permis délivrés LC3-6				L'analyse des livrables produits suite à la mission de la revue juridique donnera lieu à des orientations qui pourraient par la suite être traduites par des révisions règlementaires. Des activités de suivi vont suivre en 2025 en impliquant l'administration Nationale, Provinciale, et les associations professionnelles. La société

Produits	Indicateurs	Ligne de base [3]	Cible visée pour la période de rapportage (non cumulative)	Valeur atteinte pour la période de rapportage (non cumulative) 01/2024 à 12/2024	Valeur 2022 (en cumulatif)[4]	Valeur 2023 (en cumulatif)[5]	Valeur actuelle (en cumulatif)[6]	Cible finale dans le PRODOC[7]	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires[8]
			Plan stratégique de délivrance LC3-7 Partage à l'administration avant présentation des conclusions et des propositions en atelier	(06.11.2024), et sont désormais en cours d'analyse au niveau de la DRCE.			Plan stratégique de délivrance LC3-7 (08.10.2024)				civile sera aussi impliquée lorsque nécessaire.
Produit 3.3 : Appui à l'amélioration des performances des artisans légaux d'exploitation du bois d'œuvre et au développement de PME de la filière, capables d'opérer sur les forêts communautaires et/ou des ETD	Nombre d'Exploitants dont les pratiques ont changé grâce entre autres aux formations EFIR Nombre d'exploitants artisanaux agréés (accès à la profession à mettre en place) suite à une formation réussie en abattage EFIR (accès conditionné aux Unités Forestières Artisanales Aménagées)	Aucun exploitant artisanal formé à la gestion durable des forêts et à de meilleures pratiques d'exploitation	Production des outils de vulgarisation de la règlementation auprès des acteurs	Livrables déjà validés : 3 types de dépliants français / lingala ont été produits, permettant de vulgariser la règlementation auprès des acteurs LC3-10 3000 dépliants de sensibilisation sur les modalités d'obtention de l'agrément, l'obtention du permis, et les responsabilités de l'exploitant ont été distribués aux principaux acteurs			Livrables déjà validés : 3 Dépliants français / lingala permettant de vulgariser la règlementation auprès des acteurs LC3-10 3000 dépliants imprimés et distribués	Cible fin phase 1 : 10% des opérateurs artisanaux des sites pilotes du programme formés à de meilleures pratiques d'exploitation Cible fin phase 2 : 50% des opérateurs artisanaux des sites pilotes du programme formés à de meilleures			En plus des dépliants, 3 réunions provinciales organisées avec les acteurs de la filière artisanale : Mai-Ndombe le 01.03.2024 avec 44 participants Mongala : le 26.04.2024 avec 48 participants Equateur le 14.05.2025 avec 29 participants

Produits	Indicateurs	Ligne de base [3]	Cible visée pour la période de rapportage (non cumulative)	Valeur atteinte pour la période de rapportage (non cumulative) 01/2024 à 12/2024	Valeur 2022 (en cumulatif)[4]	Valeur 2023 (en cumulatif)[5]	Valeur actuelle (en cumulatif)[6]	Cible finale dans le PRODOC[7]	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires[8]
				(administration et autorités provinciales, associations professionnelles, société civile, etc.)				pratiques d'exploitation			
Produit 3.4 : Appui (auprès des opérateurs identifiés) à l'établissement et à la mise en œuvre d'accords définissant les relations entre exploitants artisanaux et populations locales	1. Montants de la contribution des exploitants artisanaux au financement de réalisations sociales prévues dans les accords passés avec les communautés locales 2. L'information sur les permis est accessible et sa qualité est évaluée régulièrement"	Contribution non formalisée et non connue	Néant	Une mission préliminaire a été initiée en fin d'année afin de produire un peu de matière et orienter le consultant qui sera chargé du dossier. Cette mission est déployée dans 4 provinces			Une mission préliminaire a été initiée en fin d'année afin de produire un peu de matière et orienter le consultant qui sera chargé du dossier. Cette mission est déployée dans 4 provinces	Cible fin phase 1 : 5 000 $/an Cible fin phase 2 : 25 000 $/an			
Produit 3.5 : Appui à l'amélioration des performances des transformateurs de bois d'œuvre	Rendement matière des produits de l'exploitation artisanale : volumes débités selon le type d'équipement utilisé par les artisanaux pour le sciage des grumes (tronçonneuse ou scie mobile)	Rendement faible pour le sciage de long en forêt. Situation à établir en début de programme auprès des opérateurs appuyés						Cible fin phase 1 : rendement matière connu Cible fin phase 2 : augmentation de 10% du rendement matière			Non démarré

Produits	Indicateurs	Ligne de base [3]	Cible visée pour la période de rapportage (non cumulative)	Valeur atteinte pour la période de rapportage (non cumulative) 01/2024 à 12/2024	Valeur 2022 (en cumulatif)[4]	Valeur 2023 (en cumulatif)[5]	Valeur actuelle (en cumulatif)[6]	Cible finale dans le PRODOC[7]	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires[8]
Produit 3.6 : Appui à la commercialisation des productions et à la promotion des demandes privées et publiques en bois légaux	Volumes produits par des exploitants opérant légalement.	Part des informels parmi les artisanaux extrêmement importante (et bien entendu non connue)						Cible fin phase 1 : 2 000 m3/an Cible fin phase 2 : 10 000 m3/an			Non démarré
Produit 3.7 : Mettre en place des activités de transfert de savoir-faire du programme vers les exploitants forestiers artisanaux des sites pilotes et vers les institutions de formation forestières	Deux zones franches, à Kinshasa et à Kisangani	RAS									Non démarré
Produit 4.1 : Identification des communautés et/ou ETD désireuses de conduire une gestion rigoureuse et durable de leurs ressources	1. Nombre de communautés et ETD ayant adhéré à la démarche du programme (L'objectif est qualitatif c'est à dire développer un modèle opérationnel et pas quantitatif (couvrir de grandes	Actuellement aucune ETD, du fait de leur création récente et de leur manque d'expertise, n'est en mesure de mettre en gestion durable une part de ses surfaces forestières. L'exploitation communautaire	Réalisation d'état des lieux des CFCL Révision de la base des données de DFC en accord avec la géomatique	Etat des lieux des CFCL réalisés au 31 Décembre 2024 : 1 site internet permet d'avoir la situation sur le nombre et la superficie des CFCL, la base des données			Etat des lieux des CFCL réalisés à Fin décembre 2024 : 1 site internet permet d'avoir la situation sur le nombre et la superficie des CFCL, la base des données	Cible fin phase 1 : 6 communautés/ETD Cible fin phase 2 : 8 communautés/ETD			Malgré le fait qu'un état des lieux des CFCL a été réalisé et qu'une cartographie de ces CFCL a été produite au cours de cette année pour donner l'état d'avancement ou des évolutions à date, il s'avère néanmoins qu'un nettoyage de cette base de

Produits	Indicateurs	Ligne de base [3]	Cible visée pour la période de rapportage (non cumulative)	Valeur atteinte pour la période de rapportage (non cumulative) 01/2024 à 12/2024	Valeur 2022 (en cumulatif)[4]	Valeur 2023 (en cumulatif)[5]	Valeur actuelle (en cumulatif)[6]	Cible finale dans le PRODOC[7]	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires[8]
forestières dans 2 provinces pilotes	superficies). Ce modèle comprendra des tests de sécurisation foncière qui est souvent centrale en termes d'évolution des comportements 2. Nombre de communautés ou d'ETD approchées par le programme et envisageant la mise en place d'un aménagement durable de leurs forêts	testée actuellement dans quelques sites ne répond pas aux exigences d'une gestion durable des ressources notamment en raison d'un manque d'outils et d'expertise pour cadrer les pratiques mises en œuvre. Le cadre légal et les référentiels techniques de la production de bois d'œuvre issus de l'exploitation communautaire et/ou des ETD sont insuffisants pour garantir une gestion durable de la ressource. Les modalités de gestion des ressources financières issues de l'exploitation ne font pas l'objet d'un cadrage réglementaire garantissant leur utilisation pour des projets collectifs		cartographiques permet de faire également cet état des lieux. On relève des différences entre ces deux sources			cartographiques permet de faire également cet état des lieux. On relève des différences entre ces deux sources				données a été nécessaire afin de faire ressortir le nombre et la superficie de ces CFCL. De **nouvelles activités** ont été validé au COPIL en juin 2024 pour les CFCL : • Appuyer la revue légale des concessions forestières des communautés locales (CFCL) ; • Appuyer l'évaluation interne et externe de la stratégie nationale relative à la foresterie communautaire en RDC ; • Appuyer la DFC dans la gestion de la base de données ; • Appuyer l'élaboration du guide opérationnel de cartographie participative et le guide opérationnel de gestion et exploitation d'une CFCL ;

Produits	Indicateurs	Ligne de base [3]	Cible visée pour la période de rapportage (non cumulative)	Valeur atteinte pour la période de rapportage (non cumulative) 01/2024 à 12/2024	Valeur 2022 (en cumulatif)[4]	Valeur 2023 (en cumulatif)[5]	Valeur actuelle (en cumulatif)[6]	Cible finale dans le PRODOC[7]	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires[8]
Produit 4.2 : Tester sur des sites pilotes la mise en œuvre d'une exploitation rationnelle des ressources forestières communautaires (et/ou des ETD) visant l'amélioration des performances d'artisans légaux d'exploitation de la filière bois d'œuvre (voir résultat 3)	1. L'exploitation des UFAA ou concessions communautaires et de son contrôle sont mis en œuvre 2. Etudes d'opportunités et modalités de réalisation de plantations de bois d'œuvre ou de bois de feu dans les ETD périphériques à certaines villes (Kisangani, etc.) sont réalisées 3. Volume exploité dans les forêts des ETD et/ou des communautés engagées	Non connu, dans l'attente de l'identification des sites ciblés (Dans les CCF estimé entre 13 et 32%). Cible fin phase 1 : N.A.					Des missions d'identification avaient été programmées mais en raison du retard pris dans l'accomplissement du PTBA 2024, elles n'ont pas pu être réalisées	Cible fin phase 1 : 0 Cible fin phase 2 : au moins 60% des volumes des permis délivrés sur des permis octroyés dans les forêts des ETD et/ou des communautés engagées sont exploités			Non démarré. Les sites doivent être identifiés au plus vite pour commencer les activités – c'est prévu dans le PTBA 2025. L'exploitation d'UFA demeure une préoccupation importante car le risque d'y voir se développer une exploitation illégale à l'échelle industrielle est très grand.
Produit 4.3 : Suivre les concessions forestières communautaires et des ETD des 5 provinces du Programme et capitaliser les résultats	Avancement dans l'aménagement des forêts ETD et/ou forêts communautaires engagées ; Modalités de mise en œuvre de gestion forestière communautaire et de collectivité établies	Zéro					Un état des lieux de l'évolution des CFCL est fait trimestriellement.	Cible fin phase 1 : Les forêts de 3 des communautés et/ou ETD pilote fait l'objet d'un document d'aménagement sur base de la capitalisation			Non démarré

Produits	Indicateurs	Ligne de base [3]	Cible visée pour la période de rapportage (non cumulative)	Valeur atteinte pour la période de rapportage (non cumulative) 01/2024 à 12/2024	Valeur 2022 (en cumulatif)[4]	Valeur 2023 (en cumulatif)[5]	Valeur actuelle (en cumulatif)[6]	Cible finale dans le PRODOC[7]	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires[8]
								menée avec les PIREDD et partenaires ayant de l'expérience sur la gestion forestière communautaire ou de collectivité Cible fin phase 2 : Les forêts de 6 des communautés et/ou ETD pilote fait l'objet d'un document d'aménagement et les forêts de 3 des communautés et/ou ETD pilote fait l'objet d'une gestion durable (plan d'aménagement mis en œuvre)			
Produit 4.4 : Mettre en place	Le savoir-faire du PGDF pour	Zéro									Non démarré

Produits	Indicateurs	Ligne de base [3]	Cible visée pour la période de rapportage (non cumulative)	Valeur atteinte pour la période de rapportage (non cumulative) 01/2024 à 12/2024	Valeur 2022 (en cumulatif)[4]	Valeur 2023 (en cumulatif)[5]	Valeur actuelle (en cumulatif)[6]	Cible finale dans le PRODOC[7]	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires[8]
les activités de transfert de savoir-faire du Programme vers les communautés et les ETD des sites pilotes	présentation et partage avec les communautés et les ETD est centralisé et synthétisé										
Produit 5.1 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de renforcement de la gouvernance économique du secteur forestier (Jalon 2018 C et 2018 G)	Étude coûts-bénéfices de l'exploitation forestière des grandes concessions avec l'appui d'une expertise spécialisée (ATCT – Économiste forestier) dans le cadre de l'étude économique de la filière et qui posera les bases pour le travail à suivre avec les entreprises et concessions industrielles ;										D'autres études et rapports ont été réalisés en rapport aux coûts-bénéfices de l'exploitation forestière rendant ainsi obsolète l'étude « coûts-bénéfices » et « les audits des concessions "(LC5-3 et LC5-4) dans le cadre du PGDF. Ces études sont : étude du capital forestier, rapport IGF, la revue légale (rapports de l'UE sur les concessions), le rapport de la commission de revisitation.
Produit 5.2 : Suivre l'application des obligations d'aménagement sur les concessions forestières.	Nombre de Plans d'Aménagement validés et mis en œuvre conformément à la réglementation.	Fin septembre 2017 : plans d'aménagement validés pour 9 concessions forestières, soit 18 % de la superficie concédée	Une mission de contrôle sur terrain est réalisée par le Cabinet de la MINETAT, la CCV et l'OI dans la Province de la Mongala sur 3 concessions	Une mission de contrôle sur terrain est réalisée par le Cabinet de la MINETAT, la CCV et l'OI dans la Province de la Mongala sur 3 concessions			Une mission de contrôle sur terrain est réalisée par le Cabinet de la MINETAT, la CCV et l'OI dans la Province de la Mongala sur 3 concessions	Cible à la fin de la phase 1 : 100% des plans d'aménagement soumis pour les concessions valides dont les contrats			D'autres missions sont prévues en 2025 en associant l'OI. Le suivi de l'aménagement est réalisé en collaboration avec la DIAF.

Produits	Indicateurs	Ligne de base [3]	Cible visée pour la période de rapportage (non cumulative)	Valeur atteinte pour la période de rapportage (non cumulative) 01/2024 à 12/2024	Valeur 2022 (en cumulatif)[4]	Valeur 2023 (en cumulatif)[5]	Valeur actuelle (en cumulatif)[6]	Cible finale dans le PRODOC[7]	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires[8]
	Superficie d'Assiettes Annuelles de Coupe exploitées en accord avec le plan d'aménagement validé et selon la réglementation en vigueur et sur lesquelles des pratiques EFIR sont mises en œuvre		forestières ayant fait des recours pour le maintien de la validité de leur titre forestier après revisitation.	forestières ayant fait des recours pour le maintien de la validité de leur titre forestier après revisitation.			forestières ayant fait des recours pour le maintien de la validité de leur titre forestier après revisitation.	ont été signés en 2011. Cible fin phase 2 : 100% des plans d'aménagement validés pour tous les contrats valides actuellement signés. Cible fin phase 1 : 45.000 ha d'AAC cumulées (cible AGEDUFOR) Cible fin phase 2 : 100.000 ha d'AAC			
Produit 5.3 : Soutien à l'établissement et à la mise en œuvre conforme aux dispositions réglementaires des clauses sociales en vue	1. Proportion des ristournes générées par l'exploitation forestière mises à disposition des communautés dans le cadre de la mise en œuvre des clauses sociales	71% en juin 2015 (mission de facilitation des clauses sociales)		Un tableau de bord de suivi des concession a été élaboré			Un tableau de bord de suivi des concession a été élaboré (mis à jour trimestriellement)	"Cible fin phase 1 : 80% Cible fin phase 2 : 90% Cible fin phase 1 : a) 35 CCF/57 ;			

Produits	Indicateurs	Ligne de base [3]	Cible visée pour la période de rapportage (non cumulative)	Valeur atteinte pour la période de rapportage (non cumulative) 01/2024 à 12/2024	Valeur 2022 (en cumulatif)[4]	Valeur 2023 (en cumulatif)[5]	Valeur actuelle (en cumulatif)[6]	Cible finale dans le PRODOC[7]	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires[8]
notamment de renforcer une gestion concertée des différents espaces des concessions dans le cadre des plans d'aménagement	2. Taux d'exécution des accords de clauses sociales (par rapport aux recettes prévisionnelles et par rapport aux recettes réelles) et montants mobilisés sur les Fonds de Développement Locaux (FDL)	Situation de référence Juin 2015 : a) 22 CCF en exploitation /57 CCF ; b) FDL constitué dans les CCF en exploitation : 2,8 millions $; c) taux de constitution FDL prévisionnel : 20%						b) 5 millions $; c) : 35% Cible fin phase 2 : a) 57 CCF/57 CCF ; b) : 10 millions $; c : 75 %"			
Produit 5.4 : Appui à la mise en place concertée des Zones de Développement Rural (ZDR) et à leur mise en valeur par des pratiques agricoles durables	Nombre de concessions dont la ZDR du premier Bloc d'Aménagement Quinquennal BAQ a été délimitée et a fait l'objet de mesures d'amélioration des pratiques agricoles en vue de limiter l'empiètement sur l'espace forestier	Zéro	Néant	Une mission ECT a été conduite dans les provinces de Mai-Ndombe et Tshopo pour un appui à la mise en place concertée des ZDR et à leur mise en valeur par des pratiques agricoles durables, du 24 Juin au 8 Juillet 2024. Rapport de capitalisation des bonnes pratiques de gestion durable des espaces agricoles; Revue de l'existant sur les solutions			Rapport de capitalisation des bonnes pratiques de gestion durable des espaces agricoles ; Revue de l'existant sur les solutions d'agroforesterie et de maintien de la fertilité ; Supports pédagogiques et méthodologiques sur les itinéraires techniques agroforestiers.	"Cible fin phase 1 : 3 concessions Cible fin phase 2 : 10 concessions"			

Produits	Indicateurs	Ligne de base [3]	Cible visée pour la période de rapportage (non cumulative)	Valeur atteinte pour la période de rapportage (non cumulative) 01/2024 à 12/2024	Valeur 2022 (en cumulatif)[4]	Valeur 2023 (en cumulatif)[5]	Valeur actuelle (en cumulatif)[6]	Cible finale dans le PRODOC[7]	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires[8]
				d'agroforesterie et de maintien de la fertilité ; Supports pédagogiques et méthodologiques sur les itinéraires techniques agroforestiers.							
Produit 5.5 : Appui à la valorisation des concessions rendues au domaine privé de l'Etat	Nombre de nouvelles allocations abouties en accord avec la législation							Cibles fin phase 1 et fin phase 2 : à définir ultérieurement en fonction des orientations de la politique forestière et des résultats de la revue indépendante			Non démarré
Produit 5.6 : Appui à l'élaboration de conditions légales en vue d'un développement du secteur forestier en cohérence avec la											Non démarré

Produits	Indicateurs	Ligne de base [3]	Cible visée pour la période de rapportage (non cumulative)	Valeur atteinte pour la période de rapportage (non cumulative) 01/2024 à 12/2024	Valeur 2022 (en cumulatif)[4]	Valeur 2023 (en cumulatif)[5]	Valeur actuelle (en cumulatif)[6]	Cible finale dans le PRODOC[7]	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires[8]
feuille de route forêt											
Produit 5.7 : Tester sur des sites pilotes des solutions innovantes de diversification des prélèvements de bois											Non démarré
Produit 5.8 : Mettre en place les activités de transfert de savoir-faire du Programme vers les sociétés forestières et vers les institutions de formation forestière											Non démarré
Produit 5.9 : Appui aux thématiques CITES	Appui à la rédaction des avis de commerce non-préjudiciables (ACNP), à la contribution aux études complémentaires de formulation des ACNP, à l'opérationnalisation de la plateforme numérique de gestion des permis CITES et à	RAS	TDR de la mission d'appui pour la participation au 27ème Comité pour les Plantes de la CITES à Genève prévue du 08 au 12.07.2024 Participation à l'évènement du 27ème CP	L'ANO obtenu le 18 Juin 2024 L'AT3 a participé au 27ème Comité pour les Plantes et la délégation a exprimé sa satisfaction L'AT2 a participé et contribué de manière conséquente à		Appui technique à l'organe de gestion CITES de la RDC pour participer au 77ème Comité Permanent du CITES à	Appui technique à l'organe de gestion CITES de la RDC pour participer au 77ème Comité Permanent du CITES à Genève 06 au 10.11.2023				Les ACNP, bien que finis, doivent encore entrer dans un processus d'approbation et de publication par le secrétariat CITES à Genève. L'appui technique à la plateforme numérique a été reporté sur le PTBA 2025

Produits	Indicateurs	Ligne de base [3]	Cible visée pour la période de rapportage (non cumulative)	Valeur atteinte pour la période de rapportage (non cumulative) 01/2024 à 12/2024	Valeur 2022 (en cumulatif)[4]	Valeur 2023 (en cumulatif)[5]	Valeur actuelle (en cumulatif)[6]	Cible finale dans le PRODOC[7]	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires[8]
	supporter la délégation congolaise aux évènements internationaux.		Appui à la rédaction de 3 nouveaux ACNP Appui technique à l'opérationnalisation d'une nouvelle plateforme numérique de gestion des permis CITES	l'élaboration des 3 nouveaux ACNP (*Afzelia*, *Khaya*, et *Pterocarpus*). La réunion de lancement des ACNP a été appuyée par le PGDF Concernant l'appui technique pour la plateforme, la CITES n'a pas encore émis sa demande		Genève 06 au 10.11.2023	Participation de l'AT3 au 27ème Comité pour les Plantes (la délégation a exprimé sa satisfaction) Au 4ème trimestre, la CITES a finalisé 3 nouveaux ACNP avec l'appui technique et financier du PGDF				
Produit 6.1 : Renforcement des compétences de l'administration forestière locale et des communautés et/ou ETD	Proportion des territoires et secteurs des provinces concernées dans lesquels les agents de l'administration forestières ont été formés sur : - le zonage et les principes d'affectation des terres - la réalisation et le contrôle d'inventaires forestiers - les pratiques EFIR	Plusieurs intervenants mais plus particulièrement le projet ADEGUFOR a engagé une démarche de renforcement des capacités des agents de l'administration forestière notamment au niveau central et dans une moindre mesure au niveau provincial. Une équipe d'une dizaine d'agents de la DIAF maitrise la	Formation des agents et cadres des CPEDD sur les guides opérationnels Une formation de 50 OPJ répartis dans les 4 provinces du PGDF était prévue sur 2024 En foresterie artisanale : des	La DIAF, accompagnée par la DGF et le Cabinet de la MINETAT ont renforcé les capacités des agents et cadres des CPEDD des provinces de la Mongala, Mai-Ndombe et Equateur sur les guides opérationnels			La DIAF accompagnée par la DGF et le Cabinet de la MINETAT ont renforcé les capacités des agents et cadres des CPEDD des provinces de la Mongala, Mai-Ndombe et Equateur sur	"Cible fin phase 1 : 60% des agents des territoires pilote formés en 2018 sur 3 thèmes de formation, sur la base de l'expérience d'AGEDUFOR Cible fin phase 2 : 80% des agents			La formation OPJ a été reportée sur 2025. L'organisation nécessitera une reprise des échanges avec la CCV et l'USFS (qui souhaite aussi être appuyé) afin de déterminer les priorités provinciales dès que le budget du programme permettra d'évoluer sur cette activité

Produits	Indicateurs	Ligne de base [3]	Cible visée pour la période de rapportage (non cumulative)	Valeur atteinte pour la période de rapportage (non cumulative) 01/2024 à 12/2024	Valeur 2022 (en cumulatif)[4]	Valeur 2023 (en cumulatif)[5]	Valeur actuelle (en cumulatif)[6]	Cible finale dans le PRODOC[7]	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires[8]
	- les accords de clauses sociales notamment les modalités d'exercice des droits coutumiers - la ZDR (délimitation, vocation, gestion) - le cadre réglementaire et les outils de suivi de l'exploitation forestière (concessions, ETD/forêt communautaire, artisan)" Nombre de visites et/ou contrôles menés dans des concessions forestières, les forêts des ETD/forêt communautaire et auprès des opérateurs artisanaux	plupart des outils de vérification d'un processus d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier ainsi que 3 points focaux par Coordination Provinciale de l'Environnement (CPE). Des supports (guides opérationnels) sont disponibles et peuvent contribuer à mettre en œuvre un processus de renforcement des capacités (formation, appui/accompagnement de proximité, etc.) des agents de l'administration forestière des secteurs et des territoires	séances de renforcement de capacité étaient prévue sur la règlementation	Cependant l'organisation des formations OPJ n'ont pas eu lieu pour raison de priorisation budgétaire. En foresterie artisanale, les provinces de MGL, EQT, et MND ont toutes les trois mené une séance de renforcement des capacités en matière de règlementation de cette filière. Ces interventions ont été complétées par des supports vulgarisant la règlementation (dépliants)			les guides opérationnels Remise de matériel professionnel de communication à la Direction Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (DANTIC) du MEDD le 27 février 2024. Constitution d'une Task-Force de 48 agents et cadres (dont 33 au niveau de l'Administration centrale de l'EDD et 15 au niveau des CPEDD) devant être associée dans la conduite des activités, puis	des territoires pilote formés en 2018 sur 3 thèmes de formation, sur la base de l'expérience d'AGEDUFOR Cible fin phase 1 : 10 visites/contrôles par agent par an Cible fin phase 2 : 20 visites/contrôles par agent par an"			

Produits	Indicateurs	Ligne de base [3]	Cible visée pour la période de rapportage (non cumulative)	Valeur atteinte pour la période de rapportage (non cumulative) 01/2024 à 12/2024	Valeur 2022 (en cumulatif)[4]	Valeur 2023 (en cumulatif)[5]	Valeur actuelle (en cumulatif)[6]	Cible finale dans le PRODOC[7]	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires[8]
							48 ordinateurs sont achetés pour la dotation aux membres de cette Task force				
Produit 6.2 : Mettre en place les activités de transfert de savoir-faire du programme vers les institutions de formation (IF) forestières pour assurer le renforcement des capacités et la poursuite des acquis après la fin du Programme											Non démarré

Note :

- *Veuillez ajouter autant de lignes que nécessaire pour l'ensemble des produits du projet.*
- *Les produits, les indicateurs et les cibles devront être présentés **tels qu'ils apparaissent dans le cadre logique du projet** de manière à rendre compte des accomplissements par rapport aux objectifs du Projet.*
- *Si les cibles sont modifiées, précisez-le.*
- *Tenir surtout compte des données de réalisations validées dans le rapport annuel 2023 de FONAREDD / CAFI.*
- *Il est possible que certains indicateurs du cadre logique du projet soient les mêmes que ceux en annexe 1 ou 2. Si c'est le cas, assurez-vous de la cohérence entre les annexes et ce tableau (ajouter le numéro)*

4.2 Etat d'avancement de mise en œuvre des activités du projet pour la période de rapportage

Fournir un état des lieux des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités principales prévues dans le PTBA de l'année de rapportage. Reproduire ou fournir un hyperlien au PTBA approuvé en début d'année.

Tableau 4 : Etat des lieux des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités principales

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	**Produit [9] (ex. 1.1)**	**Cible prévue dans le PTBA**	**Chronologie prévue pour cette activité[10]**	**Valeur atteinte**	**Statut à la fin de la période de rapportage**	**Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante**
a. Assistance au MEDD dans l'opérationnalisation du CCNF et des CCPF	1.1.	Au moins 3 sessions de CCNF organisées 4 CCPF organisés (mai 2024)	**Du 01/03/2024 au 15/12/2024**	1 CCNF organisé du 06 au 07 novembre 4 CCPF ont leurs TdR en cour de validation (EQT, MGL, TPO, MND) ;	1. Partiellement atteint	-La réunion du CCNF prévue en mai 2024 n'a pas été tenue à la suite au processus tardif de validation du PTBA, qui est intervenue au mois de juin 2024 ; - La session de décembre 2024, dédiée au rapport provisoire de la PFN, n'a pas pu se tenir en raison des difficultés rencontrées par le programme, reportant la réalisation des consultations provinciales prévues sur la PFN ; - Les progrès réalisés en termes de qualité des réunions du CCFN sont perceptibles. Cependant, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer le secrétariat du CCFN, notamment en ce qui concerne la prise de notes, la production des rapports dans les délais impartis, ainsi que l'archivage des documents Pour les CCPF, 4 réunions préparatoires ont été tenues dans les Antennes mais pas les CCPF eux-mêmes.
b. Observateur indépendant	1.2	Un nouvel atelier de pré-validation organisé conjointement par USFS et PGDF Une validation du nouveau mandat de	**Du 04/03/2024 au 15/12/2024**	Co-organisation (PGDF et US Forest) d'un atelier conjoint de pré-validation de deux études le 22 mai 2024, réunissant l'administration forestière, les entreprises forestières privées (industrielles et artisanaux), la société civile, les bailleurs de fonds pour présenter les résultats des études sur les options de financement durable pour les Organisations de la Société Civile (OSC) qui entreprennent l'observation	2. Non atteint	L'évolution de la réflexion sur le nouveau mandat de l'OI dépend désormais de l'administration. Le dernier CCNF n'a pas abordé cette question. Elle est donc reportée au prochain CCNF sous réserve que l'administration donne son point de vue et ses orientations, et sous réserve que les acteurs

[9] Indiquer seulement le numéro du Produit dans lequel s'inscrit l'activité.

[10] Merci de vous référer au calendrier de mise en œuvre du cadre logique du projet.

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	**Produit [9] (ex. 1.1)**	**Cible prévue dans le PTBA**	**Chronologie prévue pour cette activité[10]**	**Valeur atteinte**	**Statut à la fin de la période de rapportage**	**Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante**
		l'OI par le CCNF en Juin 2024 Cinq (5) missions de terrain CCV / OI budgétées/organisées en 2024 Des sessions d'harmonisation et de validation des rapports de missions effectuées		indépendante des forêts, et la restructuration / révision du mandat de l'Observation Indépendante en République Démocratique du Congo (RDC). Ces rapports ont été transmis à la Direction du PGDF pour transmission à l'Administration du MEDD. Une mission de contrôle sur terrain est réalisée par le Cabinet de la MINETAT, la CCV et l'OI dans la Province de la Mongala sur 3 concessions forestières ayant fait des recours pour le maintien de la validité de leur titre forestier après revisitation.		s'alignent aux décisions pour une mise en œuvre rapide. Le prochain défi est d'arriver à approuver une nouvelle manière de formuler le mandat de l'OI avant fin 2025 (qui est aussi la fin du mandat de l'actuel OI), tout en arrivant à le mettre en œuvre d'ici janvier 2026.
c. Politique forestière (jalon 2018 A)	2.1	-Mise en place et fonctionnement de la cellule de Coordination de l'élaboration de la Politique Forestière Nationale (CCPFN) -Production d'un rapport de diagnostic sectoriel, d'une version V0 de la PFN et d'une version Provisoire de la PFN validée à l'atelier national de validation	**Du 01/01/2024au 31/12/2024**	Arrêté Ministériel N°025/CAB/MINETAT/MIN-EDD/EBM/CBM/03/2024 portant création, organisation et fonctionnement de la Cellule de Coordination de l'élaboration de la Politique Forestière Nationale (CCPFN) a été signé en date du 19 avril 2024 Mise en place et fonctionnement de la CCPFN (20 réunions de la CCPFN sur la préparation et la réalisation du diagnostic sectoriel ainsi que de la version V0 de la PFN) Une feuille de route de la PFN a été établie en 9 étapes et validée au CCNF en octobre 2023. Elle sera diffusée en province (CCPF) La phase 1 de la feuille de route (travaux préparatoires) a permis de lancer l'élaboration d'un diagnostic sectoriel qui était sans cesse en cours d'amélioration suite aux contributions reçues des acteurs. Les phases suivantes ont permis de consolider ce diagnostic et de formuler une PFN V0, dont tous les deux ont été validé au CCNF de novembre. Ce diagnostic a aussi été alimenté par 5 études: 1/ L'état des lieux de la thématique carbone dans la perspective de la PFN, 2/ Étude des valeurs de conservation, des valeurs culturelles et traditionnelles de la forêt,	1. Partiellement atteint	La PFN n'est pas encore atteinte, mais cela n'était pas non plus prévu en 2024. En revanche, il y a eu du retard sur les consultations provinciales qui devront donc être mise en œuvre en 2025. Défis pour l'année 2025 : La validation du PTBA 2025 et la reprise des activités de la PFN suite à la restructuration du programme ;

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	**Produit [9] (ex. 1.1)**	**Cible prévue dans le PTBA**	**Chronologie prévue pour cette activité[10]**	**Valeur atteinte**	**Statut à la fin de la période de rapportage**	**Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante**
				3/ Étude de l'appui à la mise en place concertée des ZDR et à leur mise en valeur par des pratiques agricoles durables, 4/ Lancement du Diagnostic institutionnel et RH du MEDD, 5/ Étude sur les Produits Forestiers Non-Ligneux (dans les Provinces du PGDF). Il y a aussi eu une participation active de l'équipe de l'AMO aux États Généraux des Forêts (EGF) du 18 au 23 janvier 2024, ce qui a également permis d'alimenter les éléments des thématiques de base du diagnostic. Pour la PFN, on peut enfin ajouter la réalisation des TdR des différentes études environnementales et sociales et leur validation par l'ACE : *Étude Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la Politique Nationale Forestière ; *Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Programme de Gestion Durable des Forêts (PGDF). *Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) préalable des Sites Pilotes du PGDF - Des Demandes de Propositions (DDP) ont été formulées en passant par un AMI pour recruter des bureaux d'études susceptibles de réaliser les études.		
d. Textes réglementaires	2.3	Organisation des missions de distribution des guides opérationnels dans les Provinces du PGDF	**Du 02/01/2024 au 31/12/2024**	4 missions de distribution et de renforcement des capacités des agents et cadres des CPEDD sur les GO dans les Provinces de Mai-Ndombe, de l'Equateur, de la Mongala, et de la Tshopo, réalisées principalement par la DIAF accompagnée par la DGFor et le Cabinet de la MINETAT du 29 juin au 29 juillet 2024	1. Partiellement atteint	Les missions réalisées ont été opérées à cheval sur les deux semestres. Ces missions de distribution des GO se poursuivront dans la Province de la Tshopo au cours du semestre prochain.
e. Elaboration d'un macro-zonage forestier national et contribution au zonage forestier	2.4	Redynamisation d'un (1) Comité National de pilotage de zonage forestier et de 29 comités locaux de pilotage de	**Du 01/02/2024 au 31/12/2024**	6 CLPZ sont installés (3 dans la province de Tshopo et 3 dans la province de la Mongala) La feuille de route du macrozonage et programmation géographique, élaborée par la DIAF, a été validée lors de la 6ème session CCNF en novembre 2024	1. Partiellement atteint	Une enquête est en cour au niveau de l'AFD sur des suspission de fraudes concernant les missions CLPZ ce qui a suspendu les activités. Actualisation par la DIAF de la feuille de route du zonage forestier, qui prend en compte le macro-zonage au plan national et le micro-zonage au niveau local, centrée sur la zone

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	**Produit [9] (ex. 1.1)**	**Cible prévue dans le PTBA**	**Chronologie prévue pour cette activité[10]**	**Valeur atteinte**	**Statut à la fin de la période de rapportage**	**Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante**
dans les zones de projets intégrés		zonage forestier (CLPZ) Validation de la feuille de route de du zonage et programmation géographique				d'intervention du PGDF. Cette feuille de route intègre aussi la programmation géographique
f. Mesures de prise en compte des impacts sociaux et environnementaux	2.5	Elaboration de trois (3) TdR : Etude Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la Politique Nationale Forestière ; Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Programme de Gestion Durable des Forêts (PGDF) ; Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) préalable des Sites Pilotes du PGDF. Validation des TdR à l'ACE Identification d'un prestataire et réalisation des études	**Du 12/02/2024 au 31/03/2024**	Trois (3) TdR sont élaborés pour l'Etude Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la Politique Nationale Forestière ; de Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Programme de Gestion Durable des Forêts (PGDF) ; et d'Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) préalable des Sites Pilotes du PGDF. Réception des TdR validés par l'ACE par sa lettre 0689/ACE/DG/L.O/DI-DE/2024 du 08.11.2024 Les AMI relatifs aux 3 études à mener ont été rédigés et envoyés à l'AFD le 04.12.2024.	1. Partiellement atteint	Le bureau qui pourra réaliser ces études n'a pas encore été identifié. Il a par ailleurs été recommandé que le bureau agrée puisse éventuellement s'associer avec un expert non agréé pour y trouver l'expertise nécessaire le cas échant. Un retard important auprès de l'ACE, pour la validation des TdR, a été observé.
g. Amélioration de la filière bois artisanale et de son économie (en lien avec l'activité 2.1)	3.1	Lancement de l'étude de la filière de bois artisanal dans la Province de la Tshopo	**Du 12/02/2024 au 30/09/2024**	Etude de la filière de bois artisanal dans la Province de la Tshopo lancée par l'ANO du 12 Février 2024. L'étude a été mise en stand by suite à un incident opérationnel (suspicion de fraude) le temps de l'enquête menée par l'AFD.	1. Partiellement atteint	L'étude est sortie du protocole de sa réalisation. Par ailleurs, le principal partenaire pour sa mise en œuvre, le PROFEAAC, ne sera plus disponible début 2025 car le PROFEAAC clôture fin 2024.

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	**Produit [9] (ex. 1.1)**	**Cible prévue dans le PTBA**	**Chronologie prévue pour cette activité[10]**	**Valeur atteinte**	**Statut à la fin de la période de rapportage**	**Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante**
h. Amélioration de la planification et du suivi de l'exploitation artisanale	3.2	Elaboration des TdR pour la revue Juridique LC3-3 Revue Juridique LC3-4 Système de délivrance des permis LC3-5 Système de suivi des permis délivrés LC3-6 Plan stratégique de délivrance LC3-7	**Du 01/01/2024 au 01/01/2025**	TdR pour la revue Juridique élaborés LC3-3 Revue Juridique réalisée LC3-4 Les livrables LC3-5, 6 et 7 ont été produits. Les rapports ont été transmis au Secrétariat Général du MEDD (06.11.2024), et sont désormais en cours d'analyse au niveau de la DRCE.	0. Atteint	Si la mission a abouti, il y a des étapes restantes : - Recueillir les observations de l'administration - Présenter les conclusions dans les provinces pour recueillir les points de vue sur la faisabilité de changement(s) de procédure - Utiliser les conclusions validées par l'administration pour alimenter les perspectives d'ajustement règlementaire (après le nouveau code forestier)
i. Appui à l'amélioration des performances des artisans légaux d'exploitation du bois d'œuvre et au développement de PME de la filière, capables d'opérer sur les forêts communautaires et/ou des ETD	3.3	Production des outils de vulgarisation de la règlementation auprès des acteurs	**Du 01/03/2024 au 31/03/2024**	Livrable déjà validé : 3 Dépliants français / lingala permettant de vulgariser la règlementation auprès des acteurs LC3-10 3000 dépliants ont été imprimés et distribués aux principaux acteurs / groupes d'acteurs dans les provinces du PGDF	0. Atteint	D'autres activités sont prévues pour des aspects plus techniques notamment sur les pratiques de transformation des bois, ceci est prévu en 2025. Cependant, il est aussi prévu qu'une seconde campagne de vulgarisation soit menée en 2025 afin de consolider celle de 2024
j. Identification des communautés et/ou ETD désireuses de conduire une gestion rigoureuse et durable de leurs ressources forestières dans 2 provinces pilotes	4.1	Réalisation d'état des lieux des CFCL Révision de la base des données de DFC en accord avec la géomatique	**Du 01/02/2024 au 30/06/2024**	Etat des lieux des CFCL réalisés au 31 Décembre 2024 : 1 site internet (https://rdc.geocfcl.org/applications/) permet d'avoir la situation sur le nombre et la superficie des CFCL, la base des données cartographiques permet de faire également cet état des lieux. On relève des différences entre ces deux sources.	1. Partiellement atteint	Un nettoyage de cette base de données a été nécessaire afin de faire ressortir le nombre et la superficie de ces CFCL Une liste d'activités obsolètes de cette thématique a été identifiée et présentée au COPIL 2 (cf. 8.4) De nouvelles activités semblent importantes à inclure pour le PGDF : • Appuyer la revue légale des concessions forestières des communautés locales (CFCL) ; • Appuyer l'évaluation interne et externe de la stratégie nationale relative à la foresterie communautaire en RDC ;

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	**Produit [9] (ex. 1.1)**	**Cible prévue dans le PTBA**	**Chronologie prévue pour cette activité[10]**	**Valeur atteinte**	**Statut à la fin de la période de rapportage**	**Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante**
						• Appuyer la DFC dans la gestion de la base de données ; • Appuyer l'élaboration du guide opérationnel de cartographie participative et le guide opérationnel de gestion et exploitation d'une CFCL ; • Renforcement des capacités de tous.
k. Suivre l'application des obligations d'aménagement sur les concessions forestières.	5.2	Une série de 11 missions de contrôle sur terrain était prévue.	**Du 01/04/2024 au 31/12/2024**	Une mission de contrôle sur le terrain est réalisée par le Cabinet de la MINETAT, la CCV et l'OI dans la Province de la Mongala sur 3 concessions forestières ayant fait des recours pour le maintien de la validité de leur titre forestier après revisitation.	1. Partiellement atteint	Les problèmes budgétaires de fin d'année n'ont pas permis de faire la plupart des missions. Elles ont été reportées à 2025 avec la compréhension de l'administration.
l. Appui aux thématiques CITES	5.9	Elaboration des TdR de la mission d'appui pour la participation au 27ème Comité pour les Plantes de la CITES à Genève prévue du 08 au 12.07.2024)	**Du 01/06/2024 au 31/07/2024**	L'ANO obtenu le 18 juin 2024/ La mission a eu lieu début juillet, et un rapport a été rendu. La CITES s'est dite satisfaite de l'accompagnement financier et technique et espère son renouvellement en 2025	0. Atteint	Cette activité fait partie des activités adaptatives du PGDF. Une liste d'activités annuelles a par ailleurs été proposée par la CITES-RDC afin de solliciter des appuis quant à leur réalisation. La CITES est importante à l'égard de l'aménagement forestier
m. Renforcement des compétences de l'administration forestière locale et des communautés et/ou ETD	6.1	Formation des agents et cadres des CPEDD sur les guides opérationnels Formation sur la règlementation de la foresterie artisanale	**Du 01/06/2024 au 31/12/2024**	La DIAF accompagnée par la DGFor et le Cabinet de la MINETAT ont renforcé les capacités des agents et cadres des CPEDD des provinces de la Mongala, Mai-Ndombe, Equateur, et Tshopo, sur les guides opérationnels 3 provinces ont tenu une réunion de vulgarisation de la législation sur la foresterie artisanale, et des dépliants ont été distribués à hauteur de 3000 exemplaires	0. Atteint	

5. Résultats du Projet

5.1 Contributions aux impacts du cadre de résultats de CAFI

Les projets approuvés après le 13 novembre 2023 sont tenus de rendre compte de ces indicateurs dans leurs rapports annuels et semestriels, conformément à la fréquence prévue de la collecte de données.
Les projets approuvés avant le 13 novembre 2023 sont encouragés à fournir des données en suivant ces indicateurs, et à expliquer s'ils ne sont pas en mesure de le faire pour certains indicateurs.

Tableau 5 : Contributions du projet à l'atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CAFI

Effets CAFI						
Les pratiques agricoles durables permettent la réduction de la conversion des terres et l'augmentation de la sécurité alimentaire[11]	Des alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de bois-énergie sont adoptées	Les institutions et parties prenantes du secteur forestier et des aires protégées sont en capacité et disposent d'un cadre légal permettant de promouvoir, suivre et mettre en œuvre la gestion durable des forêts	Les infrastructures et futurs projets miniers et hydrocarbures minimisent leur empreinte globale	i)Les décisions d'aménagement du territoire assurent une représentation équitable des intérêts sectoriels et maintiennent le couvert forestier ii) la sécurisation foncière n'incite pas à la conversion par des individus ou des communautés	La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties	Une coordination interministérielle et une gouvernance sont améliorées, et résultent en i) des régimes fiscaux et permis pour les activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques vers la conversion des forêts et les activités illégales, ii) un climat des affaires favorable aux investissements bénéfiques à la forêt
✓	☐	✓	☐	✓	☐	✓

- **Projet à composante territoriale / utilisation des terres : remplir l'annexe 1**. Les explications relatives aux indicateurs contenues dans cette annexe 1 se trouvent dans le document lui-même.

    - *Pour tous les projets avec une composante d'utilisation des terres (territoriaux) dont les indicateurs requièrent des données géoréférencées, merci de fournir dans l'Espace collaboratif de votre projet[12] les shapefiles pertinents conformément aux Lignes directrices de rapportage des données cartographiques.*

[11] Cet effet est considéré à travers les activités de mise en valeur des ZDR dans les espaces de concessions forestières, le but étant d'améliorer leur fertilité.

[12] Une matrice avec le lien d'accès vers l'Espace collaboratif individualisé et privatif de chaque projet est disponible ici

- *Il est attendu des projets d'utilisation des terres et de certains projets sectoriels (comme ceux qui portent sur la substitution au bois-énergie, ou sur les mines et hydrocarbures) qu'ils estiment leurs contributions aux réductions d'émissions, comme décrit dans les Lignes directrices Suivi & Evaluation adopté le 13 novembre 2023.*

❖ **Projets Habilitants (gouvernance, réforme, sectoriel)**

i) la réduction des émissions et augmentation des absorptions, en précisant les hypothèses utilisées et les cibles, le cas échéant, telles que décrites dans le document de projet.

On n'attend généralement pas des projets habilitants qu'ils calculent leur contribution à la réduction des émissions. Si des estimations sont fournies, les hypothèses doivent être clairement expliquées. Toutefois, il est attendu des projets territoriaux et de certains projets sectoriels (comme par exemple ceux qui portent sur la substitution au bois-énergie, ou sur les mines et hydrocarbures) qu'ils estiment leurs contributions aux réductions d'émissions, comme décrit dans les Lignes directrices Suivi & Evaluation adopté le 13 novembre 2023.

Non appliqué pour le PGDF qui est un programme sectoriel forêt mais qui ne prend pas en compte les problématiques éligibles telles que décrite dans les lignes directrices de ce rapportage sur ce sujet. Le programme travaille plus sur le "soft" en termes d'outils de politique et de régulation de l'utilisation des forêts.

5.1.1 Matrice de bénéficiaires

Renseigner la matrice des bénéficiaires en prenant en compte l'encadré « bénéficiaires » en annexe de ce canevas. *Noter que certains bénéficiaires peuvent se situer sous plusieurs piliers, et qu'il n'est donc pas nécessaire que les totaux par effet correspondent au nombre total de bénéficiaires.*
Le tableau de matrice des bénéficiaires ci-dessous étant nouveau dans le canevas de rapportage, il n'a pas été possible de faire la distinction des bénéficiaires par pilier pour ce rapport-là. Les totaux sont cependant indiqués. Cependant, le nombre de bénéficiaires directs a été estimé suivant les informations recueillies lors des activités du PGDF depuis le début du programme.

Effet	**Nombre de bénéficiaires directs (indiquer % hommes et femmes), en cumulatif depuis le début du projet**	**Description et intensité du soutien**	**Nombre de bénéficiaires indirects en cumulatif depuis le début du projet**	**Description et intensité du soutien**	**Commentaires**
Aménagement du territoire	25 (H90% ; F10%)	Ciblé ; Moyen	En cours d'estimation	Ciblé ; Faible	
Energie	3 (H95 ; F5%)	Ciblé ; Moyen	En cours d'estimation	Ciblé ; Faible	
Agriculture	290 (H80 ; F20%)	Ciblé ; Moyen	En cours d'estimation	Ciblé ; Moyen	
Forêts	3500 (H73% ; F27%)	Non Ciblé ; Moyen	En cours d'estimation	Non Ciblé ; Faible	Il faudra éclater differents types de bénéficiaires dans ce secteur.
Foncier	15 (H85 ; F15%)	Ciblé ; Moyen	En cours d'estimation	Ciblé ; Faible	
Mines et infrastructures	10 (H90 ; F10%)	Ciblé ; Moyen	En cours d'estimation	Ciblé ; Faible	
Démographie	2 (H100 ; F0%)	Ciblé ; Moyen	En cours d'estimation	Ciblé ; Faible	
Gouvernance	18 (H90 ; F10%)	Ciblé ; Moyen	En cours d'estimation	Ciblé ; Faible	
Nombre total (peut ne pas être égal à la somme des rangées ci- dessus)	3800 (H80% ; F20%)		En cours d'estimation	En cours d'estimation	

De manière générale, les données ont été améliorées au cours du second semestre. Nos résultats (fiches de présence en particulier) actuels distinguent désormais les Hommes/Femmes, ceux-ci seront adaptés pour répondre au canevas proposé.

Dans le tableau ci-dessous, une synthèse des valeurs et des proportions a été faite en distinguant le premier semestre (S1) du second (S2).

Lieu	Semestre	Hommes	Femmes	Total
Kinshasa	S1	141	17	158
		89%	11%	100%
	S2	469	163	632
		74%	26%	100%
Province Equateur	S1	128	16	144
		89%	11%	100%
	S2	102	26	128
		80%	20%	100%
Province Mongala	S1	276	133	409
		67%	32%	100%
	S2	175	109	284
		62%	38%	100%
Province Mai-Ndombe	S1	322	52	374
		86%	14%	100%
	S2	84	21	105
		80%	20%	100%
Province Tshopo	S1	233	138	371
		63%	37%	100%
	S2	25	5	30
		83%	17%	100%
Province Ituri	S1	Pas d'activités	Pas d'activités	0
		RAS	RAS	0
	S2	56	10	66
		85%	15%	100%
TOTAL Provinces	S1	959	339	1298
		74%	26%	100%
	S2	442	171	613
		72%	28%	100%
TOTAL PGDF	S1	1100	356	1456
		76%	24%	100%
	S2	911	334	1245
		73%	27%	100%

On note qu'au cours du second semestre le nombre global de bénéficiaires concerné par les activités a diminué (ce qui est cohérent étant donné que les activités ont été restreintes, notamment au 4ème trimestre), mais que la proportion des femmes a augmenté de 3 points.

Au total, la proportion de femmes par rapport aux hommes atteint presque 30%.

Le PGDF conserve pour objectif d'essayer d'améliorer cette proportion en faveur des femmes. Le **souhait du programme serait d'atteindre 40-50% de participation féminine**. Pour y arriver, le programme envisage

d'encourager leur présence en le précisant par exemple dans les invitations, ou encore en obligeant de proposer au moins une femme lorsque 2 personnes sont invitées, etc. Cette proportion vaut pour les femmes, mais elle vaut également pour l'inclusion des jeunes et autres catégories sociales vulnérables, notamment les Peuples Autochtones.

5.2 Contributions du projet à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention

Dans le tableau suivant, le PGDF a réalisé une autoévaluation de la progression vers l'atteinte des jalons. Elle est caractérisée par une appréciation qui est soit **« mauvaise, moyenne, bonne, ou excellente »**. Une estimation du pourcentage de réalisation a été intégré ainsi que les nouvelles dates proposées pour l'atteinte des jalons suite à l'extension acceptée du PGDF.

Tableau 6 : Contributions du projet à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention

N° du jalon dans la LOI[13]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% réalisation	Période d'atteinte (an)
Jalon 4g	Les conditions de lancement du PGDF sont atteintes	• La nouvelle RAF notifiée de son recrutement • Assistants administratifs de Tshopo et Maï-Ndombe sont en poste depuis le 01.11.2024 • Le nouvel ATP en poste depuis le 18 novembre 2024 • Une candidature a été adressée pour le recrutement du Responsable suivi-évaluation.	• Signature de l'arrêté Ministériel N°003/CAB/VPM-MIN/EDD/EBM/CBM/01/2022 du 18 février 2022 portant création, composition, organisation et fonctionnement du COPIL. • Demande d'imputation portant accord du Ministère des finances - Certificat de désignation des représentants habilités du « Bénéficiaire » pour le PGDF (YVES KITUMBA LUBADA, DIRCAB & CEDRIC NGINDU BIDUAYA, Conseiller Financier du MEDD) signée le 18 février 2022 la VPM et envoyée au Ministre des Finances ; • Attestation d'ouverture des comptes USD et EUR du PGDF le 13 avril 2022. • Signature du contrat de prestation de service n°001/VPM/PGDF/CGPMP-MEDD/2022 intitulé « Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) du Programme de Gestion Durable des Forêts » du Consortium entre le MEDD et SOFRECO-SalvaTerra-Nature+-OCEAN Asbl le 09 Août 2022 • Mobilisation de l'AMO le 15 septembre 2022 avec l'arrivée de quatre premiers Assistants Techniques (AT Principal, AT Forestier Économiste, AT Forestier Environnement, AT Suivi-Évaluation). • Démobilisation de l'ATP en décembre 2022 • Hébergement de l'UGP au sein du Cabinet du MEDD le 25 octobre 2022.	Progression vers l'atteinte du jalon : **Excellente** Le PGDF est responsable de la mise en œuvre de ce jalon. Les conditions de lancement du PGDF ainsi que les livrables attendus sont atteints. Néanmoins, quelques personnels doivent encore être recrutés, notamment au niveau de l'UGP (assistant admin Kinshasa, et 1 assistant admin pour l'Équateur). À la suite du processus du recrutement du nouveau chargé de suivi-évaluation, une personne a été identifiée et son CV a été proposé à l'AFD. Certains équipements complémentaires seront acquis en 2025, particulièrement le véhicule de la RAF, les canots rapides, etc. Planifiés dans le PTBA 2025.	100%	2024

[13] Les Lettres d'intentions sont accessibles dans ce dossier : https://drive.google.com/drive/folders/19GjqHJID8RP4imWoEiqNIoagyZPwZHDP?usp=drive_link

N° du jalon dans la LOI[13]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% réalisation	Période d'atteinte (an)
			• Mobilisation de l'UGP : DNP (IPALAKA) et la RAF (Nounou Booto Meeti) le 01/11/2022 et le comptable (François LOMBO) le 01/12/2022). • Atelier de lancement officiel du PGDF – 5 décembre 2022 ; • Mobilisation du cartographe le 06 février 2023. • Incident opérationnel et blocage des comptes - mi-décembre 2022. • ANO du nouvel ATP obtenu le 03 avril 2023 et mobilisation le 22 avril 2023, ANO de l'AT 3 (artisanale) le 23 mai 2023 et mobilisation le 19 juin 2023 ; • Signature d'un avenant n°1 de réallocation du contrat de l'AMO externalisant le DNP. • ANO de la nouvelle DNP du 25 avril 2023 et mobilisation le 1er juin 2023. • Demande d'imputation portant accord du Ministère des finances certificat de désignation de la DNP (Élysée DIMANDJA FEZA) comme représentant habilité du « Bénéficiaire » pour le PGDF et de l'ATP (Etienne KAISIN) contresignature de l'AMO signée le 06 juin 2023 par la MINETAT et envoyée au Ministre des Finances. • Transmission de cette demande d'imputation à l'AFD par la MINETAT le 04 juillet 2023. • ANO de l'AFD sur le PTBA et plan de passation des marchés introduit le 14 juin 2023 et obtenu le 09 août 2023. • PTBA présenté au 55ème Comité technique du FONAREDD – (28 juillet 2023). • Manuel de procédures opérationnelles transmis à l'AFD le 26 juillet 2023 et ANO de l'AFD le 12 septembre 2023. • Mobilisation des Chef d'antennes et Ingénieurs forestiers – 21 septembre 2023. • Tenue du 1er COPIL le 27 septembre 2023 à Kinshasa et recommandation faite entre autres sur la révision de l'Arrêté notamment la composition des membres (article 3) et la fréquence des réunions (article 5) ; la révision du Manuel de Procédures sur les jetons de présences. • Premières livraisons des équipements roulants des antennes (13 motos) et acheminement dans les Antennes ;			

N° du jalon dans la LOI[13]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% réalisation	Période d'atteinte (an)
			• Suivi acquisition des autres matériels roulants (3 véhicules de Kinshasa livré le 30 novembre 2023). • Atelier de briefing des 4 Chefs d'antennes et des 4 Ingénieurs forestiers programmé du 30 octobre au 3 novembre 2023. • Réunion de planification des activités 2024 du PGDF avec l'Administration du MEDD du 07 février 2024. • Réunion de planification des activités 2024 du PGDF avec les antennes provinciales du 12 au 16 février 202. • Mission de suivi du Programme du 26 février au 1e mars 2024 par le Chef de projet PGDF à Ginger SOFRECO. • Mission de supervision ARD-AFD Paris et RDC- AMO-UGP-Ginger SOFRECO du 28 février 2024. • Réunion avec le GIBEC pour présenter le PGDF dans le cadre d'une réunion du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC) le 20 mars 2023. • Réunion d'échange stratégique et programmatique sur le PGDF du 22 mars 2024. • Réunion PGDF et AFD sur les engagements E&S du Programme (26 mars) suivie de la formation sur les normes environnementales et sociales de l'AFD le 27 mars 2024. • Participation à l'atelier de consultation des parties prenantes dans le cadre la mise en place d'un cadre de concertation des partenaires d'appui technique et financier à l'opérationnalisation du marché de carbone en RDC. • Conclusion des contrats de location des bureaux des quatre antennes provinciales du Programme dont la contractualisation s'est passée le 01/02/2024 ; • Remise de matériel professionnel de communication à la Direction Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (DANTIC) du MEDD le 27 février 2024. • Livraison de 4 véhicules NISSAN Hard Body pour les 4 Antennes le 29 février 2024 par DAON MOTORS suivi de leur expédition sur le terrain, notamment à l'Antenne d'INONGO le 16 mars 2024 par SODEFOR, et 3 véhicules aux Antennes MBANDAKA, LISALA			

N° du jalon dans la LOI[13]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% réalisation	Période d'atteinte (an)
			et KISANGANI le 20 mars 2024 par T.F.C.E. • Lancement officiel du PGDF dans la province de la Tshopo le 6 mars 2024. • Poursuite de la mobilisation des équipes de terrain (Maï-Ndombe, Tshopo). • Mobilisation de l'ingénieur forestier de l'Antenne PGDF de la Mongala Ir. Olivier MUTEBA le 01/05/2024 • Mobilisation du nouveau chef d'antenne PGDF de l'Antenne de l'Équateur, Monsieur Israël KABUYA le 13/05/2024 et briefing à Kinshasa puis son départ vers Mbandaka le 18/05/2024 • Mobilisation et briefing du nouveau Responsable Suivi-Évaluation de l'AMO, Monsieur Séraphin YANGBA, le 05/06/2024. • TdR pour le lancement officiel de PGDF à la province de Maï-Ndombe soumis à l'AFD pour l'obtention de l'ANO le 28 juin 2024. • Lancement officiel du PGDF dans la province du Maï-Ndombe le 17 juillet 2024 • TdR pour le lancement officiel de PGDF à la province d'Équateur soumis à l'AFD pour l'obtention de l'ANO le 28 juin 2024. • Lancement officiel du PGDF dans la province de l'Équateur le 22 juillet 2024 • Rupture de contrat, puis suspension, donc démobilisation du CA de la Tshopo le 11/07/2024 • Démobilisation de l'ATP dont le changement a été demandé par le MEDD depuis le 15/08/2024, et intérim assuré par l'AT3. • ANO remplacement animateur filière bois Maï-Ndombe depuis le 11/09/2024. • Démobilisation du nouveau Responsable Suivi-Évaluation de l'AMO, Monsieur Séraphin YANGBA, pour raison de procédure, depuis le 10/09/2024. • Introduction du dossier du nouvel ATP le 13/09/2024. • ANO obtenu pour l'acquisition du logiciel TOMPRO le 16/07/2024. • Un contrat a été signé pour l'acquisition du logiciel comptable TOMPRO depuis le 23/08/2024 • ANO des assistants administratifs des provinces : ▪ Tshopo le 10/07/2024			

N° du jalon dans la LOI[13]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% réalisation	Période d'atteinte (an)
			▪ Maï-Ndombe le 30/08/2024 • ANO pour validation DNP a.i. Nounou Booto vers le poste titulaire de DNP depuis le 11/09/2024. En attente de l'ANO du contrat. • ANO pour le recrutement au poste de RAF (Mme Vinel Vay VANAYA), le 11/09/2024. En attente de l'ANO du contrat. • Missions de suivi du Programme du 19 au 27 Août 2024, ainsi que du 13 au 20 novembre 2024, par le chargé de projet du PGDF à Ginger SOFRECO • Assistants administratifs de Tshopo et Maï-Ndombe sont en poste depuis le 01.11.2024 • Nouvel ATP en poste depuis le 18.11. 2024.			
Jalon 4h	La revue légale des concessions forestières industrielles est finalisée	Pas d'évolution particulière pendant ce trimestre	• Les Concessions forestières jugées illégales au regard de la législation nationale n'ont pas encore été annulées. La Commission ministérielle de « Revisitation » des titres forestiers s'est réunie en février 2023 et a remis son rapport (rapport « officiel » reçu en avril 2024). • Sur ce rapport préliminaire, elle a examiné 82 titres (forestiers CCF ou de conservation - CCC). Cela correspond en réalité à 69 concessions (15 doublons dans la liste de ce rapport et 2 concessions non prises en compte car entreprise non opérationnelle (ITB)) auxquelles se rajoutent 19 titres déjà résiliés (non examinés dans ce rapport) soit 88 concessions listées au total (et 89 titres forestiers). • Cela correspond donc aux 80 concessions jugées convertibles en 2011 (81 titres forestiers car 2 titres sur la même entité (CFE 001/16 et SICOBOIS 014/11 – voir paragraphe Erreur ! Source du renvoi introuvable.) auxquels s'est rajouté en 2014 le titre de la concession SOMICONGO (052/14) soit 81 concessions (et 82 titres forestiers) ; la commission a également ajouté le titre de la concession de conservation d'ERA CONGO (1 CCC issue des 2 titres de BIMPE AGRO dans le Maï-Ndombe) et 6 titres de concessions de TRADELINK issues de concessions jugées non convertibles en 2011 lors du processus de conversion des titres forestiers. Notons également la	Progression vers l'atteinte du jalon : Bonne Le PGDF n'est pas directement responsable de la mise en œuvre de ce jalon. Cependant, il apporte un appui au suivi des conclusions et recommandations de la commission. Le rapport final a été publié et les concessionnaires notifiés. Le rapport final de la commission ministérielle de « Revisitation » des titres forestiers prévoit un accompagnement du MEDD et des descentes sur terrain pour vérifier les clauses sociales et les réalisations faites par les concessionnaires ayant fait ces recours. Le PGDF a budgété 11 missions (pour couvrir 22 titres) dans son PTBA 2024. La première eu lieu en Juin 2024. Les autres missions sont en attente, faute de mobilisation des fonds.	NA	NA

N° du jalon dans la LOI[13]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% réalisation	Période d'atteinte (an)
			superposition du titre attribué à la société « RESO » sur un des titres attribués à TRADELINK. Le rapport final a été publié en mars 2024 ; ce rapport reprend les recours des concessionnaires émis après la publication du rapport provisoire en février 2023 et conclut sur la validité des contrats de concessions ; les concessionnaires impliqués se sont vues déjà notifiés des décisions de cette Commission. • Une analyse de ce rapport a été faite par le PGDF et l'état des lieux du processus d'aménagement des concessions forestières industrielles a été actualisé en conséquence, incluant aussi des informations sur ces processus recueillis auprès de la DIAF. • Ce rapport prévoit un accompagnement du MEDD et des descentes sur terrain pour vérifier les clauses sociales et les réalisations faites par les concessionnaires ayant fait ces recours. 11 missions sont prévues, la première a été faite en Juin 2024. • Une (1) mission d'accompagnement et de vérification sur terrain des clauses sociales et les réalisations faites par les concessionnaires ayant fait ces recours a été réalisée au mois de Juin 2024			
Jalon 4 i	La revue légale des titres de concessions forestières de conservation est finalisée (fin 2024)	Le PGDF a récupéré quatre dossiers cartographiques d'environ 1 M d'ha au total de concessions de conservation dont les contrats d'attribution sont en cours de récupération pour inclusion dans la base de données et analyser les conflits de superposition éventuelle.	Cette revue a été menée en quelque sorte en même temps que la commission de revisitation des titres forestiers puisque lors de cette mission se sont tous les titres, y compris ceux des concessions de conservation, qui ont été analysés.	Progression vers l'atteinte du jalon : Bonne Le PGDF n'est pas directement responsable de la mise en œuvre de ce jalon. Cependant, il apporte un appui au suivi des conclusions et recommandations de la commission. Le rapport de revisitation des concessions est disponible. Le PGDF poursuit ses appuis à l'administration pour clarifier certains aspects juridiques relatifs aux concessions de conservation (clause sociale, modalité d'aménagement, niveau de référence des concessions, etc…).	NA	NA

N° du jalon dans la LOI[13]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% réalisation	Période d'atteinte (an)

Jalon 4 j	Le concept de forêt dégradée est défini et identifié pour les divers types de forêts dans le cadre d'un processus participatif multisectoriel (fin 2023)	Dans le processus de cartographie des occupations du sol, les forets dégradées sont dans la classe de forets secondaire en attendant une définition particulière.
		L'interprétation a été poursuivie pour la province de Mongala et de Tshopo au cours du dernier trimestre.
			• Une mission ECT internationale d'une durée de 30 HJ a commencé dans la province de Maï-Ndombe pour un appui à la mise en place concertée des ZDR et à leur mise en valeur par des pratiques agricoles durables et se poursuivra au mois de Juillet dans la province de la Tshopo. La mission ECT s'est poursuivie en juillet dans la province de la Tshopo comme prévu. Depuis septembre, cette mission a donné lieu à :
			  ◦ Rapport de capitalisation des bonnes pratiques de gestion durable des espaces agricoles ;
			  ◦ Revue de l'existant sur les solutions d'agroforesterie et de maintien de la fertilité ;
			  ◦ Supports pédagogiques et méthodologiques sur les itinéraires techniques agroforestiers.
			• A cette mission, on peut ajouter le processus de redynamisation des CLPZ (local) / CNPZ (National). Ce processus permet de redynamiser des plateformes de concertation participatives qui visent une amélioration de la gouvernance en matière de zonage et programmation géographique. Ces plateformes ont donc une incidence multisectorielle majeure lorsqu'elles sont actives. Jusqu'à présent, 6 CLPZ ont été installés en Tshopo (3) et Mongala (3). Deux autres sont programmés (1/Maï-Ndombe et 1/Équateur). Au total ce sont 29 CLPZ qui seront redynamisés, et 1 CNPZ.
				Progression vers l'atteinte du jalon : Bonne
				Le PGDF apporte une contribution à l'atteinte de ce jalon.
				L'atteinte de ce jalon doit passer par la proposition d'un concept de forêt dégradée. Cette proposition / définition a été partiellement indiquée dans le rapport sur le capital forestier par lequel le PGDF a contribué.
				De plus, les CLPZ ont commencé à être redynamisés progressivement et la vulgarisation des fiches agroforestières a été initiée. Les forêts dégradées étant fréquemment localisées dans les zones rurales, cette intégration est primordiale.
					75%	Mai 2025

Jalon 4k	Le concept de forêt de grande valeur et de tourbière est défini au travers d'un processus participatif	Au cours du 4ème trimestre, un projet d'arrêté ministériel du MEDD, incluant la définition des tourbières, a été produit.	• Collaboration avec l'Unité de Gestion des Tourbières (UGT) du MEDD. • Participation à l'atelier UGT en février 2023 sur la cartographie des tourbières.	Progression vers l'atteinte du jalon : Excellente Le PGDF apporte une contribution à l'atteinte de ce jalon. Bonne collaboration avec UGT. Projet d'arrêté	75%	Mai 2025

N° du jalon dans la LOI[13]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% réalisation	Période d'atteinte (an)
	multisectoriel (fin 2023)	Quatre missions de l'UGT ont été appuyées à Mongala, Kongo Central, Équateur et au Sud-Ubangi pour l'identification d'éléments de consolidation des piliers de la stratégie nationale des tourbières. Le but était : - D'identifier les pratiques globales communautaires sur les tourbières et d'en dégager celles qui constituent une menace pour l'écosystème ; - D'identifier les réponses sur les menaces. - Proposer des éléments de définition du concept.	• Récupération des derniers Shapefiles de la cartographie des tourbières de la RDC (produit par l'Université de Leeds en Angleterre). • Participation du PGDF au CTS de l'étude sur le capital forestier. • Capitalisation des résultats finaux du Capital forestier pour la capitalisation de la thématique Tourbière. • Introduction d'une ligne budgétaire dédiée dans le PTBA 2024. • Élaboration des TdR de recrutement d'un ECT pour faire l'état des lieux de la thématique Carbone en RDC, dans la perspective de son intégration dans la Politique Forestière Nationale. • La mission de l'ECT sur la thématique carbone s'est déroulée en juillet et août 2024 ; le rapport de mission a été rendu ; celui-ci a pris en compte les aspects tourbiers qui peuvent être valorisés à travers des activités de crédits carbones. • Du 05 au 07 août 2024, le PGDF a participé à l'Université d'été sur les tourbières, organisée par le UGT / PNUE / USFS / ERA. • Au cours du 4ème trimestre, un projet d'arrêté ministériel du MEDD, incluant la définition des tourbières, a été produit. • Par ailleurs 4 missions de l'UGT ont été appuyées en Mongala, Kongo Central, Equateur et au Sud-Ubangi pour l'identification d'éléments de consolidation des piliers de la stratégie nationale des tourbières. Le but était : o D'identifier les pratiques globales communautaires sur les tourbières et de dégager celles qui constituent une menace pour l'écosystème ; o D'identifier les réponses sur les menaces.	ministériel incluant définition sur le foret de grandes valeurs produit. 4 missions de consolidation réalisées. Ces missions sont associées à la CPEDD au niveau local, pour identifier les pratiques communautaires qui pourraient avoir des impacts sur les tourbières. Le projet d'arrêté est aussi important à considérer dans le Jalon de la PFN.		
Jalon 4l	Intégration du secteur forêt dans l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (l'ITIE)	Récupération du rapport de ITIE concernant les implications du secteur forêt. Ce rapport a été capitalisé dans le rapport de	Récupération du rapport de ITIE concernant les implications du secteur foret. Ce rapport a été capitalisé dans le rapport de diagnostic du secteur forestier afin d'alimenter les éléments pour la PFN.	Progression vers l'atteinte du jalon : Bonne Le PGDF apporte une contribution à l'atteinte de ce jalon. Le secteur forêt est déjà intégré au processus de l'ETIE en RDC. Le PGDF	NA	NA

N° du jalon dans la LOI[13]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% réalisation	Période d'atteinte (an)
		diagnostic du secteur forestier afin d'alimenter les éléments pour la PFN.		capitalise les rapports pour fin d'amélioration de la gestion du secteur et collabore avec la coordination nationale de ETIE.		
Jalon 4m i	Évaluation de l'efficacité du contrôle forestier et développement des stratégies provinciales de contrôles	Le 06 novembre 2024, le rapport sur la revue juridique et la cadre de délivrance et de suivi des permis de coupe artisanale (Mission ECT AMO) ont été transmis au niveau du Secrétariat Générale du MEDD, et le chef de division de la direction des contentieux et règlementation a été chargé par le SG de piloter son analyse. En outre, on peut ajouter qu'un projet de Note Circulaire destiné à identifier l'ensemble des associations professionnelles liées à la filière bois artisanale a été déposée au Secrétariat Général par la DGFor, à la suite de l'appui du PGDF pour sa formulation et la note technique associée, afin que cette note soit analysée puis transmise au cabinet pour signature de la MINETAT. L'exploitation artisanale a été suspendue dans la province de Mongala.	En liaison avec le Jalon 4m ii et (2018 D) sur la Réflexion sur le rôle de l'Observation indépendante, des réflexions ont aussi eu lieu concernant l'efficacité du contrôle forestier au niveau national et provincial. Les principaux éléments d'avancement sont : • DANO à l'AFD 11 septembre 2023 et ANO 21 septembre ; • La mobilisation de l'ECT02 fin septembre 2023 pour la mission d'Analyse diagnostique du mandat actuel d'Observateur Indépendant (OI), proposition d'un nouveau cahier des charges de l'OI, évaluation et développement de modalités d'audit de légalité du mandat de l'OI pour les secteurs industriel et artisanal. • Présentation de la feuille de route prévue au CCNF du 02 au 03 octobre 2023. • Organisation de la réunion de consultation des acteurs clés au niveau provincial à Kisangani le 19 aout 2023. • Organisation de la réunion de consultation des acteurs clés au niveau national à Kinshasa prévue le 23 novembre 2023. • Amendement et production des versions finales des livrables sur l'analyse diagnostique du mandat actuel de OI : ✓ Analyse synthétique des leçons apprises de l'OI ; ✓ Document de référence faisant état du nouveau mandat de l'OI ; ✓ Guide de conduite des OI et OIP sur le terrain ; ✓ Étude d'évaluation et de développement des modalités de mise en œuvre du nouveau mandat de l'OI pour les secteurs industriels et artisanal. • Réalisation de la mission de contrôle forestier par la CCV et l'OI, accompagnée par le cabinet de la MINETAT du 22 Juin au 18 Juillet 2024. • Juillet 2024 : Réalisation de 4 missions des distributions et renforcement des capacités des	Progression vers l'atteinte du jalon : Moyenne Le PGDF est responsable de la mise en œuvre de ce jalon. En ce qui concerne l'évaluation de l'efficacité du contrôle forestier, à la suite des échanges avec les différents acteurs (OI, OSC, CCV, etc.), il apparait que le processus actuel montre une faible efficacité. Une formule plus opérationnelle est nécessaire tant sur le secteur industriel qu'artisanal. Cependant, le contrôle du secteur artisanal devra être fortement renforcé puisqu'il représente une exploitation importante en RDC. L'appui d'un ECT et des antennes seront nécessaires pour réaliser le diagnostic et proposer des référentiels opérationnels. En ce qui concerne le développement des stratégies provinciales de contrôle, le processus actuel est en cours afin d'alimenter la proposition nationale : • Diagnostic du secteur d'exploitation du bois d'œuvre avec la CPEDD et OPJ assermentés et autres acteurs; • Réunion d'identification des limites d'intervention des structures étatiques décentralisées; • Proposition de pistes de solution et stratégies possibles. Des missions complémentaires ont été planifiées dans le PTBA 2025, dont la mise en œuvre pourra faire évoluer ce jalon.	30%	Octobre 2025

N° du jalon dans la LOI[13]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% réalisation	Période d'atteinte (an)
			agents et cadres des CPE sur les Guides Opérationnels, relatifs à la gestion forestière durable, dans les Provinces de Maï-Ndombe, Équateur, Mongala, et Tshopo. Ces missions ont été menées par la DIAF accompagnée par la DGF et le Cabinet de la MINETAT. • Août 2024 : Le 05 et 07 août, un projet de Décision portant mise en place d'un Groupe de Travail pour l'élaboration d'une Stratégie et du PLCEI a été présenté et déposé au SG-MEDD. Ce dossier demeure en attente de signature du SG-EDD. • Septembre 2024 : Durant le mois de septembre, un rapport a été rendu concernant une proposition de révision du système de délivrance et de suivi des permis des artisanaux. Ce rapport doit donner lieu à réflexion au niveau de l'administration, puisque ce type de foresterie exerce à plus de 80% dans l'illégalité. L'objectif est d'améliorer le dispositif de suivi et de contrôle des exploitants artisanaux. • 06 novembre 2024 : le rapport sur la revue juridique et la cadre de délivrance et de suivi des permis de coupe artisanale (Mission ECT AMO) ont été transmis au niveau du Secrétariat Générale du MEDD, et le chef de division de la direction des contentieux et règlementation a été chargé par le SG de piloter son analyse. En outre, on peut ajouter qu'un projet de note circulaire destiné à identifier l'ensemble des associations professionnelles liées à la filière bois artisanale a été déposée au Secrétariat Général par la DGF, à la suite de l'appui du PGDF pour sa formulation et la note technique associée, afin que cette note soit analysée puis transmise au cabinet pour signature de la MINETAT.			
Jalon 2018 E et jalon 2020 B	Un plan ambitieux pour combattre l'exploitation illégale est élaboré, et progressivement mis en œuvre	Élaboration des TdR pour les missions de contrôle de l'exploitation Illégale. Suivi de la validation de la feuille de route par l'administration forestière.	Production d'une feuille de route pour l'élaboration de la stratégie et du plan de lutte contre l'exploitation illégale des ressources forestières. Cette feuille de route, pour ce qui est de la stratégie	Progression vers l'atteinte du jalon : Moyenne Le PGDF est responsable de la mise en œuvre de ce jalon. Un plan de lutte contre l'exploitation illégale (PLCEI) est en cours d'élaboration (feuille de route validée par le CCNF en 2023).	25%	Juin 2026

N° du jalon dans la LOI[13]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% réalisation	Période d'atteinte (an)
			prescrit une approche méthodologique en trois étapes clés à savoir : (i) Étape analytique ; (ii) Étape de synthèse et de production de la mouture ; (iii) Étape de la validation. Quant au plan de lutte contre l'exploitation illégale, trois étapes sont également retenues : (i) Étape de planification et programmation des activités ; (ii) Étape de rédaction du Plan proprement dit ; (iii) Étape de validation. • Cette feuille de route a été validée au cours de la session du CCNF du 02 et 03 octobre 2023. • Capitalisation des résultats de l'Étude du Capital Forestier de 2024, rapport revue légale (UE) de 2023, et rapport commission revisitation de 2024 • Finalisation de la mise en place d'une base de données des productions et d'exploitation des bois d'œuvre en RDC ; • Une série de TdR ont été préparés pour des missions de terrain pour la DIAF sur le suivi du processus d'aménagement ; • Juillet 2024 : Réalisation de 4 missions des distributions et renforcement des capacités des agents et cadres des CPE, concessionnaires et ONG, sur les Guides Opérationnels, relatifs à la gestion forestière durable, dans les Provinces de Maï-Ndombe, Équateur, Mongala, et Tshopo. Ces missions ont été menées par la DIAF accompagnée par la DGFor et le Cabinet de la MINETAT durant tout le mois de Juillet 2024. • Août 2024 - PLCEI ; Un plan de lutte contre l'exploitation illégale (PLCEI) est en cours d'élaboration (suite feuille de route validée par le CCNF en 2023). Dans le cadre de cette activité, le 05 et 07 août, un projet de Décision portant mise en place d'un Groupe de Travail pour l'élaboration d'une Stratégie et du PLCEI a été présenté et déposé au SG-MEDD. Ce dossier demeure en attente de signature du SG-EDD.	Le projet de décision pour la constitution du groupe de travail sur le PLCEI est en attente d'approbation au secrétariat général.		
Jalon 4m ii et (Jalon 2018 D)	Réflexion sur le rôle de l'Observation indépendante	Suivi du dossier auprès de l'administration qui	• Identification et mobilisation de l'ETC chargé de réaliser l'étude portant sur l'analyse du mandat	Progression vers l'atteinte du jalon : Bonne	30%	Décembre 2025

N° du jalon dans la LOI[13]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% réalisation	Période d'atteinte (an)
		doit donner ses orientations pour la révision du mandat de l'OI suite aux propositions qui ont été formulées.	actuel de l'Observateur Indépendant, la proposition d'un nouveau cahier de charges de l'OI. • Démarrage de la mission de l'OI et présentation de la feuille de route au CCNF du 02 au 03 octobre 2023. L'objectif de cette mission est de produire un document de référence qui précisera le nouveau mandat de l'OI pour chacun des niveaux d'observation (national et provincial) conformément au dispositif de l'observation indépendante défini dans le Plan de Lutte Contre l'Exploitation illégale des forêts d'une part, et, d'autre part, évaluer et développer les modalités d'audit de la légalité du mandat l'OI pour les secteurs industriel et artisanal. • Organisation de la réunion de consultation des acteurs clés au niveau provincial à Kisangani le 19/10/2023. • Organisation de la réunion de consultation des acteurs clés au niveau national à Kinshasa le 23/11/2023. • Amendement et production des versions finales des livrables sur l'analyse diagnostique du mandat actuel de OI : ✓ Analyse synthétique des leçons apprises de l'OI ; ✓ Document de référence faisant état du nouveau mandat de l'OI ; ✓ Guide de conduite des OI et OIP sur le terrain ; ✓ Étude d'évaluation et de développement des modalités de mise en œuvre du nouveau mandat de l'OI pour le secteur industriel et artisanal. • Organisation d'un atelier conjoint (PGDF et l'USFS) de pré-validation des deux études le 22 mai 2024, réunissant l'administration forestière, les entreprises forestières privées (industrielles et artisanaux), la société civile, les bailleurs de fonds pour présenter les résultats des études sur les options de financement durable pour les Organisations de la Société Civile (OSC) qui entreprennent l'observation indépendante des forêts, et la restructuration / révision du mandat de l'Observation Indépendante en République Démocratique du Congo (RDC)	Le PGDF est responsable de la mise en œuvre de ce jalon. Une proposition de recentrage du rôle de l'OI a été formulée et présentée à l'administration du MEDD. L'OI actuelle a un mandat jusqu'à fin 2025. Cependant, il est nécessaire que les débats avancent car la structuration telle que proposée, si elle est acceptée, peut mettre du temps à se mettre en place. Un suivi régulier est réalisé par la PGDF suite à l'analyse participative de la situation actuelle assortie de propositions. Beaucoup reste à faire concernant la mise en place d'un réseau d'OI positionné au niveau des provinces.		

N° du jalon dans la LOI[13]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% réalisation	Période d'atteinte (an)
			• Participation de l'OI à la mission de contrôle forestier réalisée par la CCV du 22 Juin au 18 Juillet 2024			
Jalon 4n (Jalon 2018 A)	Élaboration et adoption de la politique forestière	Les TdR des 3 Études concernant l'ACE ont été transmis par l'ACE au PGDF le 08 novembre. Suite à ce retour sur les TdR des Demandes de Propositions (DDP) ont été formulées pour être présentées en AMI auprès de bureaux d'études susceptibles de réaliser les études. Le PGDF a participé à l'atelier national des OSC sur la PFN du 26 au 30 novembre 2024.	• Mobilisation d'une expertise court-terme (ECT) pour la préparation de la feuille de route de la politique forestière de la RDC le 04 juillet 2023 (ANO AFD). • Réalisation par l'expert de 4 réunions de consultations des principaux acteurs devant intervenir dans le processus de concertation de l'élaboration de la feuille de route (Entreprises du secteur privé, OSC et chefs traditionnels, Différents administrations du MEDD, GIBEC). • Production d'un projet de feuille de route et présentation au CCNF du 02 et 03 octobre 2023. • Élaboration de la version finale de la feuille de route avec prise en compte des recommandations du CCNF et de l'UGP. • Établissement des données (techniques, analyse économique, juridique et institutionnel) par l'élaboration et la consolidation du rapport portant sur l'analyse économique des productions du bois d'œuvre. • Collecte des données en cours sur les textes juridiques, l'organisation institutionnelle et les aires protégées en RDC. • Formalisation du cadre de collaboration entre le PGDF et le MEDD. • Rédaction d'un état des lieux complet sur la foresterie artisanale afin de démontrer ses enjeux Nationaux et Internationaux et pour faciliter son intégration à la hauteur de ses enjeux dans la politique forestière nationale (PFN). • Finalisation du rapport d'analyse économique des filières de production de bois d'œuvre. • Convergence de vue entre le PGDF et la DGFor sur l'approche méthodologique pour l'élaboration de la PFN. • Lancement des premières réunions de planification des activités avec les membres de la CCPFN en perspective du démarrage du fonctionnement de cette cellule (Direction Générale des Forêts, Division des Études et de la Planification, PGDF) en attente de la signature par la	Progression vers l'atteinte du jalon : Bonne Le PGDF est responsable de la mise en œuvre de ce jalon. Le processus était bien lancé. Cependant, compte tenu de la lenteur des procédures de recrutement d'un consultant pour la formation des formateurs et le manque de fonds en attente de l'extension du projet, l'ensemble du processus en cours a été mis en attente. Il est possible que cette étude ne puisse pas être réalisée avant la fin du premier trimestre 2025. De plus, il a été constaté un retard important dans le traitement des TdR auprès de l'ACE. Tout ce qui était prévu pour la PFN (formations de facilitateurs, consultations provinciales, compilation d'une V1, etc…) a été reporté, à ce stade pour le 1er semestre 2025.	45%	Juin 2025

N° du jalon dans la LOI[13]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% réalisation	Période d'atteinte (an)

			ministre de l'Arrêté portant création de ladite cellule.
			• Identification des bureaux d'installation du secrétariat de la CCPFN.
			• Soumission à la signature du Ministre du projet d'Arrêté Ministériel portant création et organisation d'une Cellule de Coordination de l'élaboration de la Politique Forestière (08/02).
			• Échange avec le Secrétaire Général du MEDD et de la DGFOR sur la mise à disposition de la future CCPFN d'un espace de travail pour le secrétariat de la PFN avec un bureau identifié au niveau de la DGFor nécessitant néanmoins des aménagements et équipements minimum.
			• Élaboration de quatre termes de références des études complémentaires pour alimenter le diagnostic sectoriel :
			  • TdR Étude sur les valeurs de conservation culturelles et traditionnelles des forêts ;
			  • TdR Diagnostic institutionnel du MEDD ;
			  • TdR Diagnostic des ressources humaines ;
			  • TdR pour une étude sur l'analyse des chaînes de valeurs de carbone REDD+ en RDC.
			• Participation active de l'équipe de l'AMO aux États Généraux des Forêts (EGF) du 18 au 23 janvier 2024.
			• Analyse des documents issus des États Généraux des Forêts (EGF) en rapport avec les besoins thématiques du diagnostic sectoriel de la PFN.
			• Analyse des leçons apprises d'autres processus nationaux d'élaboration des politiques sectorielles en RDC (Foncier, Agriculture, Energie) et consolidation de l'approche des consultations provinciales de la PFN.
			• Réalisation de l'état des lieux du processus d'aménagement des concessions forestières industrielles dans les provinces (Mongala, Tshopo, Équateur).
			• Participation de l'antenne de la Tshopo à la mission conjointe			

N° du jalon dans la LOI[13]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% réalisation	Période d'atteinte (an)
			MEDD et PGDF sur la mise en place du Comité Local de Pilotage du Zonage Forestier dans le territoire de Banalia, sous la conduite de l'expert Cartographe national. • Mise en place officielle du Comité de Pilotage du Zonage Forestier du Territoire de Banalia. • Actualisation de la feuille de route du macro-zonage et de la programmation géographique. • Tenue d'une réunion avec la Task Force DIAF dans l'optique de partager la méthodologie appliquée pour la production de la carte de zonage des grands massifs forestiers. • Réalisation des TdR des différentes études environnementales et sociales : • Étude Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la Politique Nationale Forestière ; • Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Programme de Gestion Durable des Forêts (PGDF). • Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) préalable des Sites Pilotes du PGDF • L'Arrêté Ministériel N°025/CAB/MINETAT/MIN-EDD/EBM/CBM/03/2024 portant création, organisation et fonctionnement de la Cellule de Coordination de l'élaboration de la Politique Forestière Nationale (CCPFN) a été signé en date du 19 avril 2024. • Six réunions de planification des activités et au lancement du diagnostic sectoriel tenues à Kinshasa. • Participation du PGDF à l'élaboration des actes des États Généraux des Forêts • Rédaction des termes de référence pour l'organisation de la cérémonie d'installation officielle des membres de la CCPFN. • Juillet 2024 (15-19) : Atelier de production du diagnostic sectoriel. • Juillet 2024 (21-27) : Retraite Kisantu pour l'établissement et la compilation de l'ensemble des données nécessaires pour alimenter l'élaboration de la PFN (sous forme de groupe thématique de travail). • Aout 2024 (19-23): Atelier LEAF pour la planification de la PFN V0. • Septembre 2024 (8-14) : Seconde retraite à Kisantu ; consolidation			

N° du jalon dans la LOI[13]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% réalisation	Période d'atteinte (an)
			de la PFN V0 et du diagnostic sectoriel. • Septembre (25-26) : Atelier de finalisation de la version V0 de la PFN en prélude aux consultations provinciale. • De juillet à Septembre 2024 : Nombreuses réunions de coordination de l'élaboration de la PFN dans la salle de réunion du PGDF avec la CCPFN. • Juillet à septembre 2024 : Organisation de 5 études visant à alimenter le diagnostic sectoriel de la PFN : 1/ L'état des lieux de la thématique carbone dans la perspective de la PFN, 2/ Étude des valeurs de conservation, des valeurs culturelles et traditionnelles de la forêt, 3/ Étude de l'appui à la mise en place concertée des ZDR et à leur mise en valeur par des pratiques agricoles durables, 4/ Lancement du Diagnostic institutionnel et RH du MEDD, 5/ Étude sur les Produits Forestiers Non-Ligneux (dans les Provinces du PGDF). • Les TdR des 3 Études concernant l'ACE ont été transmis par l'ACE au PGDF le 08 novembre. • Des Demandes de Propositions (DDP) ont été formulées en passant par un AMI pour recruter des bureaux d'études susceptibles de réaliser les études. • Le PGDF a participé à l'atelier national des OSC sur la PFN du 26 au 30 novembre 2024. • Durant le 4ème trimestre, l'élan concernant l'élaboration de la PFN a été stoppé, compte tenu de la lenteur des procédures de recrutement d'un consultant pour la formation des formateurs, le manque de fonds en attente de l'extension du projet, ainsi que la restructuration (cf. lettres AFD/MinEtat), ralentissent les activités.			
Jalon 4o (Jalon 2020 A)	Révision du code forestier	Les rapports de la revue juridique ont été transmis au Secrétariat Général, et sont désormais en cours d'analyse au niveau de la DRCE. Cette analyse donnera lieu à des orientations qui	• Novembre 2023 : Des TDR avaient été rédigés pour la réalisation d'une « revue juridique » sur le secteur artisanal. Un consultant National avait été identifié pour la mission (ECT03). Les résultats de cette mission visent la révision de la procédure réglementaire de délivrance des permis artisanaux, mais aussi celle concernant le	Progression vers l'atteinte du jalon : Moyenne Le PGDF est responsable de la mise en œuvre de ce jalon. En attendant l'évolution d'élaboration de la PFN, le PGDF a initié les réflexions concernant la règlementation du secteur	10%	Décembre 2025

N° du jalon dans la LOI[13]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% réalisation	Période d'atteinte (an)
		pourraient par la suite être traduites par des révisions règlementaires Les études préliminaires de concertation au niveau des provinces concernant les conventions entre exploitants artisanaux et communautés ont été lancées. Ces études permettront d'alimenter les reformes éventuelles du Code Forestier.	mécanisme de suivi de ceux-ci ; l'objectif final étant d'évoluer vers la formalisation du secteur. • Janvier 2024 : A la suite de la DANO du 14/11/2023 sur les TdR de la mission d'expertise court terme sur la revue juridique sur la procédure d'attribution des permis d'exploitation aux exploitants artisanaux, l'ANO a été obtenu le 15/01/2024. Cette mission a une durée de 26HJ sur une période totale de 3 mois. • Février / Mars 2024 : Réalisation de la mission ECT sur la revue juridique des procédures d'attribution des permis de coupe aux exploitants artisanaux des bois • Aout / Septembre 2024 : La mission de l'ECT « revue juridique » a abouti à une proposition de révision du système de délivrance et de suivi des permis de coupe, associée à une stratégie de mise en œuvre. Les décisions qui seront prises, sur base de la réflexion menée grâce à ce rapport, permettront d'envisager la mise en place d'un meilleur système de gestion de l'exploitation artisanale afin qu'elle soit plus durable. • Les rapports de la revue juridique ont été transmis au Secrétariat Général du MEDD, et sont désormais en cours d'analyse au niveau de la DRCE. Cette analyse donnera lieu à des orientations qui pourraient par la suite être traduites par des révisions règlementaires.	artisanal. Le projet fait régulièrement le suivi pour que des orientations soient proposées et permettent l'évolution du dossier à l'échelle des provinces, pour ensuite alimenter les réflexions de révision du secteur artisanal à l'échelle nationale. Les missions et rapports constituent une contribution au processus de révision du Code Forestier en attendant l'aboutissement de la PFN. Dans le PTBA 2025, il est prévu la mise en place d'un groupe de travail dès le début du 2ème trimestre pour entamer les travaux d'analyse sur la révision du Code.		
Jalon 4p (Jalon 2018 G)	Allocation de nouvelles concessions forestières industrielles dans le respect des normes règlementaires	Poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route du macro-zonage.	La contribution du PGDF se poursuit par : • Proposition et contribution à l'élaboration de la feuille de route du macro-zonage ; • Présentation et adoption de la feuille de route au CCNF le 5 novembre 2024 ; • Poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route du macro-zonage ;	Le PGDF apporte une contribution à l'atteinte de ce jalon par la programmation géographique (actuellement feuille de route de la DIAF).	NA	NA
Jalon 2018 C	Application des dispositions du Code Forestier pour toutes les concessions industrielles existantes.	Réalisation du suivi trimestriel de l'état des lieux des concessions Appui à l'Organe de gestion de la CITES pour ayant abouti à la production du draft de 3 nouveaux ACNP	• Novembre 2023 : ANO de l'AFD, par rapport à la participation de l'AT3 au 77ème Comité Permanent de la CITES qui s'est tenu du 6 au 10 novembre 2023 à Genève, pour prendre part aux débats, et de conseiller la délégation sur les décisions et déclaration à faire concernant les enjeux du CITES RDC pour la partie filière bois. Les discussions majeures à ce sujet concernaient les espèces classées en annexes II (notamment Pericopsis	Progression vers l'atteinte du jalon : Moyenne Le PGDF apporte une contribution à l'atteinte de ce jalon. Quatre missions ont été réalisées auprès des provinces pour la distribution et vulgarisation des guides opérationnels de l'aménagement forestier suite à l'arrêté 84.	25%	Décembre 2025

N° du jalon dans la LOI[13]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% réalisation	Période d'atteinte (an)
			elata) qui font l'objet d'exportations et qui jouent par ailleurs un rôle économique majeur. • État des lieux des titres forestiers réalisé suite au rapport de revisitation et état des lieux sur le processus d'aménagement de ces concessions industrielles fait avec la DIAF, le tableau de bord de ce processus d'aménagement complété, cartographie de ces titres (CCF et CCC) élaborée. • Juillet 2024 : Participation de l'AT3 au 27ème Comité pour les Plantes de la CITES du 08 au 12 Juillet 2024 à Genève. • Juillet 2024 : Réalisation de la mission de contrôle forestier par la CCV et l'OI, accompagnée par le cabinet de la MINETAT du 22 Juin au 18 Juillet 2024 ; ce qui a permis de faire le suivi de l'application de la règlementation dans quelques concessions. • Appui à l'Organe de gestion de la CITES pour élaboration de 3 Avis de Commerce Non Préjudiciable (ACNP) pour 3 espèces de bois inscrits à l'annexe II, conformément aux recommandations de la 78è session du Comité Permanent de la CITES Afzelia, Pterocarpus, et Khaya (première réunion d'organisation du travail : le 19/08 ; Atelier de validation des 3 ACNP : le 19/11/2024).	Cependant, le manque de ressources financières nécessaires aux missions de l'administration limite fortement la progression de ce jalon. Un tableau de bord reprenant les principales dispositions du Code Forestier a été élaboré. Les appuis aux ACNP de la CITES permettent d'exploiter ces essences de façon conforme aux dispositions internationales.		
Jalon 4q (Jalon 2018 F)	Programmation géographique des futures allocations sur base d'un processus consultatif	• Le projet de feuille de route de la DIAF pour le zonage, appuyée par le PGDF, a été présenté au CCNF au 4ème trimestre, en date du 06 Novembre. Ce projet a été validé moyennant quelques recommandations. La principale recommandation du CCNF est de voir se réaliser la programmation géographique au niveau national et non se limiter au niveau des provinces PGDF.	• Élaboration d'une feuille de route pour la programmation géographique des concessions forestières industrielles. • Capitalisation des fichiers existants pour la production des couches d'information cartographique (Limites administratives, Routes, Rivières, localités, Blocs pétroliers, Carrés miniers, concessions forestières industrielles, CFCL, Aires protégées, Masque forêt non-forêt 2018). • Élaboration d'une version de base de la carte de macro-zonage des grands massifs forestiers sur base de la carte de stratification forestière de la DIAF de l'année 2000 (devant servir à engager des échanges avec les parties prenantes). • Téléchargement en cours des images satellites de la zone du projet. • Identification des structures travaillant sur le macro-zonage et collection des différents documents y afférant (norme sur le zonage forestier ; guide opérationnel sur le zonage forestier).	Progression vers l'atteinte du jalon : Excellente Le PGDF apporte une contribution à l'atteinte de ce jalon. La feuille de route étant validée par le CCNF, la mise en œuvre suivra la programmation du PTBA 2025, parmi lesquelles : - Continuer la mise en place des CLPZ, et la redynamisation du CNPZ à l'échelle Nationale. - Proposer des scénarii d'affectation des terres et produire une carte préliminaire du macro-zonage - Organiser des ateliers provinciaux de validation de la carte du macro-zonage sont aussi prévus, suivi de la validation de ces travaux au CNPZ et CCNF.	30%	Septembre 2026

N° du jalon dans la LOI[13]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% réalisation	Période d'atteinte (an)
			• Assemblage des documents (sur le CFCL, cartographie participative, aménagement forestier). • Présentation du premier draft de la carte du macro-zonage à une des sessions préparatoires des états généraux des forêts ; • Poursuite de la mise à jour de la carte générale des allocations forestières. • Mission conjointe MEDD et PGDF sur la mise en place du Comités Locaux de Pilotage du Zonage Forestier (CLPZ) dans le territoire de Banalia. • Participation aux quatre réunions organisées dans le cadre du Comité Technique de Suivi de l'étude sur le Capital forestier. • 5 CLPZ sont installés (3 dans la province de Tshopo et 2 dans la province de la Mongala) • Actualisation de la feuille de route du zonage forestier, qui prend en compte le macro-zonage au plan national et le micro-zonage au niveau local, centrée sur la zone d'intervention du PGDF, Cette feuille de route intègre aussi la programmation géographique. • Aout 2024 : Le CLPZ de Bumba a été installé. • Juillet 2024 : Calcul des superficies des allocations existantes en vue de dégager les superficies des espaces non concédés. • Juillet 2024 : Élaboration de la carte des titres forestiers sur base du rapport de la commission de revisitation des titres. • Juillet / Aout 2024 : Finalisation des cartes d'occupation du sol de deux provinces PGDF (Maï-Ndombe et Équateur). • Août 2024 : Intégration des concessions de conservation ERA Congo dans la carte des titres forestiers. • Septembre 2024 : Élaboration des mosaïques d'images pour la province de Tshopo et Mongala en prélude des cartes d'occupation du sol. • Septembre 2024 : Planification des enquêtes socio-économiques dans le cadre du zonage forestier. • Septembre 2024 : rédaction des TdR pour l'installation de 2 autres CLPZ sont (Équateur et Maï-Ndombe). • Septembre 2024 : La feuille de route du zonage forestier a été approfondie ; il y a eu notamment harmonisation des vues entre DIAF et PGDF sur les activités à mener pour sa mise en œuvre, puis détermination des activités à budgétiser pour débuter sa mise en œuvre.	- Produire des cartes préliminaires d'occupation de sol des zones PGDF et leur validation auprès de CLPZ ; - Réaliser des enquêtes socio-économiques pour améliorer les différentes affectations ; - Organiser des consultations publiques pour avoir l'avis des communautés locales ou des PA ; - Produire des cartes indicatives de zonage forestier à l'échelle provinciale, et les valider au CCPF		

N° du jalon dans la LOI[13]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% réalisation	Période d'atteinte (an)
			• Cette feuille de route doit être soumise par la DIAF à la signature du SG-MEDD. • Le projet de feuille de route de la DIAF pour le zonage, appuyée par le PGDF, a été présenté au CCNF au 4ème trimestre, en date du 06 Novembre. Ce projet a été validé moyennant quelques recommandations du CCNF. La principale recommandation du CCNF est de voir se réaliser la programmation géographique au niveau national et non se limiter au niveau des provinces PGDF.			
Jalon 4r	Élaboration d'un Plan de protection effective des aires protégées existantes	Pas d'évolution durant ce trimestre	• Collecte des données sur les textes juridiques, l'organisation institutionnelle et les aires protégées en RDC. • Juillet 2024 : une analyse des superficies a été réalisée par catégorie d'aires protégées (Parcs, réserves, etc…)	Progression vers l'atteinte du jalon : Moyenne Ce jalon demeure faiblement porté par le PGDF dans la mesure où le programme n'est pas impliqué avec l'ICCN, ni avec des activités spécifiques à ces aires, hormis à travers les données cartographiques. Le plan de protection ne relève pas du PGDF.	NA	NA
Jalon 4s et (Jalon 2018 B)	Guide de bonne pratique de Concessions Forestières des Forêts des Communautés locales (CFCL)	Certaines vulgarisations des guides concernant la gestion des CFCL auprès des coordinations provinciales de l'environnement ont été réalisées.	• 2023 : Établissement de l'état des lieux des forêts communautaires et des ETD y compris (i) processus d'aménagement des concessions forestières de communautés locales (CFCL) ; (ii) liste des titres ; (iii) procédures d'attribution et de gestion. • 2023 : Étude des possibilités d'exploitation forestière dans les CFCL en lien avec la composante foresterie artisanale. • 3ème Trimestre 2023 : Collecte de données et établissement d'une base documentaire afin de réaliser l'état des lieux de la foresterie artisanale. • 2023/Février 2024 : Dotation des Antennes du matériel de base, comme des GPS (8) et 8 des tablettes (8 également), ainsi que le formulaire Kobocollect, en raison deux par province avec, ce qui va permettre au second trimestre le déploiement de mission pendant lesquelles des données géoréférencées pourront être enregistrées concernant le secteur artisanal. • Février 2024 : Production des dépliants suivants pour la sensibilisation des exploitants artisanaux selon l'esprit de l'Arrêté Ministériel 084/CAB/MIN/ECN-	Progression vers l'atteinte du jalon : Moyenne Ce Jalon est porté par plusieurs activités de bailleurs à l'échelle nationale. Le PGDF contribue à ce jalon. La thématique des CFCL et de ses activités connexes (dont l'exploitation artisanale) nécessite une bonne coordination entre les différents niveaux de l'administration. Le PGDF a réalisé la diffusion et la vulgarisation des guides déjà disponibles dans chaque provinces pilotes, tels que : - Attribution des CFCL - Exploitation des CFCL - Gestion des CFFCL Un Guide sur la cartographie participative est en cours d'élaboration. La phase de collaboration du PGDF avec des sites pilotes des CFCL, qui va commencer en 2025,	50%	Juin 2026

N° du jalon dans la LOI[13]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% réalisation	Période d'atteinte (an)
			DD/CJ/00/RBM/2016 en français et lingala : ✓ Dépliant spécifique à l'agrément : Procédure d'Agrément d'un exploitant artisanal ; ✓ Dépliant spécifique à la demande de permis de coupe artisanal ✓ Dépliant spécifique sur les obligations d'un exploitant artisanal • Février 2024 : DANO introduite le 15 février 2024 pour l'étude sur la foresterie artisanale dans la province de la Tshopo. • Février / mars 2024 : Réalisation de la mission ECT3 sur la revue juridique des procédures d'attribution des permis de coupe aux exploitants artisanaux des bois, en intégrant le lien avec la foresterie communautaire. • Mars 2024 (ECT3) : Réunion d'échanges avec les acteurs multisectoriels sur la revue juridique des procédures d'attribution de permis et d'acte d'agrément aux exploitants artisanaux tenue le 15 mars 2024 à Inongo et ses environs. • Mars 2024 : Organisation de la réunion de concertation, identification et sensibilisation des exploitants artisanaux vivant à Inongo et ses environs (Maï-Ndombe) et élaboration des TdR pour la réalisation de ces réunions dans les autres provinces (Tshopo, Mongala, et Équateur). • Mars 2024 : ANO obtenu en date du 25 mars 2024 pour l'étude sur la foresterie artisanale dans la Tshopo, et activités préparatoires au niveau de l'antenne pour accompagner l'étude. • Mars 2024 : Un protocole d'accord a été signé avec le PROFEAC jusqu'à fin 2024, afin que le PGDF bénéficie principalement d'un transfert de compétence concernant le protocole de l'étude. Ce protocole encadre également les modalités de partage de données. Le PROFEAAC est expert depuis longtemps dans la province de la Tshopo sur cette thématique et est à l'origine d'une première étude il y a une douzaine d'année. Plusieurs réunions d'échange et d'harmonisation du protocole de collecte de données ont été conduites au courant du mois de mars, et tous les acteurs	permettra de mieux identifier les autres Guides qu'il serait pertinent de produire. Une mise à niveau de toutes les antennes et des points focaux de la DFC sera nécessaire au début de 2025.		

N° du jalon dans la LOI[13]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% réalisation	Période d'atteinte (an)
			de l'étude ont été identifiés. L'étude va se dérouler selon deux phases : • Mars 2024 : Les enquêtes urbaines débutées en mars par le PROFEAAC. L'ingénieur forestier du PGDF est mobilisé pour suivre toutes les étapes. Le mois de mars a d'ailleurs été l'occasion de réaliser la sélection des marchés de Kisangani qui seront suivis pendant 4 mois ; • Mai 2024 : Les enquêtes rurales ont débuté en mai ; sur cette phase, le PGDF mobilise 2 agents de son antenne pour constituer une première équipe d'enquêteurs, et 2 autres enquêteurs seront recrutés pour constituer une seconde équipe. Le PROFEAAC donnera un appui au démarrage pour s'assurer de la bonne compréhension des formulaires de collecte et de leurs modalités de remplissage. Le plan de déploiement sur différents axes est déjà prêt. • Mars et avril 2024 : Mise en place d'une base documentaire sur le sujet et la prise de contact avec le PROFEAAC actif sur la thématique. • Mai 2024 : Sensibilisation des acteurs l'ACEFA et l'ASSEFAEQ à l'Équateur sur l'amélioration de la filière bois artisanale. • 2ème Trimestre 2024 : un état des lieux des CFCL a été fait et une cartographie de ces CFCL a été produite au cours de ce trimestre pour donner l'état d'avancement ou des évolutions à date. Il s'avère néanmoins qu'un nettoyage de cette Base de données a été nécessaire afin de ressortir le nombre et de superficie de ces CFCL. • Juillet 2024 : Renforcement de capacités des agents et cadres de la CPEDD de la Province de Maï-Ndombe sur la foresterie artisanale et les CFCL. • Juillet 2024 : Suspension des enquêtes sur la foresterie artisanale dans la Tshopo suite au			

N° du jalon dans la LOI[13]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% réalisation	Période d'atteinte (an)
			départ du CA de la Tshopo et des procédures administratives qui ont suivi. • Juillet 2024 : Production de TdR pour l'organisation de visite de CFCL pilote avec la DFC sur 3 provinces (EQT, MND, TPO) • Juillet 2024 : Production de TdR pour des visites de CFCL pour lancer le processus d'évaluation interne du processus de foresterie communautaire dans les 3 Provinces (EQT/MND/TPO)			
Jalon 4t	Mise à jour des données de déforestation et de dégradation des forêts	Transmission des données de déforestation et des cartes relatives à chacune des provinces pour vulgarisation et prise en compte dans les activités des coordinations provinciales.	• Analyse des données de déforestation dans les provinces pilotes. • Vulgarisation des données de la déforestation dans les provinces pilotes auprès des coordinations provinciales.	Progression vers l'atteinte du jalon : Bonne Plusieurs actions et programmes nationaux concernent ce jalon. Le PGDF ne fait que contribuer à ce jalon. Les données de changement du couvert forestier sont produites de façon annuelle par une équipe de spécialiste de la DIAF. Les missions planifiées en 2025 pourront servir dans une certaine mesure à documenter les éléments relatifs au processus de déforestation en RDC.	NA	NA
Jalon 4u	Production des rapports biennaux actualisés du processus national REDD+	N/A	N/A	N/A - Non porté par le PGDF	NA	NA
Jalon 4v	Opérationnalisation du Comité consultatif national des forêts (CCNF) et des Comités consultatifs provinciaux (CCPF)	La 6ème session du CCNF a été tenue le 06 novembre 2024. Durant cette session, des points ont été présentés sur des activités du PGDF, en particulier sur l'état d'avancement et les prochaines étapes de la PFN (approbation de la version VO de la PFN et du diagnostic, les consultations provinciales), et sur le zonage et programmation géographique. Le CCNF a profité de cette session pour présenter aussi d'autres dossiers, comme celui du bois énergie, ce qui	• Analyse du projet de Décret soumis au MEDD et appui à la préparation d'un projet de décret portant modification du Décret N° 08/03 du 26 janvier 2008 portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil Consultatif National des Forêts ; • Présentation par le MEDD du projet de modification du décret 2008 au Conseil des Ministres ; • Signature du Décret N°23/11 du 03 mars 2023 modifiant et complétant le Décret N° 08/03 du 26 janvier 2008 portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil Consultatif National des Forêts. • Organisation de la 5ème session du CCNF (la première organisée et financée par le PGDF sur des sujets et matière du PGDF) les 02 et 03 octobre 2023 sous format du nouveau décret de mars 2023 ; • Élaboration d'une feuille de route pour l'organisation d'une réunion	Progression vers l'atteinte du jalon : Moyenne Le PGDF est responsable de la mise en œuvre de ce jalon. La 6ème session du CCNF a été très bénéfique pour la promotion des activités du PGDF (feuille de route PFN, Zonage, etc.). Par ailleurs, le nombre de CCNF prévu en 2024 n'a pas été atteint en raison de difficultés administratives. 3 sessions du CCNF sont prévues au PTBA 2025 ainsi que les CCPF.	35%	Décembre 2026

N° du jalon dans la LOI[13]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% réalisation	Période d'atteinte (an)
		montre une bonne appropriation de l'utilisation du Conseil. Les CCPF ont été programmés, mais la suspension des activités par l'AFD n'a pas permis à ce que les sessions soient tenues.	avec les membres du CCPF Mongala afin de collecter les informations sur le fonctionnement Bureau du Conseil Consultatif Provincial des forêts dans la province de la Mongala ; • Tenue de deux réunions techniques préparatoire à la session ordinaire du CCPF de l'Équateur prévue dans la première quinzaine du mois de mai ; • 4 réunions tenues dans les Antennes des Provinces du PGDF pour la préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire des CCPF ; • La 6ème session du CCNF a été tenu le 06 novembre 2024. Durant cette session, des points ont été présentés sur des activités du PGDF, en particulier sur l'état d'avancement et les prochaines étapes de la PFN (approbation de la version VO de la PFN et du diagnostic, les consultations provinciales), et sur le zonage et programmation géographique. Le CCNF a profité de cette session pour présenter aussi d'autres dossiers, comme celui du bois énergie, ce qui montre une bonne appropriation de l'utilisation du Conseil ;			
Jalon 4w	Révision du CDN	N/A	N/A	N/A - Non porté par le PGDF	NA	NA
Jalon 4x (Jalons2018 H et 2020 C)	Mise à jour du Niveau d'émissions de référence dues à la déforestation (NERF)	N/A	N/A	N/A - Non porté par le PGDF	NA	NA

6. Communication et promotion

6.1 Illustration spécifique – Photos et vidéos HD

Au cours de cette année, les TdR pour le recrutement d'un consultant devant élaborer une stratégie et un plan de communication du programme ont été finalisés. Ils n'ont pas encore été mis en œuvre et ils le seront dès début 2025.

En outre, une série de photos représentatives des activités est mise en annexe de ce rapport.
Une séance de remise de matériel professionnel de communication par l'ancienne DNP et l'ancien ATP à la Direction Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (DANTIC) du MEDD a eu lieu le 27 février 2024. DANTIC est la structure d'ancrage du MEDD en charge de l'information, de la communication et de l'éducation environnementale ainsi que de la constitution et de la gestion des archives, bibliothèque et publication des documents.
Dans ce cadre, un espace public de stockage des données essentielles du PGDF a été créé au niveau du site du MEDD (PGDF Archives - Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) (gouv.cd)) géré par la DANTIC pour la mise en place et la gestion de la bibliothèque, la photothèque, la filmothèque ainsi que la banque des données du Programme.

Les documents du Programme peuvent ainsi être consultés sur https://medd.gouv.cd/documents-du-programme-de-gestion-durable-des-forets-de-la-rdc-pgdf/.

6.2 Stratégie et plan de communication

Tableau 7 : Stratégie et plan de communication

Nom du projet de communication	**Communication sur les activités du PGDF**		
Date de début du projet de communication	**01/01/2024**	**Date de fin du projet de communication**	**31/12/2026**
Objectifs du projet de communication (comment ce projet de communication s'insère-t-il dans les objectifs et la stratégie globale ?) :	**Assurer la visibilité des actions du programme et des résultats auprès des parties prenantes**		
Audience	**Résultat en termes de communication (y compris en termes de communication pour le changement social et comportemental)**		**Lien aux outils de communication (Par exemple : publications, ateliers, spots radio, pages web)**
Grand public	ETATS GÉNÉRAUX DES FORÊTS DE LA RDC		https://youtu.be/sFoMto-vOcY https://medd.gouv.cd/etats-generaux-des-forets-de-la-rdc/
Grand public	Discours de clôture de l'excellence Ève BAZAIBA à l'atelier des Etats Généraux des Forêts		https://youtu.be/eHp4qygyZiw
Grand public	Galerie des photos de PGDF		https://medd.gouv.cd/galerie-photo-pgdf/
Grand public	Réunion de travail entre l'équipe des Antennes Provinciales du Programme de Gestion Durable des Forêts (PGDF) et celle du Siège à Kinshasa		https://medd.gouv.cd/environnement-pgdf-en-reunions-de-travail/
Grand public	Lancement officiel du PGDF à la Province de la Tshopo		https://medd.gouv.cd/rdc-tshopo-le-ministre-national-de-lenvironnement-et-developpement-durable-sejourne-a-kisangani-depuis-le-dimanche-03-mars-2024/
Grand public	L'implantation officielle de l'antenne du PGDF dans la Tshopo.		https://medd.gouv.cd/rencontre-strategique-a-kisangani-le-programme-de-gestion-durable-des-forets-etablit-son-empreinte-dans-la-tshopo/
Grand public	Programme de Gestion Durable des Forêts en RDC : le territoire de Banalia sert de site « pilote »		https://medd.gouv.cd/programme-de-gestion-durable-des-forets-en-rdc-le-territoire-de-banalia-sert-de-pilote/
Population de la Province de la Tshopo	Participation de la Ministre à l'atelier de lancement du PGDF dans la Tshopo		https://www.boyomainfo.com/environnement-quand-lafd-sinvestit-dans-la-protection-des-forets-de-la-rdc/
Population de la Province de la Tshopo	« Programme de Gestion Durable des Forêts en RDC : le territoire de Banalia sert de « pilote		https://www.kis24.info/programme-de-gestion-durable-des-forets-en-rdc-le-territoire-de-banalia-sert-de-pilote/
Grand public	Environnement : Lancement des travaux de construction du Centre de Surveillance Forestière Nationale avec la participation du PGDF		https://medd.gouv.cd/environnement-lancement-des-travaux-de-construction-du-centre-de-surveillance-forestiere-nationale/
Grand public	Programme de Gestion Durable des Forêts en RDC : le territoire de Banalia sert de « pilote »		https://medd.gouv.cd/programme-de-gestion-durable-des-forets-en-rdc-le-territoire-de-banalia-sert-de-pilote/

Grand public	Mongala : Réunion de sensibilisation des Exploitants Artisanaux à Lisala pour la mise en œuvre du Programme de Gestion Durable des Forêts	https://medd.gouv.cd/mongala-reunion-de-sensibilisation-des-exploitants-artisanaux-a-lisala-pour-la-mise-en-oeuvre-du-programme-de-gestion-durable-des-forets/
Grand public	MEDD : Vers la programmation géographique des ressources forestières en RDC	https://medd.gouv.cd/medd-vers-la-programmation-geographique-des-ressources-forestieres-en-rdc/
Grand public	Deuxième réunion du Comité de Pilotage du Programme de Gestion Durable des Forêts : Évaluation et Planification Stratégiques	https://medd.gouv.cd/deuxieme-reunion-du-comite-de-pilotage-du-programme-de-gestion-durable-des-forets-evaluation-et-planification-strategiques/
Grand public	Vers une Nouvelle Politique Forestière Ambitieuse : Atelier de Diagnostic Sectoriel pour la Gestion Durable des Forêts en RDC	https://medd.gouv.cd/vers-une-nouvelle-politique-forestiere-ambitieuse-atelier-de-diagnostic-sectoriel-pour-la-gestion-durable-des-forets-en-rdc/
Grand public	La RDC initie l'élaboration de sa Politique Forestière Nationale : Un atelier clé pour assurer un avenir durable des Forêts	https://www.google.com/search?client=safari&rls=en&q=La+RDC+initie+l%E2%80%99C3%A9laboration+de+sa+Politique+Foresti%C3%A8re++Nationale+%3A+Un+atelier+cl%C3%A9+pour++assurer+un+avenir+durable+des++For%C3%AAts&ie=UTF-8&oe=UTF-8
Grand public	Consolidation de la Politique Forestière Nationale : Avancées de la Deuxième Journée de la Retraite à Kisantu	https://medd.gouv.cd/consolidation-de-la-politique-forestiere-nationale-avancees-de-la-deuxieme-journee-de-la-retraite-a-kisantu/
Grand public	Troisième Journée : Révision Finale et Validation des Actions Stratégiques pour la Politique Forestière Nationale	https://medd.gouv.cd/troisieme-journee-revision-finale-et-validation-des-actions-strategiques-pour-la-politique-forestiere-nationale/
Grand Public	Discours sur l'Etat de la Nation (11.12.2024) – mentionnant l'importance de la Politique Forestière Nationale (2h29min55sec)	https://www.youtube.com/live/tqD9c6QOsPM

7. Exécution financière

7.1 Décaissements

Le tableau ci–dessous renseigne en détail les versements effectués à date par l'AFD sur le concours CCD 1087.

Tableau 8 : situation des versements du compte CCD 1087

Compte CCD 1087 : Fonds délégués CAFI/FONAREDD					
Date	Mouvement du compte (USD)		Date	Mouvement du compte (USD)	
	Entrées	Sorties		Entrées	Sorties
PNUD (FONAREDD)			**TERREA**		
20/08/2020	6 000 000,00		19/12/2022		22 383,34
Compte Programme			07/07/2023		39 650,01
15/11/2022		900 000,00	01/12/2023		33 359,01
AMO (SOFRECO)			04/10/2024		34 790,01
22/11/2022		1 537 461,00	09/10/2024		37 120,01
21/08/2023		91 757,12	Total TERREA		167 302,38
22/12/2023		63 057,89	**Autres (consultance et décompte AFD)**		

03/06/2024		406 882,38	26/08/2020		392 523,36
04/10/2024		366 833,66	24/11/2020		1 500,00
04/10/2024		245 228,66	09/03/2021		4 350,00
Total AMO		2 711 220,71	Total Autre		398 373,36

Total Crédit	Total Débit	Solde CCD1087
6 000 000,00	4 176 896,45	1 823 103,55

a) Le MEDD a signé un contrat de consultance, de **7 687 305 USD** avec une AMO, le consortium Ginger SOFRECO, SALVATERRA, Nature +, Océan. A la signature du contrat, l'AMO a bénéficié d'une avance de **1 537 461 USD**.

b) Les paiements de l'AMO s'effectuent trimestriellement sur le compte CCD 1087 en payement direct, sur demande de la DNP et sur présentation d'une facture et justificatifs de SOFRECO. Depuis la signature du contrat avec l'AMO, un total de **2 711 220,71 USD** lui a été versé. A noter qu'une facture de 267 513, 75 USD (trimestre 3 2024) est en attente de paiement. Elle ne pourra être payée qu'après prorogation des dates de la convention ASSA signée entre le PNUD et l'AFD puis de la convention CCD 1087.

Le tableau ci-dessous détaille les montants versés par tranche de paiement selon le contrat signé entre le MEDD et l'AMO.

Tableau 9 : Situation détaillée des paiements AMO par tranche du contrat

Tranches de financement		Factures AMO (USD)						Restant à verser (USD)
Description	Montants totaux du contrat (USD)	Facture 1	Facture 2	Facture 3	Facture 4	Facture 5	TOTAL	
1. Rémunération - Temps passé	5 071 880,00	149 807,00	196 649,50	281 958,00	315 117,10	328 271,30	1 271 802,90	3 800 077,10
2. Dépenses mobilisation de l'AT LT (Forfait)	325 625,00	64 346,25	6 415,50	66 738,25	3 666,00	5 499,00	146 665,00	178 960,00
3. Dépenses de fonctionnement AT LT (Forfait)	295 100,00	24 886,50	13 782,00	17 250,00	17 250,00	17 250,00	90 418,50	204 681,50
4. Dépenses de fonctionnement AT LT (au réel)	1 110 000,00	38 300,00	29 100,00	53 580,62	61 521,00	50 757,00	233 258,62	876 741,38
5. Dépenses d'investissement (au réel)	418 000,00	6 600,00	770,00	158 330,14	161 462,19	35 633,99	362 796,32	55 203,68
6. Honnoraire et frais de l'expertise court terme (Forfait)	466 700,00	0,00	23 980,00	21 208,00	0,00	0,00	45 188,00	421 512,00
TOTAL	**7 687 305**	**283 939,75**	**270 697,00**	**599 065,01**	**559 016,29**	**437 411,29**	**2 150 129,34**	**5 537 176**
Avance à la signature du contrat AMO	**1 537 461,00**	192 182,63	207 639,11	192 182,63	192 182,63	192 182,63	976 369,63	
Net payé	**1 537 461,00**	**91 757,12**	**63 057,89**	**406 882,38**	**366 833,66**	**245 228,66**	**2 711 220,71**	

a) Taux de décaissements du projet.

Tableau 10 : taux de décaissements du projet

A) Résultats	B) Budget Total (USD) tel que document de projet	C) Budget prévu période rapportage 2024	D) Dépenses annuelles 2024	E) Solde annuel au 31/12/2024	F) Taux de décaissement sur la période 2024	G) Taux de décaissement cumulatif du projet	H) Montants engagés mais non dépensés

Effet 1: Une politique forestière permettant une gestion durable des ressources forestières par les multiples acteurs du secteur est adoptée formellement par la RDC							
Produit 1.1 - Opérationnalisation du Conseil Consultatif National des Forêts (CCNF) et des Conseils Consultatifs Provinciaux des Forêts (CCPF)	1,017,012	311,332	380,867	-69,535	122%	63%	0
Produit 1.2 - Observateur indépendant	880,144	206,890	237,957	-31,067	115%	45%	0
Produit 1.3 - Plan de Lutte contre l'Exploitation Illégale (PLCEI)	590,724	322,909	148,118	174,791	46%	52%	0
Produit 1.4 - Politique forestière (jalon 2018 A)	671,370	1,409,097	664,880	744,217	47%	145%	0
Produit 1.5 - Code forestier (Jalon 2020 A)	281,652	0	0	0	0%	9%	0
Produit 1.6 - Textes réglementaires	437,786	0	0	0	0%	6%	0
Produit 1.7 - Elaboration d'un macro-zonage forestier national et contribution au zonage forestier dans les zones de projets intégrés	326,808	357,909	165,044	192,865	46%	94%	0
Produit 1.8 - Mesures de prise en compte des impacts sociaux et environnementaux	106,134	161,000	32,624	128,376	20%	70%	0
Effet 2: Un modèle de développement de la filière artisanale de production et de transformation de bois d'œuvre compatible avec les principes de durabilité économique, environnementale et sociale est mis au point.							0
Produit 2.1 - Amélioration de la filière bois artisanale et de son économie	366,726	222,867	184,109	38,758	83%	71%	0
Produit 2.2 - Amélioration de la planification et du suivi de l'exploitation artisanale	302,756	287,859	124,608	163,252	43%	66%	0
Produit 2.3; Appui à l'amélioration des performances des artisans légaux d'exploitation du bois d'œuvre et au développement de PME de la filière, capables d'opérer sur les forêts communautaires et/ou des ETD	1,049,756	167,327	94,077	73,250	56%	16%	0

Produit 2.4; Appui (auprès des opérateurs identifiés) à l'établissement et à la mise en œuvre d'accords définissant les relations entre exploitants artisanaux et populations locales	408,116	127,327	29,624	97,704	23%	25%	0
Produit 2.5 - Appui à l'amélioration des performances des transformateurs de bois d'œuvre	523,536	242,327	29,624	212,704	12%	10%	0
Produit 2.6 - Appui à la commercialisation des productions et à la promotion des demandes privées et publiques en bois légaux	464,466	0	0	0	0%	5%	0
Produit 2.7 - Mettre en place des activités de transfert de savoir-faire du programme vers les exploitants forestiers artisanaux des sites pilotes et vers les institutions de formation forestières	96,804	0	0	0	0%	26%	0
Effet 3: Différentes approches participatives d'aménagement et de gestion durable des forêts des communautés et/ou des ETD permettant le financement du développement local sont testées et prêtes à être généralisées, dans l'optique (entre autres) d'une réduction des émissions de GES							0
Produit 3.1: Identification des communautés et/ou ETD désireuses de conduire une gestion rigoureuse et durable de leurs ressources forestières dans 2 provinces pilotes	548,430	387,909	148,118	239,791	38%	44%	0
Produit 3.2 - Tester sur des sites pilotes la mise en œuvre d'une exploitation rationnelle des ressources forestières communautaires (et/ou des ETD) visant l'amélioration des performances d'artisans légaux d'exploitation de la filière bois d'œuvre (voir résultat 3)	3,921,616	320,909	104,419	216,490	33%	5%	0
Produit 3.3; Suivre les concessions forestières communautaires et des ETD des 5 provinces du Programme et capitaliser les résultats	498,990	250,909	29,624	221,285	12%	21%	0
Produit 3.4 - Mettre en place les activités de transfert de savoir-faire du Programme vers les communautés et les ETD des sites pilotes	242,010	157,909	29,624	128,285	19%	43%	0

Effet 4: Les forêts des concessions forestières actuelles ainsi que les zones de développement rural (ZDR) sont gérées durablement en accord avec les dispositions légales, dans l'optique (entre autres) d'une réduction des émissions de GES							0
Produit 4.1 - Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de renforcement de la gouvernance économique du secteur forestier (Jalon 2018 C et 2018 G)	235,098	192,327	118,495	73,833	62%	89%	0
Produit 4.2: Suivre l'application des obligations d'aménagement sur les concessions forestières.	129,072	102,327	29,624	72,704	29%	81%	0
Produit 4.3: Soutien à l'établissement et à la mise en œuvre conforme aux dispositions réglementaires des clauses sociales en vue notamment de renforcer une gestion concertée des différents espaces des concessions dans le cadre des plans d'aménagement	288,768	257,327	118,495	138,833	46%	67%	0
Produit 4.4; Appui à la mise en place concertée des Zones de Développement Rural (ZDR) et à leur mise en valeur par des pratiques agricoles durables	366,086	332,327	88,871	243,456	27%	45%	0
Produit 4.5 - Appui à la valorisation des concessions rendues au domaine privé de l'Etat	471,788	0	0	0	0%	5%	0
Produit 4.6 - Appui à l'élaboration de conditions légales en vue d'un développement du secteur forestier en cohérence avec la feuille de route forêt	207,252	0	0	0	0%	12%	0
Produit 4.7 - Tester sur des sites pilotes des solutions innovantes de diversification des prélèvements de bois	309,888	0	0	0	0%	8%	0
Produit 4.8 - Mettre en place les activités de transfert de savoir-faire du Programme vers les sociétés forestières et vers les institutions de formation forestière	129,072	0	0	0	0%	19%	0
Produit 4.9 - Appui aux thématiques CITES	0	107,327	96,982	10,345	90%	100%	0

Effet 5: L'administration forestière locale est en capacité d'assurer le suivi et le contrôle des opérateurs forestiers industriels et artisanaux et d'accompagner les processus de création et de gestion des différents types de forêts de production							0
Produit 5.1 : Renforcement des compétences de l'administration forestière locale et des communautés et/ou ETD	1,182,096	860,936	355,484	505,452	41%	42%	0
Produit 5.2 - Mettre en place les activités de transfert de savoir-faire du programme vers les institutions de formation (IF) forestières pour assurer le renforcement des capacités et la poursuite des acquis après la fin du Programme	346,044	0	0	0	0%	7%	0
Total Coûts Résultats	16,400,000	6,787,053	3,211,264.35	3,575,788.65	47%	34%	0
Total Coûts M&E	350,000						
Total Coûts Gestion de Projet (PMC)							
Coût Total Indirect (7%)	785,047						

b) Annexe 3 - Tableau 8.2

Téléchargez et complétez l'« Annexe 3 - tableau 8.2 », déposez-la dans l'Espace collaboratif (CAFI- votre projet) Google Drive en indiquant l'hyperlien ici et transmettez-la par email en même temps que ce rapport. **Le présent rapport sera considéré incomplet sans ce document.**

Voici le lien pour l'annexe 8.2 :
https://docs.google.com/spreadsheets/d/18zynP1YK7jE9kdDKeinJeiTqHNP1OUno/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true

Le rapport financier certifié sur base des lignes budgétaires UNDG est envoyé directement par les services financiers au MPTF via le système UNEX, **avec une copie électronique au Secrétariat de CAFI (et du FONAREDD en RDC)**

Note importante : le total des montants décaissés par effet et produit (plus couts) de l'onglet 1 doit correspondre au total des montants décaissés par catégorie UNDG transmis par les services financiers au MPTF via le système UNEX.

c) Cout efficacité : Tableau des progrès et décaissements par effets et par produits

Voir tableau 10 précédemment.

Tableau 11 : progrès et décaissements par effets et par produits

Résultats	Progrès actuel de l'indicateur[1]	Dépenses cumulatives en US $ [2]	Commentaires / Date d'atteinte prévisionnelle du produit
Effet 1: Une politique forestière permettant une gestion durable des ressources forestières par les multiples acteurs du secteur est adoptée formellement par la RDC			
Produit 1.1 - Opérationnalisation du Conseil Consultatif National des Forêts (CCNF) et des Conseils Consultatifs Provinciaux des Forêts (CCPF)	63%	636,999	Jun-26
Produit 1.2 - Observateur indépendant	45%	394,704	Dec-25
Produit 1.3 - Plan de Lutte contre l'Exploitation Illégale (PLCEI)	52%	304,865	Jun-26
Produit 1.4 - Politique forestière (jalon 2018 A)	145%	975,614	Oct-25
Produit 1.5 - Code forestier (Jalon 2020 A)	9%	25,061	Mar-26
Produit 1.6 - Textes réglementaires	6%	25,061	Dec-26
Produit 1.7 - Elaboration d'un macro-zonage forestier national et contribution au zonage forestier dans les zones de projets intégrés	94%	308,224	Jul-25
Produit 1.8 - Mesures de prise en compte des impacts sociaux et environnementaux	70%	74,145	Trois TDR préparés et soumis à l''ANO de l'AFD
Effet 2: Un modèle de développement de la filière artisanale de production et de transformation de bois d'œuvre compatible avec les principes de durabilité économique, environnementale et sociale est mis au point.			
Produit 2.1 - Amélioration de la filière bois artisanale et de son économie	71%	258,552	Jun-25
Produit 2.2 - Amélioration de la planification et du suivi de l'exploitation artisanale	66%	199,051	Dec-25
Produit 2.3; Appui à l'amélioration des performances des artisans légaux d'exploitation du bois d'œuvre et au développement de PME de la filière, capables d'opérer sur les forêts communautaires et/ou des ETD	16%	168,520	Mar-26
Produit 2.4; Appui (auprès des opérateurs identifiés) à l'établissement et à la mise en œuvre d'accords définissant les relations entre exploitants artisanaux et populations locales	25%	104,067	Jun-25
Produit 2.5 - Appui à l'amélioration des performances des transformateurs de bois d'œuvre	10%	54,684	Dec-25
Produit 2.6 - Appui à la commercialisation des productions et à la promotion des demandes privées et publiques en bois légaux	5%	25,061	Jun-26
Produit 2.7 - Mettre en place des activités de transfert de savoir-faire du programme vers les exploitants forestiers artisanaux des sites pilotes et vers les institutions de formation forestières	26%	25,061	Dec-26

Effet 3: Différentes approches participatives d'aménagement et de gestion durable des forêts des communautés et/ou des ETD permettant le financement du développement local sont testées et prêtes à être généralisées, dans l'optique (entre autres) d'une réduction des émissions de GES			
Produit 3.1 - Identification des communautés et/ou ETD désireuses de conduire une gestion rigoureuse et durable de leurs ressources forestières dans 2 provinces pilotes	41%	225,285	Jun-25
Produit 3.2 - Tester sur des sites pilotes la mise en œuvre d'une exploitation rationnelle des ressources forestières communautaires (et/ou des ETD) visant l'amélioration des performances d'artisans légaux d'exploitation de la filière bois d'œuvre (voir résultat 3)	4%	165,125	Mar-26
Produit 3.3 - Suivre les concessions forestières communautaires et des ETD des 5 provinces du Programme et capitaliser les résultats	18%	90,330	Jun-26
Produit 3.4 - Mettre en place les activités de transfert de savoir-faire du Programme vers les communautés et les ETD des sites pilotes	37%	90,330	Dec-26
Effet 4: Les forêts des concessions forestières actuelles ainsi que les zones de développement rural (ZDR) sont gérées durablement en accord avec les dispositions légales, dans l'optique (entre autres) d'une réduction des émissions de GES			
Produit 4.1 - Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de renforcement de la gouvernance économique du secteur forestier (Jalon 2018 C et 2018 G)	89%	209,399	Mar-25
Produit 4.2 - Suivre l'application des obligations d'aménagement sur les concessions forestières.	81%	104,067	Mar-25
Produit 4.3 - Soutien à l'établissement et à la mise en œuvre conforme aux dispositions réglementaires des clauses sociales en vue notamment de renforcer une gestion concertée des différents espaces des concessions dans le cadre des plans d'aménagement	67%	192,938	Dec-25
Produit 4.4 - Appui à la mise en place concertée des Zones de Développement Rural (ZDR) et à leur mise en valeur par des pratiques agricoles durables	45%	163,314	Sep-25
Produit 4.5 - Appui à la valorisation des concessions rendues au domaine privé de l'Etat	5%	25,061	Oct-25
Produit 4.6 - Appui à l'élaboration de conditions légales en vue d'un développement du secteur forestier en cohérence avec la feuille de route forêt	12%	25,061	Jun-26
Produit 4.7 - Tester sur des sites pilotes des solutions innovantes de diversification des prélèvements de bois	8%	25,061	Oct-26
Produit 4.8 - Mettre en place les activités de transfert de savoir-faire du Programme vers les sociétés forestières et vers les institutions de formation forestière	19%	25,061	Dec-26
Produit 4.9 - Appui aux thématiques CITES	100%	129,904	Chaque année jusqu'à 10/2026
Effet 5: L'administration forestière locale est en capacité d'assurer le suivi et le contrôle des opérateurs forestiers industriels et artisanaux et d'accompagner les processus de création et de gestion des différents types de forêts de production			

Produit 5.1 - Renforcement des compétences de l'administration forestière locale et des communautés et/ou ETD	42%	495,770	Chaque année jusqu'à 10/2026
Produit 5.2 - Mettre en place les activités de transfert de savoir-faire du programme vers les institutions de formation (IF) forestières pour assurer le renforcement des capacités et la poursuite des acquis après la fin du Programme	7%	25,061	Chaque année jusqu'à 10/2026
Total	**34%**	**5,626,381.20**	

d) Taux de décaissement par pilier de la Stratégie Nationale REDD+

Tableau 12 : Taux de décaissement par pilier de la Stratégie Nationale REDD+

PILIER	BUDGET DANS LE PRODOC	DECAISSEMENTS ESTIMES POUR LA PERIODE DE RAPPORTAGE	DECAISSEMENTS CUMULES DEPUIS LE DEBUT DU PROJET
Aménagement du Territoire			
Foncier			
Agriculture			
Forêt	$16 400 000,00	$3 211 264.35	$5 626 381.20
Energie			
Mines et Hydrocarbures			
Démographie			
Gouvernance			

7.2 Suivi des Contrats

*En accord avec le Manuel d'Opérations de CAFI, lister les entités lesquelles des contrats (approvisionnements) ou des accords (partenariats) de plus de 100,000 dollars ont été **signés,** indiquer la thématique, la responsabilité et le budget assigné à chacune d'elle. Si vos procédures le permettent, joindre une copie du contrat (qui ne sera pas rendue publique).*

Suivi des contrats

Pendant la période de rapportage, aucun contrat de cette valeur n'a été signé par le programme.

Tableau13 : Suivi des Contrats

N° du Contrat	Intitulé et thématique	Type (ONG internationale, ONG nationale, entité publique, secteur privé, autre)	Sous type (voir liste ci-dessous)	Montant du contrat	Date signature contrat	Date début des activités	Date fin Contrat	Délai Exécution Prévu	Commentaires sur les réalisations (ou livrables)
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Nb : aucun contrat n'a été signé, raison pour laquelle le tableau est vide

Sous-type

ONG Nationale	Entité publique	Secteur privé
Organisation non gouvernementale (ONG) nationale	Administration publique nationale	Entreprise nationale
Comité Local de Développement (CLD)	Administration publique provinciale	Bureau d'étude
Comité Local de Gestion (CLG) pour les Concession Forestière des Communautés Locales (CFCL)	Université	Coopérative
Autre	Centre de recherche	Entreprise internationale
	Conseil Agricole Rural de Gestion (CARG)	Autre
	Autre	

7.3 Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines

Les activités mises en œuvre ainsi que les dépenses effectuées cadrent avec le PTBA validé par l'ANO de l'AFD et le COPIL organisé en juin 2024. En revanche, le rythme des activités n'a pas été aussi important que prévu puisque plusieurs aspects administratifs ont retardé ces activités. Au moins 5 aspects ont mené au retard :

- Le PTBA a été soumis et validé tardivement, au mois de Juin ; l'organisation tardive du Copil était essentiellement due au départ du programme de l'ancienne DNP suspendue en mars 2024, suite à un incident opérationnel.
- La suspension de délivrance d'ANO dès le mois de septembre pour cause de retard du rapport semestriel ;
- Le manque de fonds : un audit comptable tardif et non comforme a eu lieu en septembre. Le 2ème versement de la première tranche du fond FONAREDD logé à l'AFD n'a pas encore été effectué.;
- Officiellement, le PGDF s'est terminé au niveau du FONAREDD le 21.07.2021. Il y a une procédure pour programmer son extension, mais celle-ci prend du temps. Le CRP a eu lieu le 17 décembre 2024. L'AFD attend les conclusions du COPIL technique du FONAREDD pour proroger les dates de la convention CCD 1087 et accépter les demandes de versement du programme.
- La lettre de l'AFD réf. C2024/938 du 05 novembre 2024, qui dresse la liste des incidents opérationnels du PGDF et qui demande à la Ministre une restructuration du programme.

Il sied d'ailleurs de souligner que durant le 3ème trimestre, et le début du 4ème, l'équipe AMO était en sous-effectif critique, ce ne facilitait pas du tout la résolution des problèmes divers.

Les fonds restants sont ainsi restés mobilisés pour les activités phares telles que CCNF, PFN, COPIL, le paiement des primes mensuelles de l'administration, et quelques activités sur les tourbières et le secteur artisanal. Une mission à Bunia a aussi été programmée en décembre 2024.

C'est ainsi que l'année 2024 s'est terminée avec un solde de moins de 200.000 EUR, sans perspective ni sur le 2ème versement de la 1ère tranche, ni sur la 2ème tranche elle-même.

Le programme affiche à date la situation du personnel tel que décrit ci-dessous :

Le programme emploi actuellement 43 personnes dont 15 personnes du MEDD et 28 consultants de l'AMO (Consortium SOFRECO, SALVATERRA, Nature +, Océan). Le détail des ressources humaines se présente comme suit :

Poste	Localisation	Effectif	Observation
Personnel du MEDD			
DNP	UGP (Kinshasa)	1/1	
RAF	UGP (Kinshasa)	0/1	
Comptable	UGP (Kinshasa)	1/1	
Secrétaire administratif	UGP (Kinshasa)	0/1	
Chauffeurs	UGP (Kinshasa)	2/2	De la DNP et de la RAF
Agent d'entretien	UGP (Kinshasa)	1/1	
Gardiens	Antennes	7/8	
Assistants administratifs et financiers	Antennes	3/4	
TOTAL personnel MEDD		**15/19**	

Personnel de l'AMO			
ATP	UGP (Kinshasa)	1/1	Assistant Technique Principal
AT (Assistant Technique)	UGP (Kinshasa)	4/4	AT en charge des concessions forestières et environnement, AT en charge de la cartographie, AT socio–économiste et AT en charge de la filière bois artisanale
Responsable suivi-évaluation	UGP (Kinshasa)	0/1	
Assistant Adm. AMO	UGP (Kinshasa)	1/1	
Chauffeurs ATP et AT	UGP (Kinshasa)	2/2	
Chefs d'antenne	Antennes	3/4	Un pour chaque antenne (le chef d'antenne de la Tshopo a été remercié)
Ingénieurs forestier	Antennes	4/4	Un pour chaque antenne
Animateurs ruraux	Antennes	3/3	
Facilitateurs sociaux	Antennes	3/3	
Assistants filière bois	Antenne	2/2	
Piroguiers	Antennes	1/1	Un autre piroguier de la Tshopo doit être recruté
Chauffeurs d'antenne	Antennes	4/4	
TOTAL personnel AMO		**28/30**	

7.4 Mobilisation de ressources

En dehors de 4M EUROS mobilisés en cofinancement par l'AFD à la contribution CAFI, le PGDF n'a mobilisé aucune ressource additionnelle pour faire effet de levier au projet.

7.5 Audits

L'AFD avait donné un avis de non objection (ANO) en avril 2024 sur les termes de référence et la liste restrainte de cabinets d'audits, puis sur base des echanges informelles en l'AFD et l'UGP, l'AFD a reçu en septembre un rapport d'audit incomplet, réalisé en gré à gré par une entité figurant sur la liste restrainte ayant reçu l'ANO mais inconnue de l'AFD et sans respecter les procédures basiques de passation de marchés et les demandes d'avis de non objections (DANO) afférentes.

L'AFD a exigé le lancement d'un nouveau processus de recrutement transparent et conforme aux procédures pour recruter le cabinet d'audit pour toute la durée du programme et qui devra, au premier exercice (2025), auditer les comptes du programme depuis de 2020 jusqu'à 2024. Cet audit, rappelons, est une condition sine qua none pour le renouvellement de la deuxième avance au programme.

7.6 Révisions budgétaires

RAS.

8. Suivi évaluation et apprentissage du projet

Le dispositif de suivi du PGDF comprend un ensemble de paliers exécutés par les parties prenantes notamment l'équipe du programme elle-même, l'AFD comme chargé du suivi opérationnel, le cabinet du Ministère et le secrétariat général et l'organe de gouvernance qui est le Copil du projet.

1. Le programme PGDF

Un Assistant Technique en charge du suivi-évaluation assure la mise en œuvre et le renseignement du système de suivi-évaluation mis en place par le programme (https://drive.google.com/file/d/14CnF-_rIBSEhhVy3eWKREsBRO6lN2Ud9/view?usp=sharing). Ce système est conçu par l'AMO pour renseigner en plus des indicateurs propres au Programme, les indicateurs harmonisés CAFI et FONAREDD. Ce système est en cours de révision. Il permet de collecter des informations au niveau des indicateurs, des activités, des moyens et des réalisations pour générer les rapports périodiques. Les rapports périodiques produits sont :

- Le rapport trimestriel narratif et financier aux fins de suivi interne de l'AFD et pour permettre à l'AFD de faire des paiements directs à l'assistance à Maîtrise D'ouvrage (AMO) du projet. Ce rapport est produit par l'AMO et la Directrice nationale du programme avec l'appui de l'AT SE;
- Le rapport trimestriel UNDG qui est soumis à l'AFD pour partage par le système UNEX au CAFI par le Responsable équipe projet de l'AFD;
- Le rapport trimestriel des jalons CAFI exigé par l'AFD pour assurer le suivi et les discussions avec l'UGP;
- Le rapport semestriel;
- Le rapport annuel narratif avec un résumé financier.

Un changement a dû être opéré au niveau du personnel-clef de l'AMO, sur la décision unilatérale de SOFRECO. Le 03/04/2024, l'AMO adressait une lettre pour le remplacement au poste K-6, Responsable suivi-évaluation (RSE), avec la candidature de Séraphin YANGBA. Ce dernier devait réaliser une période d'essai à l'issue de laquelle une évaluation était prévue et qui allait décider de sa confirmation sur un autre ANO complémentaire, l'AFD a noté qu'aucun rapport de son évaluation n'a été transmis. Par ailleurs, le rapport semestriel 1-2024 et le système de suivi -évaluation qui faisaient partie de ses livrables n'ont pas été délivrés. Rappelons que le rapport semestriel dû depuis juillet 2024 a été introduit au FONAREDD en novembre 2024. L'avis d'objection de l'AFD explicitait l'ensemble des manquements constatés dans cette demande d'ANO.

Sur la base de la matrice des indicateurs de performance du programme qui décrit comment les différentes valeurs des indicateurs seront collectées (méthodes de collecte des données, la fréquence, comment calculer les valeurs, les moyens de vérification et également les hypothèses faites), une fiche de collecte des données par les antennes a été élaborée et un lien a été créée avec KoboColect. Cette fiche sera développée de façon participative et enrichie pendant la planification opérationnelle dans chaque province.

Cette collecte de données dans les provinces sera réalisée par l'équipe des antennes à travers la méthode mixte qui prend en compte le qualitatif et le quantitatif, ceci afin de réduire les biais et de mieux garantir la validité, la fiabilité et l'exhaustivité des données. Cette collecte se fera sur la base de questionnaire créé à partir de KoboColect (déploiement vers la plateforme KoboToolBox). L'analyse et la présentation des données sera faite à l'aide de l'utilisation de fonctionnalités avancées d'Excel (Power Query).

Les antennes provinciales du PGDF disposent déjà des smartphones avec KoboColect pour la collecte des données. Ce dispositif de collecte des données pourra être utilisé entre autres pour le suivi des concessions des forêts communautaires et des ETD des 5 provinces du programme. Le questionnaire sur l'état des lieux des forêts communautaires est disponible, mais les provinces n'ont pas encore travaillé avec. Il est configuré sur l'application KoboCollect comme suit : Questionnaire PGDF- Forêt Communautaire et ETD (kobotoolbox.org). Pendant cette période de rapportage, les données des antennes ont été capitalisées sur la base des rapports mensuels produits par chaque antenne dans les provinces, de même que les rapports des ECT et rapports de missions des Experts de l'UGP.

L'équipe du projet tient des réunions hebdomadaires qui permettent de connecter les antennes, l'AMO et le personnel de l'UGP. Ces réunions pilotées par la Directrice du programme permettent de faire le tour sur des réalisations, les sujets clés du programme et les actions à entreprendre.

2. Le suivi opérationnel de l'AFD

L'AFD assure un suivi stratégique et opérationnel de la mise en œuvre du programme. L'AFD organise des réunions hebdomadaires avec le programme pour discuter des réalisations, des défis et de la programmation des nouvelles activités. La mission de suivi réalisée dans l'antenne de la Tshopo a permis de suivre l'effectivité d'installation de l'antenne et des progrès dans la mise en œuvre du projet dans cette province. trimestriellement, le responsable équipe projet de l'AFD effectue des missions de supervision pour travailler avec le programme et discuter avec la contrepartie ainsi que des partenaires coordonnateurs (CAFI/FONAREDD) et les membres du GIBEC le cas échéant. Deux missions de supervision du Responsable équipe projet de l'AFD ont été réalisées en février/mars 2024 et du 22 novembre au 03 décembre 2024. Le dialogue institutionnel entre l'AFD, le CAFI et le FONAREDD a permis d'aborder le sujet de restructuration du PGDF, de l'évaluation à mi-parcours, des audits et de l'enjeu d'extension du programme.

Le chef de suivi opérationnel des projets CAFI au sein de l'Agence d'exécution, travaille au quotidien en appui au programme. Cela se fait via la tenue des réunions hebdomadaires et la réception des notes succinctes hebdomadaires de l'UGP. Il fait des réunions et opère un suivi/vérification/conseil auprès l'UGP sur les procédures fiduciaires de l'AFD mais aussi sur les exigences du CAFI/FONAREDD. Il anticipe la préparation des réunions des organes et appuie la qualité de rapportage (et autre redevabilité). Il réalise des missions de supervision terrain (2 missions ont été organisées en Mars et Mai 2024) dans la province de la Tshopo.

Le chargé de mission environnement, forêts, agriculture et biodiversité à l'Agence suit et appui le chef de suivi opérationnel des projets CAFI dans ses activités et sur la redevabilité auprès des bailleurs CAFI/FONAREDD.

Le chef de pôle Infrastructure et biodiversité de l'AFD tient des points hebdomadaires durant lesquels les sujets du projet sont débattus et des recommandations sont formulées.

3. La Maitrise d'ouvrage et l'Administration

La DNP du projet rencontre, à fréquence hebdomadaire ou bi hebdomadaire, Madame le Ministre d'Etat afin d'informer l'autorité mais aussi recevoir son appui et ses directives. La Directrice nationale rapporte régulièrement au SG du MEDD, pour prendre note de ses directives (ou via la Direction de Gestion Forestière (DGFOR).

4. Le suivi de l'organe de gouvernance

Le COPIL traite, de façon rigoureuse et sans complaisance, l'évolution technique et financière du programme et en formule des orientations. Un deuxième COPIL du programme prévu en décembre de cette année a dû être reprogrammé en 2025 pour permettre une meilleure préparation et tenue du CRP 64 du FONAREDD qui

a abordé les sujets d'extension. Les recommandations du CRP, qui seront entérinées sous forme des décisions par le COPIL politique du fonds, devraient alimenter l'agenda du prochain COPIL.

8.1 Etat d'avancement du plan de suivi du projet

Ce tableau doit refléter notamment les passages du projet devant les instances décisionnaires du projet ainsi que la prise en compte des différentes décisions issues des organes de décision du projet dans la mise en œuvre des activités.

Tableau14 : Etat d'avancement du plan de suivi du projet

Activité de suivi et évaluation	Nombre prévu	Nombre réalisé	Date(s)	Compte-rendu avec hyperlien (doit notamment figurer le suivi des décisions prises dans les instances de décision du projet)
COPIL de projet	8	2	27/09/2023 06/06/2024	Voir Google drive
Comité Technique de Gestion	-	1	10/08/2023	
Missions de suivi terrain (Ouverture du PGDF en Province avec MINETAT, suivi des enquêtes rurales sur l'exploitation artisanale, suivi mission fertilité ZDR, CLPZ)	-	-	06/03/2024 10/03/2024 30/04/2024 14/05/2024 28/06/2024	
Production des notes succinctes du programme	52	52	Hebdomadaires	
Études de suivi d'activités	-	-	NA	
Réunions technique de suivi -AFD				

Nb : Google drive - https://drive.google.com/drive/folders/1yyFoqXTHptTjTpeE_y4uKg9oD3R7erR5?usp=drive_link

8.2 Evaluations

Au cours de ce semestre, le PGDF n'a pas fait l'objet d'évaluation externe ou tierce partie. Cependant, il faut souligner que le PDGF a demandé à ce qu'une évaluation à mi-parcours soit rapidement conduite début 2025. Est également une évaluation de l'AMO qui sera menée par le MEDD, toujours en 2025.

Nature de l'évaluation	Date	Conclusions majeures de l'évaluation	Réponse du management	Suivi mise en œuvre des actions à prendre

8.3 Intégration des leçons apprises

L'équipe a procédé à sa propre analyse et il en ressort les 3 points d'apprentissage majeurs suivant.

Tableau 15 : Intégration des leçons apprises

Thématique	Leçon apprise	Plan d'action	Intégration dans le projet
Adaptation du programme à la réalité des priorités Nationales	La mise en œuvre du programme avec un grand décalage entre la production du PRODOC et son début effectif, peut amener à des recadrages d'activités puisque de nouvelles priorités peuvent surgir pendant ce le délai de ce décalage. Ce fut le cas pour le PGDF.	Ainsi, de nouvelles activités ont été proposée, comme l'ajout de la thématique carbone dans la PFN, l'appui à la CITES, revue légale des CFCL, etc. De l'autre côté, d'autres activités sont devenues obsolètes (ex : l'audit des concessions, puisque celui-ci a déjà été réalisé). Voir aussi chapitre suivant 8.4	L'ensemble de ces changements et l'adaptation du programme envers ces changements, ont été validés lors du COPIL N°2

Thématique	Leçon apprise	Plan d'action	Intégration dans le projet
Communication	Une faible diffusion et communication externe des réalisations et des livrables sur la productivité du programme peut donner l'impression que le programme est peu efficace et opérationnel	Organiser des réunions portes ouvertes aux parties prenantes avec le MEDD pour faire des points réguliers Recruter une expertise en communication et disposer d'une stratégie COM mise en œuvre et évaluée Valorisation et diffusion auprès des partenaires, par l'AFD, des notes hebdomadaires	Le programme prépare des termes de référence COM et des outils de communication
Rapportage	L'organisation du rapportage doit être améliorée. Le dépôt tardif du rapport semestriel a compliqué le bon fonctionnement du programme.	Les rapports doivent être préparés en amont et au fur et à mesure de leur période de rapportage. Un suivi rapproché de l'AFD basé sur les dates du retro planning a été mis en place.	Le rapport annuel 2024 a été initié environ 1,5 mois avant la date de dépôt contractuelle. Il en est de même pour le rapport trimestriel.

8.4 Révisions programmatiques (le cas échéant)

Hormis les révisions programmatiques proposées et validées lors du COPIL du mois de Juin 2024, il n'y a pas eu d'autres suggestions.

Pour rappel, les révisions qui avaient été proposées et validées sont les suivantes :

Activités obsolètes pour la Composante 4 : A partir de 2018, la Foresterie Communautaire commençait juste à prendre de l'ampleur.
Bien que les textes réglementaires de base eussent été adoptés, les outils techniques (procédures, guides opérationnels, …) restaient encore à élaborer lors de la rédaction du PRODOC en 2019/2020. C'est ainsi que l'élaboration de bon nombre de ces outils fut inscrite dans ce Document de Projet et donc repris comme activités au niveau de la composante C4.
Cependant, entre 2019 et le démarrage effectif du PGDF, la Division de la Foresterie Communautaire (DFC) de la DGF a développé, avec l'implication des parties prenantes, plusieurs outils pour faciliter la gestion et l'exploitation des CFCL.
Ainsi, un Guide Opérationnel d'élaboration du Plan Simple de Gestion, et une quarantaine d'outils (modèles de contrats d'exploitation et/ou de gestion, exemples de procès-verbaux, exemples de lettres, fiches de suivi, etc…) ont été élaborés et publiés. Dernièrement, un Guide Opérationnel sur la gestion et l'exploitation des CFCL est en cours d'élaboration.
Par ailleurs, de nombreuses ONG, partenaires des communautés locales, pour l'appui à leur CFCL, ont développé des brochures de vulgarisation aussi bien pour les procédures d'attribution que pour la gestion des CFCL.
Il va de soi que le PGDF ne va pas revenir sur ces documents déjà élaborés mais travailler avec la DFC pour les enrichir et les compléter. Ces enrichissements et compléments se feront au fur et à mesure des retours d'expériences de terrain faites sur les CFCL pilote.
L'activité de formation des agents impliqués dans le processus d'élaboration des dossiers de demande de CFCL, d'élaboration des Plans Simples de Gestion des CFCL et de leur gestion et exploitation est à lancer des 2024. La sensibilisation des communautés locales est elle aussi à démarrer dès cette année. Les activités obsolètes sont résumées de la manière suivante :

- ✓ Guide Opérationnel d'élaboration du Plan Simple de Gestion, et une quarantaine d'outils (modèles de contrats d'exploitation et/ou de gestion, exemples de procès-verbaux, exemples de lettres, fiches de suivi, etc…) ont déjà été élaborés et publiés par DFC.
- ✓ Guide Opérationnel sur la gestion et l'exploitation des CFCL en cours d'élaboration.
- ✓ Brochures de vulgarisation sur les procédures d'attribution et la gestion des CFCL déjà réalisées par ONG:

Par ailleurs, de nouvelles activités semblent importantes à inclure dans le PTBA du PGDF sur cette composante :

- Appuyer la revue légale des concessions forestières des communautés locales (CFCL) ;
- Appuyer l'évaluation interne et externe de la stratégie nationale relative à la foresterie communautaire en RDC ;
- Appuyer la DFC dans la gestion de la base de données ;
- Appuyer l'élaboration du guide opérationnel de cartographie participative et le guide opérationnel de gestion et exploitation d'une CFCL ;
- Renforcement des capacités de tous les acteurs clés : administration nationale, points focaux et autorités politico-administratives (APA).

Activités obsolètes pour la Composante 5 :

Les activités obsolètes de cette composante sont reprises ci-dessous :

- ✓ Rapport d'audit de gestion de management économique, E&S de chaque entreprise
- ✓ Etude coûts-bénéfices de l'exploitation forestière des grandes concessions, dans le cadre de l'étude économique de la filière (cf. Activité 2.1)

Les causes des suppressions sont : Etude du Capital Forestier, rapport revue légale (UE) et rapport de l'inspection générale des finances, et rapport Commission Revisitation.

Le COPIL du projet a été déterminant pour discuter et orienter le programme vers ces amendements.

9. Thèmes transversaux

9.1 Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables

Le dispositif pour démontrer son intégration a été approfondi au courant de l'année car des écarts avait été constatés au premier semestre (il n'y avait pas de distinction du genre dans le suivi-évaluation des activités). Un nouveau format de feuille de présence a été produit pour être complété dans diverses activités afin qu'on puisse indiquer la distinction des hommes/femmes. Lors du CCNF en novembre, cette fiche fut utilisée.

Aussi, une réflexion stratégique sera menée de manière permanente au sein du programme en mettant à profit le Point Focal "genre" du MEDD et celui de l'AFD pour renforcer la prise en compte de cet aspect au sein du programme. Plusieurs actions pourront être menées en parallèle, parmi lesquelles :

- La sensibilisation des partenaires ;
- L'encouragement lors des activités (dans les invitations, lors des focus group sur le terrain, …) ;
- Lors de la sélection d'experts court termes, où à compétence égale, la femme sera retenue ;
- Améliorer autant que possible l'intégration féminines dans les activités ;

Aussi, une discrimination positive sera réalisée lors de la mise en œuvre des activités du projet afin de favoriser la participation des femmes. Une attention particulière leur sera accordée afin de favoriser leur participation selon leur convenance. Par exemple, des focus groupes essentiellement de femmes pourront être organisés afin de favoriser leur intégration et leur prise de parole. De cette manière le projet pourra faciliter la participation des femmes, augmenter sa proportion et améliorer leur interaction dans le cadre du projet.

Pour les PA et autres groupes vulnérables, les ateliers d'ouverture du PGDF dans les provinces ont aussi été l'occasion de rencontrer leurs représentants. Cette approche va permettre de les intégrer de manière pertinente selon les activités menées sur le terrain. Aussi, la collaboration étroite entre le PGDF et le REPALEF favorisera la participation des PA dans le cadre des activités du projet. De même que pour la stratégie genre, la participation des PA est privilégiée dans le cadre des activités du PGDF.

L'intégration des aspects "genre" et "diversité" demeure une priorité pour le PGDF.

Suivi des aspects Genre

Critère	Activités ciblant les groupes sus mentionnés	Résultats	Défis affrontés
Mise en œuvre/Activités	N/A		
Suivi-évaluation	N/A		

Une réflexion sur l'approche du programme dans l'intervention genre sera élaborée et utilisée comme ligne directrice par l'UGP et les antennes dans la réalisation des activités (par exemple, les études environnementales et sociales qui sont programmées devront tenir compte des aspects genre. De même, toute activité qui implique des actions avec de multiples acteurs, telles que les expériences pilotes des CFCL, etc…, devra aussi considérer ces aspects).

9.2 Respect des standards environnementaux et sociaux

a. Etude d'impact environnemental et social

Une étude d'impact environnemental et social a-t-elle été réalisée au cours de ou avant la période sous-examen ? Oui ☐, indiquer la date : *Non* **X**

Trois TdR sur les études à mener ont été élaborés au cours de ce semestre et concernent notamment :

- Etude Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la Politique Nationale Forestière ;
- Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Programme de Gestion Durable des Forêts (PGDF) ;
- Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) préalable des Sites Pilotes du PGDF.

Ces TdR ont été transmis à l'ACE en début d'année pour la validation avant le lancement de l'appel d'offres pour le recrutement d'un cabinet de consultants pour effectuer ces études. Finalement le PGDF a fait la réception des TdR validés par l'ACE suite à sa lettre de transmission N°0689/ACE/DG/L.O/DI-DE/2024 du 08.11.2024

Les AMI relatifs aux 3 études à mener ont été rédigés. Le bureau qui pourra réaliser ces études n'a pas encore été identifié. Il a par ailleurs été recommandé que le bureau agréé puisse éventuellement s'associer avec un expert non agréé pour bénéficier de l'expertise nécessaire le cas échant. L'étude n'aura donc lieu pas avant le 1er trimestre 2025.

b. Plan de gestion environnementale et sociale

1) *Le projet at/il développé un plan de gestion environnemental et sociale (PGES) : Oui ☐ Non* **X**
2) *Ce dernier devrait partir du CGES du FONAREDD qui doit être validé par l'ACE, selon les proposés d'un cadre de celle –ci. Le choix serait levé entre le développement par le PGDF de son propre PGES ou de s'inspirer du CGES du FONAREDD.*

Le plan en question sera développé lors de la réalisation des études mentionnées au chapitre précédent.

c. Gestion des plaintes et recours

Un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) a été formulé par le PGDF durant le S2 2024. Les grandes lignes de ce mécanisme sont indiquées **en annexe**. Sa conception est alignée avec les principes de base qui sont recommandés par le FONAREDD. Ce MGP sera encore amélioré dès que le nouveau chargé de suivi-évaluation sera mobilisé.
Cependant, le MGP a déjà été partagé avec les antennes du PGDF. Une réunion de vulgarisation restreinte de l'outil sera organisée par le PGDF en y associant quelques partenaires de la société civile, de l'administration (Task–Force) et l'AFD au cours de sa mise en œuvre. De plus, des formations sur cet aspect sont en cours de réalisation dans chaque antenne, particulièrement pour le personnel administratif qui est chargé localement de participer à ce mécanisme. Une première formation a eu lieu on-line en décembre dans le cadre du renforcement des capacités des antennes, et d'autres sont planifiées de manière trimestrielle.
Au cours de l'année 2024, une seule plainte majeure a été enregistrée, celle lancée par le chef d'antenne de la Tshopo, soupçonnant la fraude au niveau des équipes de terrain et d'un AT dans le cadre des missions de terrain. Une enquête a été diligentée par l'AFD afin de vérifier les allégations, et les résultats ne sont pas encore disponibles.

N°	Lieu	Description de la plainte	Date d'émission	Résolution prise
01	Tshopo	Dénonciation d'une fraude supposée et d'opération retour de près de 2000 USD par le CA de la Tshopo à l'encontre de personnels AMO lors d'une mission à Bafwasende	Juin 2024	Enquête AFD en cours pour vérification des allégations

d. Garanties de Cancún

Tel que défini dans le contexte de la CCNUCC et en particulier des décisions de la COP de Cancún sur les sauvegardes, les parties à la COP ayant l'ambition d'accéder aux paiements basés sur les résultats doivent pouvoir démontrer que les garanties de Cancún ajustées au contexte national ont été respectées dans la production des réductions d'émissions concernées. La mise en œuvre du Plan d'Investissement REDD+ concourt à la génération de telles réductions d'émissions. Il est donc nécessaire pour tous les programmes, tant sectoriels qu'intégrés, de s'assurer du respect et de rapporter sur ces normes. Dans un premier temps ceci facilite la consolidation des informations au niveau de CAFI, et dans un deuxième temps ces informations pourront être utilisées dans le Résumé des Informations sur les Sauvegardes si soumission à la CCNUCC. Veuillez donc rapporter sur les normes environnementale et sociale.

Suivi des mesures/principes de sauvegardes de Cancún

Tableau 168 : Suivi des mesures/principes de sauvegardes de Cancún

Principes	Actions spécifiques du projet	Défis rencontrés
Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l'accroissement des services	Le micro-zonage dans les provinces PGDF va permettre les affectations des forêts selon les importances et usages. En amont, cette activité a commencé par la mise en place des	Les termes techniques sont difficilement compréhensibles par les communautés locales

Principes	Actions spécifiques du projet	Défis rencontrés
environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité. (Cancun a ; IFC norme 6)	comités de pilotage du zonage forestier dans les territoires PGDF pour l'accompagnement du processus. Et en aval, les cartes préliminaires des occupations du sol des provinces PGDF sont en train d'être élaborées. Ces cartes d'occupation du sol faites sur base des images satellites serviront de base des discussions pour les différentes affectations. L'élaboration de la politique forestière permettra de lever des options de gestion et de valorisation des forêts avec faible incidence sur la perte du couvert forestier.	
Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b)	Le premier objectif du programme est de contribuer à une meilleure gouvernance du secteur. Le programme a commencé à évoluer sur deux résultats dont l'opérationnalisation du CCNF et CCPF ainsi que la révision du mandat de l'O.I, qui est capital pour accompagner les mesures de bonne gouvernance. Le processus d'élaboration de la PFN constitue une activité majeure développée durant ce premier semestre. L'approche développé est participative. La PFN sera le point de départ d'une reformulation de la vision sectorielle de gestion forestière et sera à la base de révision réglementaire fondamentale pour améliorer la gouvernance d cette gestion forestière Le processus du zonage forestier (macro et micro zonage) que le PGDF développe est participatif et transparent qui fédère les points de vue des autorités politico-administratives et toutes les classes sociales. La redynamisation de l'observateur indépendant du contrôle forestier et de son mandat permettra d'assurer la transparence dans le secteur forestier.	L'amélioration de la gouvernance est essentiellement liée à la volonté politique de s'engager dans une mise en œuvre transparente de sa politique forestière.
Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d'éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes (IFC norme 4)	Il est prévu trois (3) études (Etude Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la Politique Nationale Forestière ; Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Programme de Gestion Durable des Forêts (PGDF) et Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) préalable des Sites Pilotes du PGDF) dont les TdR ont été élaborés lors de premier semestre 2024. Ces études identifieront les risques d'impacts des activités du programme et proposer les mesures compensatoires et/ou d'atténuations. Un mécanisme de gestion des plaintes est en cours de développement et sera mis en place pour permettre la remontée des plaintes et leur prise en charge. L'activité de l'observateur indépendant en cours de redynamisation permettra aussi de suivre cet aspect.	La réalité des défis apparaitra surtout lors de l'application des mesures préconisées puisque celles-ci nécessiteront aussi la collaboration d'autres acteurs (communautés, administration locale, opérateurs privés) et de la volonté à les appliquer.
Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées (Cancún f ; IFC norme 1)	A chaque fois, le PGDF sera impliqué dans la mise en place de nouvelles dispositions relatives à la gestion forestière et traitant des bénéfices économiques et sociaux (exemple : plan de partage de bénéfice, modèles des clauses sociales pour les concessions de conservation, accords communautaires pour la foresterie artisanale, la gestion des bénéfices des CFCL, etc.), elle devra tenir compte de ce principe 4	Lorsqu'on est en amont d'un dispositif lié à des partages des bénéfices, il est parfois difficile de répondre aux attentes de tous les acteurs, le défi se trouvera donc dans le consensus qui sera trouvé et dans lequel le programme pourrait se trouver impliqué
Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l'émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones	La PFN que le PGDF accompagne est justement destinée à exprimer la vision de la RDC en caractérisant les nouvelles opportunités économiques qui contribueront au développement du pays. Par ailleurs, les composantes 3, 4 et 5 du PGDF sont également destinées à soutenir ces économies et à chaque	Actuellement, certains secteurs économiques travaillent fortement dans l'illégalité (exemple la foresterie artisanale). L'émergence des nouvelles opportunités économiques doit

Principes	Actions spécifiques du projet	Défis rencontrés
	fois, les communautés locales et peuples autochtones sont considérés (par exemple à travers la formulation d'accords)	surtout se caractériser par une mise en conformité des activités actuelles. Cette mise en conformité peut impacter l'importance des bénéfices liés à l'illégalité et par conséquent, les opérateurs concernés pourraient être réticents à s'orienter vers les activités économiques durables et légales.
Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales (Cancun d)	**Voir section 9.2 peuples autochtones** De manière globale, le PGDF est conscient et attentif à ce que ces activités soient les plus participatives possibles, les listes d'invités et bénéficiaires pourront en attester. Les antennes du PGDF ont également ce rôle d'identifier et de maintenir le contact avec les différentes parties prenantes sans oublier les PA et autres groupes vulnérables. Le PGDF s's'inspire des lignes directrices du plan de participation des parties prenantes du FONAREDD dans son implémentation puisqu'il s'agit de la mise en œuvre de la stratégie REDD. Toutefois, en dépit de l'approche participative déjà implémentée, le programme va développer un plan de communication et sa stratégie de participation des parties prenantes pour une meilleure appropriation.	Les représentants de chaque type d'acteurs sont parfois nombreux pour représenter l'acteur (par exemple les ONG sont très nombreuses). Il est donc parfois difficile d'inviter tout le monde. A l'inverse, les communautés et les PA sont parfois représentés par des individus qui n'ont pas nécessairement la maitrise de chaque communauté.
Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu'ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées (Cancun c	Le fonctionnement du PGDF est soumis à des règles sociales, standards (dont le code de conduite et d'éthique, interdisant les fraudes, la corruption etc.) et s'attache à les respecter. Concernant les activités, celles du zonage forestier permettront d'identifier les différents droits fonciers et d'accès aux ressources naturelles des communautés. A cet effet, le PGDF sera à même de prendre en compte ces aspects. Une attention particulière est placée sur les droits des communautés et des populations autochtones dans le fil conducteur de mise en œuvre des activités du programme.	
a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ;	L'objectif global du Programme de Gestion Durable des Forêts (PGDF) est de créer les conditions d'une gestion plus durable des forêts en République Démocratique du Congo (RDC), en participant à la définition d'une politique forestière nationale qui doit s'aligner au respect des engagements internationaux de la RDC notamment en matière climatique. Le PGDF est un programme structurant et ancré au MEDD. Il est, par conséquent, complémentaire avec tous les autres programmes techniques du type PIREDD et doit soutenir la réussite de ces programmes. Enfin, le PGDF est en contact avec différentes institutions nationales et internationales de manière à ce que ses acticités soient harmonisées avec les leurs. Ce programme obéit à la philosophie de l'accord de paris via le CDN dans le volet atténuation, il obéit dans le cadre de la LOI du CAFI et des conventions telles que celle de bon et de la diversité biologique (CDB) pour ne citer que celles –ci.	Le respect des accords internationaux peut être, dans certains cas, contraignant. Le défi est le même qu'au principe 2
b) Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions.	La RDC, à travers les accords de Paris, s'est engagée à contribuer à la réduction des GES. En d'autres termes, la	Le partage des données des autres programmes est fondamental pour

Principes	Actions spécifiques du projet	Défis rencontrés
	RDC s'est engagée à protéger son couvert forestier et à mettre en place une série des mesures qui appuient le respect de cet engagement. Au niveau du PGDF, les acticités sont effectivement prévues pour aller dans ce sens de manière directe ou indirecte. Les activités indirectes sont orientées, plutôt liées à la structuration politique et règlementaire (exemple PFN). Les acticités directes sont techniques (exemple : la valorisation des ZDR, la maitrise de l'exploitation artisanale). Par ailleurs, le PGDF est en mesure d'identifier et de capitaliser les bonnes expériences des travaux de développement qui ont été produits dans d'autres programmes (exemple PIREDD).	donner la possibilité au PGDF de travailler efficacement avec l'administration pour atteindre ses objectifs
C) Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail	A l'égard du personnel, chaque agent du programme est informé des règles de travail dans son contrat de travail. En complément, un Manuel Opérationnel des Procédures a été rédigé et est appliqué afin de fluidifier les activités du projet. Le PGDF est engagé à respecter les droits des travailleurs et à respecter la loi de la RDC en la matière. Concernant les acteurs et les bénéficiaires, Il est possible que des anomalies et des incompréhensions soient constatés. A cet effet, le PGDF doit développer un mécanisme de recours et plaintes adapté afin de collecter les écarts et les explications des acteurs qui souhaitent se manifester. Les études d'impacts socio-environnementaux qui seront menées mettront l'accent sur les éléments liés à la main-d'œuvre et aux conditions de travail dans le cadre des mesures sociales qui seront recommandées.	La performance est une matière qui est en évolution permanente. La vigilance et l'analyse doivent être permanente pour avoir la possibilité de réagir, de corriger, ou d'améliorer rapidement, tout ce qui devrait l'être.

10. Gestion des risques

10.1 Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée

Identification des risques			***Traitement du risque***		
Description du risque	*Catégorie de risque*	*Evolution du risque (stable, accru, amoindri) lors de l'année de rapportage*	*Action anticipée ou menée par le projet*	*Responsabilité*	*Echéance*
Accident de la route lors des déplacements des agents du PGDF en ville et à l'intérieur du pays	0. Contextuel	Stable	Application stricte des limitations de Vitesses connues de tous.	UGP (MEDD et AMO)	Permanente
			Contrôle régulier de l'état des véhicules	UGP (MEDD et AMO)	Périodique
			Strict respect du code de la route	UGP (MEDD et AMO)	Permanente
Accident de navigation avec les agents et les embarcations du PGDF sur le fleuve Congo et ses affluents	0. Contextuel	Stable	Interdiction de la navigation nocturne	UGP (MEDD et AMO)	Permanente
			Strict respect du code de la navigation	UGP (MEDD et AMO)	Permanente
			Gilet de sauvetage, sélection de fournisseur d'embarcation ou de transport qui sont qualifiés	UGP (MEDD et AMO)	A chaque déplacement
Les agents du PGDF fréquentent, dans le cadre de leur mission, des localités, des bâtiments publics susceptibles d'être la cible d'une attaque du groupe terroriste et des conflits intercommunautaires (ADF, M23, conflits Mboles et Walengola) dans les provinces de Tshopo et d'Ituri	1. Institutionnel	Accru	La planification et la mise en œuvre des activités des antennes tiennent compte de ces risques en évitant les contrées considérées comme des zones rouges Les agents du projet suivent les informations locales au mieux, et à travers différents canaux, afin d'avoir un point de vue éclairé. Hormis les conflits connus, d'autres peuvent être ponctuels ou sous-jacents, et ils sont également considérés	UGP (MEDD et AMO) et autorités politico-administratives ainsi que militaires	Périodique
Les vols à main armée, les braquages, les incursions de malfaiteurs dans les domiciles, et les activités de gangs qui opèrent en plein jour.	0. Contextuel	Amoindri	Eviter les sites considérés comme à risques. La vigilance demeure importante, en particulier à Kinshasa et Kisangani, et évidente à Bunia.	UGP (MEDD et AMO)	A chaque déplacement
Risque lié aux maladies infectieuses : Épidémie de fièvre hémorragique Ebola L'épidémie a été confirmée à Mbandaka, dans la province de l'Equateur fin avril 2022, La Pandémie de COVID-19 En juillet, le ministère congolais de la Santé publique et l'OMS ont déclaré sa fin. *COVID 19*	0. Contextuel	Amoindri	Strict respect des principes d'hygiène (masque, gants, gel Hydroalcoolique), éviter la consommation des viandes de brousse Le secrétariat technique de l'équipe de riposte contre la Covid-19 en République démocratique du Congo (RDC), a déclaré le 13 octobre 2022, la fin de la pandémie de Covid-19 à travers tout le pays.	Autorité sanitaire	Permanent
Risque de mauvaise gestion et de fraude dans les antennes	2. Programmatique	Stable	Mise en place de Tompro	DNP/ATP/MEDD	Immédiate et permanente

Identification des risques			***Traitement du risque***		
Description du risque	*Catégorie de risque*	*Evolution du risque (stable, accru, amoindri) lors de l'année de rapportage*	*Action anticipée ou menée par le projet*	*Responsabilité*	*Echéance*
			Compléter formation des AAF dans les antennes Développer des référentiels (mercuriales des prix des différentes services nécessités) Renforcer le dispositif de contrôle interne dans la gestion financière Renforcer le MPO avec un dispositif d'alerte et de lutte préventive contre la fraude (en complément du mécanisme de gestion des plaintes)		
Risque de générer un incident opérationnel	2. Programmatique	Accru	Demander des avis de l'AFD avant d'engager S'en tenir au MPO	ATP/DNP	Permanente
Risque de contreperformance en rapport avec les indicateurs du programme	1. Institutionnel Et 2. Programmatique	Accru	Concertation franche, active et constructive entre le MEDD, le FONAREDD, le CAFI et l'AFD Mise en œuvre rapide du PTBA 2025	AFD/MEDD UGP/AFD	Immédiat

10.2 Évaluation de la transparence et de l'intégrité

Tableau 17 : Évaluation de la transparence et de l'intégrité

Cas de Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption	Oui (reporter ci-dessous combien de cas allégés, en cours d'investigation et/ou ayant conduit à des sanctions pour la période de rapportage, et une brève description de chacun des cas)	Nom
Allégations	1) L'auto évaluation personnelle de la performance par la DNP en utilisant faussement la signature du Ministre pour bénéficier de la prime de performance trimestrielle. 2) Dénonciation d'une fraude supposée (et d'opération(s) retour(s)) de près de 2000 USD (estimation) par le CA de la Tshopo à l'encontre de personnel AMO lors d'une mission à Bafwasende	
Investigations	1) La Maitrise d'ouvrage a diligenté une vérification du sujet en mettant à contribution les inspecteurs de la Direction de vérification et contrôle du MEDD 2) Les investigations menées par l'AMO ne sont pas conclusives sur l'auteur réel de la fraude et ont surtout permis de mettre en lumière, chez le CA de la Tshopo, des manquements graves et répétés dans l'organisation et le suivi de missions sur site, une gestion défaillante du personnel de l'antenne (potentiel cas de harcèlement), une gestion défaillante des finances, avec un manquement aux procédures, faisant par exemple qu'on ne peut aujourd'hui retrouver certaines pièces (décharge des frais de mission, par exemple). De plus, la dénonciation est intervenue tardivement (près de 2 mois après la mission), s'est traduite par une malveillance caractérisée à l'occasion d'un autre différend, sans présentation des faits. 2b) De son côté, l'AFD a saisi sa Division Conformité (investigations en cours). Des enquêtes ont été menées de manière indépendante dont les conclusions sont établies et seront partagées au maitre d'ouvrage pour en tirer les conséquences qui s'imposent.	
Sanctions (y compris les recouvrements effectués et leurs montants)	1) Suspension sans privation de salaire de la DNP durant trois mois à partir du mois de Mars 2024. Refus de prolonger son contrat à la clôture du contrat de la DNP en Mai 2024 2) Avertissement, suspension puis licenciement du CA de la Tshopo. L'AFD ne partage pas cet avis car cela va à l'encontre de son principe de protection de lanceurs d'alerte et l'a fait savoir à l'AMO et au Ministère. De ce fait, elle a demandé de surseoir la décision de rupture du contrat de services du CA de la Tshopo, à titre conservatoire et jusqu'à ce que soient connues les conclusions finales. Les conclusions de l'investigation seront transmises et concertées avec le Maître d'ouvrage.	
Cas d'exploitation, abus et harcèlement sexuels	RAS	
Allégations		
Investigations		
Sanctions		

En 2025, il conviendra de renforcer le MPO avec un dispositif d'alerte et de lutte préventive contre la fraude.

Les conventions de prestation des services signées par les staffs, les Experts clés basés à Kinshasa et dans les provinces du PGDF contiennent l'annexe sur le code de conduite et d'éthique, interdisant les fraudes, la corruption et promeut le respect de droits de l'homme.

Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption : Veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous-contractants sur fraude, la mégestion de fonds et la corruption depuis le début du programme		
	Pour la période de rapportage	Depuis le début du programme
Nombre de staffs formés /nombre de staff total	7 (CA et IF)	7
Nombre de consultants formés / nombre total	RAS	RAS
Nombre de sous-contractants formés / nombre total	RAS	RAS
Exploitation, abus et harcèlement sexuels		
Veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous contractants sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuel	Pour la période de rapportage	Depuis le début du programme
Listes de formations suivies	RAS	RAS – prévu en 2025
Nombre de staffs formés /nombre de staff total	RAS	
Nombre de consultants formés / nombre total Nombre de sous-contractants formés / nombre total	RAS	
Aspects environnementaux et sociaux		
Nombre de staffs formés	3	3
Nombre de consultants formés / nombre total Nombre de sous-contractants formés / nombre total	RAS	RAS

Pour rappel, tel que décrit dans les accords-cadres entre les organisations de mise en œuvre et le MPTF-O, dans le cas où le service d'enquête d'un organisme de mise en œuvre détermine qu'une allégation relative à la mise en œuvre des activités dont cet organisation de mise en œuvre est responsable est suffisamment crédible pour justifier une enquête, ladite organisation doit en informer ***rapidement*** *le Conseil d'administration de CAFI et l'Agent administratif du Fonds (MPTF-O), dans la mesure où une telle notification ne compromet pas la conduite de l'enquête, y compris, mais sans s'y limiter, les perspectives de recouvrement des fonds ou la sûreté ou la sécurité des personnes ou des actifs.*

11. Récapitulatif des livrables (drive)

Les différents éléments documentaires du programme sont archivés sous le lien suivant :

https://drive.google.com/drive/folders/1yyFoqXTHptTjTpeE_y4uKg9oD3R7erR5?usp=share_link

Les principaux rapports suivants peuvent être consultés :

Libellé	Lien vers le google drive
Rapport trimestriel d'exécution technique et financière d'activités	https://drive.google.com/drive/folders/1rnqFLOalilSm25NEyvM0UmhKugwHQBov?usp=share_link
Rapport trimestriel de mise à jour des jalons du FONAREDD	https://drive.google.com/drive/folders/1CzXJoOIKR5n0sAOpZCUJQ4srADWvR8EZ?usp=share_link
Rapport semestriel FONAREDD-CAFI	https://drive.google.com/drive/folders/1CzXJoOIKR5n0sAOpZCUJQ4srADWvR8EZ?usp=share_link
Manuel de procédure Opérationnel	https://drive.google.com/file/d/1YSQeXH7HMD8M6e0DKxIIRMjzRNSVAC_z/view?usp=share_link
C1 : Gouvernance	
Appui à la 5ème session du CCNF	https://docs.google.com/document/d/15qECAb0L0yp2TZv67oVns_JWSbsZaNpU/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
Appui à la 6ème session du CCNF	https://docs.google.com/document/d/12brBBXxtHzPU-GeGRW1ybnwCsWxpVUeg/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
Préparation à l'appui de 4 CCPF (MND-EQT-TPO-MGL) - 4 TdR prêts à l'emploi	https://drive.google.com/drive/folders/1z0xmcK3H8en_55oe-jxBQLb0g1g51h9k?usp=share_link
Décret N°23/11 du 3 mars 2023 portant modifiant et complétant le Décret N°08/03 du 26 janvier 2008 portant composition, organisation et fonctionnement du CCNF	https://drive.google.com/file/d/1zlVjFm0KWNNFTmTiRbZKubos8xuWKZ0t/view?usp=share_link
Plaquettes (Flyer) de présentation du PGDF version française et anglaise	https://drive.google.com/file/d/1zlVjFm0KWNNFTmTiRbZKubos8xuWKZ0t/view?usp=share_link
Rapport d'évaluation et de développement des modalités d'audit de légalité du mandat de l'OI, pour secteurs industriel et artisanal et "cahier des charges "de l'OI	https://docs.google.com/document/d/1aL-gz1x8gbD2j7bEMgEvWYlVBR69AUON/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
Guide pour l'observateur Indépendant (OI) des forêts en République Démocratique du Congo	https://docs.google.com/document/d/1hLLIVLgwUbK4XJv_qc4nbrqFaQxNsTuN/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true

Feuille de route de l'OI	https://docs.google.com/document/d/13BNlmbpFdBsNBwyL6o0_j5w6pJGxNL-C/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
Mandat de l'OI. Cahier de charge de l'Observateur Indépendant	https://docs.google.com/document/d/1Kd1iLV2rlFvh0jySy99PkP6d9N2QissB/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
Feuille de route pour élaboration et mise en place Plan de Lutte contre l'Exploitation Illégale (PLCEI)	https://drive.google.com/file/d/1skXeyZJuiqHLLuBpZ4HkK8ealdl2tC8c/view?usp=share_link
Projet de Décision portant la mise en place d'un Groupe de Travail pour l'élaboration du Plan de Lutte contre l'Exploitation Illégale (PLCEI)	https://docs.google.com/document/d/1lFWaZ8OXwDncASd_ZOChoqkeIdw-AY6r/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
C2: Politique et règlementation	
Mise à jour de l'évolution des réflexions sur la politique forestière nationale et proposition de feuille de route	https://drive.google.com/file/d/1E1wFlryPaKq2o0yyyzhLwXdEkU1M4C5V/view?usp=share_link
Projet de Décision Ministérielle portant création et organisation d'une Cellule de Coordination de l'élaboration de la Politique Forestière Nationale (CCPFN).	https://docs.google.com/document/d/1UOs3FAS1cJYNdS4_PMbv9Lk0WflzzpdN/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
Analyse économique des filières de production de bois d'œuvre, ainsi que des valeurs de conservation culturelles et traditionnelles de la forêt	https://drive.google.com/drive/folders/1gNx5ETCqH8sjsLqxUVvdGhGqOV5uGu_d?usp=share_link
Etat des lieux de la thématique Carbone en RDC, dans la perspective de son intégration dans la Politique Forestière Nationale	https://drive.google.com/drive/folders/1G3uifvUgUqoh9BxHaTXZvxnDV7a2ktuU?usp=share_link
Etat Généraux des Forêts: Analyse des résultats obtenus et actions de l'AMO pour leur capitalisation dans l'élaboration de la PFN	https://drive.google.com/drive/folders/150FP76hVUoSR_Xds23OtjSSc4UniYgjG?usp=share_link
Diagnostic du Secteur Forestier	https://docs.google.com/document/d/1OL1CFjaj0HXv_9K701_w5MdMEJZ19A_q/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true

Document de PNF V0	https://docs.google.com/document/d/1Szx3qz4Sy_RU2hE54KHoSNKlfe0J6Sfb/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
Rapport de l'atelier avec les OSC sur la PFN	https://docs.google.com/document/d/1fBAf17lpu-Lg-cY2hO6Ozd5H4yQZ7AUq/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
Feuille du macro-zonage, micro-zonage et de la programmation géographique	https://drive.google.com/file/d/1yuX1KXkaDtkfd1nDSTYb2s1BbVKSCEaU/view?usp=share_link
Rapports de missions d'installation de CLPZ (Mongala : Bongandanga, Lisala, et Bumba / Tshopo : Bafwasende, Banalia, et Isangi)	https://drive.google.com/drive/folders/1QS94eF_QSr3NjpE7dVdrxzo_FBRwGLXV?usp=share_link
TDR EESS de la PNF et du PGDF / PEES / EIES préalables des sites pilotes: ((i)TDR des EIES de la PFN, (ii) TDR Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du PGDF, (iii) TDR des EIES de chaque site pilote)	https://drive.google.com/drive/folders/1fWaajBHtyPWPuDgVGxlQbNww8OpxDlit?usp=share_link
Atelier de planification de la V0 de la PFN (LEAF)	https://drive.google.com/drive/folders/1UuLsDBq_l0L76j6C-1-RCvWcdQhWWU8x?usp=share_link
Rapport de l'atelier de lancement de revue institutionnelle et diagnostic RH du MEDD	https://drive.google.com/file/d/12wTbPEiLTn7nDTCs_gDrVydJShFxVmOe/view?usp=share_link
Rapport des missions d'appui à l'Unité de Gestion des Tourbières	https://drive.google.com/drive/folders/1A9B5PTYqi4UvG-Imcare7Y9LTLd0XE49?usp=share_link
Filières des Produits Forestiers Non Ligneux EN RDC - Etat des lieux et perspectives (draft)	https://docs.google.com/document/d/1Pg9_qcz46v8K4j6b2gNs06cWwO_4l1AL/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
C3: Secteur artisanal	
Rapport d'analyse des démarches et procédures de permis artisanaux	https://drive.google.com/file/d/1KGFr1TbJHymtCx8FjBstROp97THCdhnv/view?usp=share_link
Protocole d'accord avec Profeac/ Lancement Etudes Provinciales de la filière-bois artisanale, intégrant l'identification des blocages, des leviers et des besoins dans 5 provinces	https://drive.google.com/file/d/136SHsAgqv78mcusVvQygMz0K5RlxIEjA/view?usp=share_link

Rapport de Revue juridique des procédures d'attribution de permis aux exploitants artisanaux	https://drive.google.com/file/d/1e4SvoObteYhgN7jHmRYW6vHc7GRF1OBD/view?usp=share_link
Rapport sur le système de planification de délivrance des permis artisanaux, selon les textes réglementaires sur l'exploitation	https://drive.google.com/file/d/1cemjstJuoml0Lc8_zpdbaDl0GKknjuxO/view?usp=share_link
Rapport sur le système de suivi des permis délivrés	https://drive.google.com/file/d/1cemjstJuoml0Lc8_zpdbaDl0GKknjuxO/view?usp=share_link
Dépliants de sensibilisation à la règlementation	https://drive.google.com/drive/folders/1yQRdEqgyEGj-i59oOOohHV9hzVjl-I1n?usp=share_link
C4: Forêts Communautaires (FC) et ETD	
Etat des lieux des Concessions Forestières de Communautés Locales	https://drive.google.com/drive/folders/1__DAFkIPAdRxj4rUkNHXesCjNdFYZ0Sp?usp=share_link
C5: Concessions forestières	
Etat des lieux des Concessions Forestières Industrielles	https://drive.google.com/drive/folders/1nkqsz92frV6yZ1MgOalP0QRYef6z7bdD?usp=share_link
Carte de suivi du processus d'aménagement	https://drive.google.com/file/d/1OblNYliU4iYjZnff45RB14S-kEJ6jOSd/view?usp=share_link
Base de données des productions et d'exploitation des bois d'œuvre en RDC	https://docs.google.com/spreadsheets/d/1NeFi20JrhTVfGRJ34_Vb0nTT-sYQ14Rf/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
Tableau de bord de suivi du processus d'aménagement des concessions industrielles	https://docs.google.com/spreadsheets/d/1wjh8cuIpyyRAEZ7j6WFzxepu_eTBzr5j/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
Rapport de capitalisation des bonnes pratiques de gestion durable des espaces agricoles	https://drive.google.com/file/d/1jWoWmiglk1hRcTz6ntApeORw1TqR2YXL/view?usp=share_link
Revue de l'existant sur les solutions d'agroforesterie et de maintien de la fertilité	https://drive.google.com/file/d/1jWoWmiglk1hRcTz6ntApeORw1TqR2YXL/view?usp=share_link
Fiches de vulgarisation	https://drive.google.com/file/d/1MnMawqLw-6unC-40cbwtjyHYuZaV55CS/view?usp=share_link

Rapports de mission au Comité Permanent de la CITES	https://drive.google.com/drive/folders/1sfH-Rrqeu_NXuh54mQ13gdKmdOtzkUTV?usp=share_link
Appui à la production de 3 nouveaux ACNP	https://drive.google.com/drive/folders/1gEXQ4nwEvf81aqRka3fE1AaGsVG0-zxe?usp=share_link
Appui aux mission de contrôle CCV - Mission CCV MGL	https://drive.google.com/drive/folders/1jqD9AmoK_4-Hx5Y1eEJcSbFTZGgyDSPt?usp=sharing
C6: Renforcement des capacités	
Rapport des réunions de sensibilisation des artisanaux à la règlementation EQT	https://docs.google.com/document/d/1d7nU0BEnz8oC4gK1rifHurHT4Cgk_Fq1/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
Rapport des réunions de sensibilisation des artisanaux à la règlementation MND	https://docs.google.com/document/d/1ka42k1e4iKcmBUCtdpKk1K1olW7XGcOO/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
Rapport des réunions de sensibilisation des artisanaux à la règlementation MGL	https://docs.google.com/document/d/1cn-1UfPAczaXJLEdmRdU6eBTHhHCkn1v/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
Distribution GO en Provinces EQT	https://docs.google.com/document/d/1xTMdbei1rwh-BIKfgqpQnYL0fypRFGAi/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
Distribution GO en Provinces MND	https://docs.google.com/document/d/1w09TREMgIQKB7HkswnDbODCLvPlhXMQa/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
Distribution GO en Provinces MGL	https://docs.google.com/document/d/1vxdwoy5JOErQiK4ZrJl600x14OdylhF5/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
Distribution GO en Provinces TPO	https://docs.google.com/document/d/188uF6U212HJ6UuLZLrYttfMq3Ysy9bcR/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
Atelier de renforcement des capacités des acteurs étatiques et OSC du Mai-Ndombe sur les CFCL et la filière artisanale	https://docs.google.com/document/d/1cn-1UfPAczaXJLEdmRdU6eBTHhHCkn1v/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
Autres catégories de livrables hors composante	

Rapport atelier d'ouverture PGDF - National	https://drive.google.com/file/d/1Hiwvjqwg_AUcO8PFE9C511n-yPnQEr0l/view?usp=share_link
Rapport atelier d'ouverture PGDF - TPO	https://drive.google.com/file/d/1OXcfSUw4HZFNUgkNmyKbxgUR-78bjhYD/view?usp=share_link
Rapport atelier d'ouverture PGDF - EQT	https://drive.google.com/file/d/1P1hgqxs7LxZuI-5j8PjH0fmrIC5g5RtV/view?usp=share_link
Rapport atelier d'ouverture PGDF - MND	https://drive.google.com/file/d/1EQFhaJaMkSUgOmQHgqwUih9DDVlpIQYp/view?usp=share_link

Lien vers l'espace collaboratif :
https://drive.google.com/drive/folders/1nTXnhqRA9t9GLrvxidJZ4G5xMztHbzbm

12. Annexes

12.1. Tableaux indicateurs

Cette annexe est constituée par l'annexe 2 du canevas, elle est disponible sur le lien suivant :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1K_SW8oo39By2oFOQULw8BjClcc0h_0DA/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true

12.2. Annexe 3 / Tableau 8.2

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1v4_t4KR7Pwvt3kwl6XneP7iP9RA2xRJx/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true

12.3. Mécanisme de gestion des plaintes

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
PROGRAMME DE GESTION DURABLE DES FORETS
PGDF
AFD AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT
CAFI
FONAREDD

Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours au PGDF

Programme de Gestion Durable des Forêts

Décembre 2024

1

MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE

PROGRAMME DE GESTION DURABLE DES FORETS
PGDF

SOMMAIRE

SOMMAIRE **2**

I. DEFINITION DU CADRE DE PLAINTE ET RECOURS ET DE LA NECESSITE DE METTRE EN PLACE DES MESURES POUR Y REPONDRE **3**

II. ÉTAPES D'UNE PLAINTE DE SON DEPOT A SA SOLUTION **3**

2.1. CONTACT POUR ADRESSER UN PLAINTE / RECOURS 3
2.2. LE CANEVAS D'UNE PLAINTE 3
2.3. GESTION D'UNE PLAINTE 4
2.3.1. Enregistrement d'une plainte *4*
2.3.2. Accusé-réception d'une plainte *4*
2.3.3. Évaluation d'une plainte *4*
2.3.4. Réponse à une plainte *4*
2.3.5. Procédure de résolution de la plainte *5*
2.3.6. Mesure de suivi de la procédure de résolution de la plainte *5*

III. MECANISME MGP ET RAPPORTAGE **6**

IV. ANNEXES **7**

ANNEXE 1 : FORMULAIRE 7

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
PROGRAMME DE GESTION DURABLE DES FORETS
PGDF

I. Définition du cadre de plainte et recours et de la nécessité de mettre en place des mesures pour y répondre

Plusieurs types de conflits peuvent surgir dans la mise en œuvre des projets. Il convient d'établir ou de mettre à disposition des mécanismes impartiaux, accessibles et équitables de dépôt de plainte, de résolution des conflits et de recours, et de veiller à ce qu'ils soient accessibles tout au long des consultations et de l'exécution des activités du projet.

Le PGDF est un programme sectoriel qui déploie ses activités à la fois au niveau central, à Kinshasa, mais aussi dans 5 provinces pilotes : Tshopo, Ituri, Mongala, Équateur, et Mai-Ndombe.

II. Étapes d'une plainte de son dépôt à sa solution

2.1. Contact pour adresser un plainte / recours

Plusieurs types de contact sont possibles pour adresser une plainte :

- L'antenne Provinciale, en adressant la plainte au Chef d'Antenne ;
- Le Cabinet du MEDD, en adressant la plainte à la Directrice Nationale du Programme PGDF ;
- L'agence d'Exécution, en adressant la plainte à l'AFD-RDC au chargé de programme PGDF ;

La plainte peut être adressée de plusieurs manières :

- Par écrit sous forme de courrier en utilisant le formulaire et en l'adressant aux bureau de chaque contact ;
- Par email, toujours en utilisant le formulaire qui devra être scanné.

Pour les emails, les adresses à contacter sont les suivantes :

N°	Contact	Nom	Email
1	MEDD	Ministère de l'Environnement et Développement Durable - Cabinet	Info@medd.gouv.cd
2	Antenne MND	Alexis KINSENGUA MBIYAVANGA	akim1209@gmail.com
3	Antenne TPO	Élysée RAMAZANI	elyseeramanzani@gmail.com
4	Antenne MGL	Doudou NGONDOMBO MWENGA	doudoungond@gmail.com
5	Antenne EQT	N/D	N/D
6	AFD	Serge OSODU	osodus.ext@afd.fr

2.2. Le canevas d'une plainte

Le canevas d'une plainte à déposer ou à envoyer par email est indiqué dans le formulaire situé en annexe 1.

2.3. Gestion d'une plainte

2.3.1. Enregistrement d'une plainte

Quelle que soit sa forme, celle-ci doit remonter jusqu'à un registre afin qu'elle soit enregistrée et traitée. Les registres se situent à 2 niveaux : provincial et national. L'enregistrement de la plainte est réalisé dans un registre spécifique logé dans :

- Pour les provinces : dans chaque Antenne, chez le responsable administratif et financier. Les provinces sont tenues de transmettre une copie du registre semestriellement à l'UGP ;
- Pour Kinshasa : à l'UGP à Kinshasa, chez la responsable administrative et financière. L'AFD est tenue de transmettre semestriellement ses données à l'UGP.

Lorsqu'une personne dépose une plainte par courrier ou envoie un email, celui-ci est mentionné dans le registre. Le registre doit préciser :

- la date de réception ;
- la date de l'accusé réception (en principe le même jour pour un courrier, mais peut-être différé pour un email) ;
- le numéro d'enregistrement de la plainte (année-mois-jour-N°) ;
- l'expéditeur de la plainte ;
- le résumé de la plainte indiqué dans le formulaire ;
- le résumé de la conclusion / résolution s'il est connu.

2.3.2. Accusé-réception d'une plainte

⇒ **Lorsqu'une plainte est reçue, il faut en accuser réception.**

Si la plainte est reçue par courrier : une copie du courrier avec un avis d'accusé-réception est mentionné sur la copie avec l'indication du numéro d'enregistrement.
Si la plainte est reçue par email : une réponse succincte et courtoise accuse réception de l'email dans les moins de 48h00 à la réception de l'email.

2.3.3. Évaluation d'une plainte

L'évaluation d'une plainte est fondée sur le fait que la plainte doit effectivement avoir un lien avec le programme et ses activités. Le lien doit être justifié et il doit être démontré dans le formulaire de dépôt de plainte.

2.3.4. Réponse à une plainte

Après analyse, tout plainte doit être traitée jusqu'à sa résolution.
La réponse à une plainte peut être constituée :

- D'une demande de complément(s) d'information ou d'éléments de compréhension ;
- D'une demande de rencontre pour clarification ;
- D'une proposition d'axe de résolution de la plainte si celle-ci est très claires.

Dans l'hypothèse où une rencontre est nécessaire pour clarification, cette réunion doit être préparée avec des axes de réflexions allant vers la pacification et la résolution du conflit.

Lorsque des axes de résolution sont acceptés avec le/la plaignant(e), ils doivent être décrits en une procédure simple de résolution, avec des objectifs à atteindre pour garantir la résolution. Un indicateur de résolution sera fixé d'un commun accord pour chaque axe de résolution afin que celui-ci soit vérifié dans le cadre de la mesure de suivi de la résolution de la plainte.

Une fois que cette procédure de résolution est fixée, avec ses indicateurs, une réponse est envoyée au / à la plaignant(e) avec le détail de cette procédure.

Dans l'hypothèse où la rencontre est impossible, ou si l'échange pour résoudre la plainte n'aboutit à un axe de résolution, alors la plainte est transmise à l'ordre du jour du prochain COPIL. Le / la plaignant(e) est alors signifié(e) comme tel et aura la suite de sa plainte une fois que le COPIL aura statué dessus.

2.3.5. Procédure de résolution de la plainte

Un procédure de résolution de plainte doit être détaillé de la manière suivante :

- Rappel de la plainte sous forme résumée ;
- Rappel des échanges qui se sont tenus pour résoudre la plainte et ses objectifs de résolution ;
- Mention des indicateurs dont la vérification garantira la résolution effective. Le délai de vérification est aussi mentionné.

Cette procédure fera l'objet de la réponse à la plainte.

2.3.6. Mesure de suivi de la procédure de résolution de la plainte

On s'assure que la mesure de résolution convenue est appliquée et que l'indicateur qui la caractérise est atteint.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROGRAMME DE GESTION DURABLE DES FORETS

PGDF

III. Mécanisme MGP et rapportage

Outre le fait que le mécanisme de gestion des plaintes et recours doit être opérationnel, celui-ci fait aussi l'objet d'une synthèse lors des rapportages semestriel et annuel. A cet effet, il est recommandé que le tableau suivant soit intégré dans le canevas du rapport :

N°	Lieu	Date de la plainte	Résumé de la plainte	Niveau de résolution[1]

[1] Le niveau de résolution indique où en est le traitement de la plainte ; on peut estimer 5 niveaux de résolution : (i) Accusé-réception / demande de complément (ii) Rencontre prévue (iii) Modalités de résolution convenues (iv) Renvoie au COPIL (v) Résolu

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROGRAMME DE GESTION DURABLE DES FORETS

PGDF

IV. Annexes

Annexe 1 : formulaire

Formulaire des plaintes et recours

Programme concerné par la plainte et recours : Programme de Gestion Durable des Forêts (PGDF)

Identité du plaignant

Nom et Prénom : ……..

Sexe : M / F

Profession : ……..

Adresse complète : ……

N° téléphone : …… Email : ……

Situation géographique éventuelle détaillée des faits concernés par la plainte (donner les noms des entités géographiques)

Territoire : ……..

ETD : ……..

Secteur/Chefferie : ……

Groupement : ……

CLD ou Village : ……

Nature de la plainte et recours : Selectionnez la nature de la plainte et recours

Précision (au cas où la nature de la plainte est autre à préciser) :

……..

Description détaillée de la plainte et recours (annexer tout document utile à l'examen de la plainte et recours)

Objet résumé de la plainte (deux lignes) :

……

……

Date des faits concernés par la plainte (une ligne) : ……

Description détaillée des faits concernés : ……

……

……

……

……

……

……

……

……

7

……
……
……
……
……
……

Démarches entreprises avant le dépôt numérique de la plainte *(précisez si possible les dates)*

1) Avez-vous contacté l'antenne PGDF sur le problème soulevé ? : Oui

Quelle est la réponse de l'Antenne PGDF sur ce problème :
……
……
……
……
……
……

2) Avez-vous contacté des acteurs de la Société Civile ? : Oui

Lesquels et quelle est leur position :
……
……
……
……
……
……

3) Avez-vous contacté le MEDD ? : Oui

Quelle est sa position :
……
……
……
……
……
……

4) Quelle autre intervenant ou institution y compris publique avez-vous contacté ?

Quelle est sa position ? :
……
……

……
……
……
……

5) Avez-vous saisi directement le COPIL ? : Oui

Et quelle est sa position :
……
……
……
……
……
……

Signature de la plainte par le plaignant (si la fiche est remplie à l'ordinateur, la signature est omise sauf s'il la scanne et la renvoie sous format pdf).

12.4. Illustration photos des principales activités de l'année 2024

JANVIER 2024

États Généraux des Forêts

MARS 2024

Ouverture du PGDF à la Tshopo

MARS 2024

Dépliants produits pour la vulgarisation de la règlementation auprès des acteurs de la foresterie artisanale

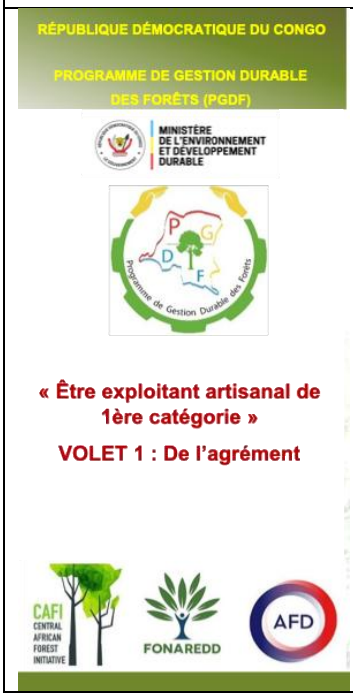

MARS 2024

Revue Juridique de la foresterie artisanale

MAI 2024

Rencontre avec les artisanaux dans la Tshopo	

JUIN 2024

COPIL N°2 du PGDF

JUIN 2024

Renforcement des capacités dans les provinces sur les Guides Opérationnels dans les 4 provinces pilotes

JUIN 2024

Étude sur le maintien de la fertilité dans les ZDR

JUILLET 2024

Accompagnement de la RDC au 27ème Comité pour les Plantes de la CITES

AOUT 2024

Atelier LEAF

Facilitation innovante de planification de la version V0 de la PFN

Gouvernance Forestière
AXES
LEGALITE
TRANSPARENCE
FISCALITE et
Para Fiscalité

AOUT 2024

Restitution étude carbone

SEPTEMBRE 2024

Retraite de consolidation V0 de la PFN et diagnostic sectoriel à Kisantu

OCTOBRE 2024

Atelier de validation de la PFN V0 et du diagnostic sectoriel consolidés

NOVEMBRE 2024

6ème Session du CCNF

NOVEMBRE 2024

Visite surprise de Son Excellence Madame la Ministre Provincial de l'EDD MND au bureau PGDF MND

Séance de travail sur l'élaboration du TdR pour la première session ordinaire et la première réunion de CCPF Ituri depuis sa création en 2018. Décembre 2024.

Photo de famille avec les membres du CCPF Ituri et le représentant du gouverneur de province. Décembre 2024.